QUARANTIÈME ANNÉE – Nº 12066 **DERNIÈRE ÉDITION** – SAMEDI 12 NOVEMBRE 1983

La tension s'aggrave entre la France et le Gabon

LIRE PAGE 20

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, ... ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Après la Grenade le Nicaragua... ?

L'intervention militaire des Etats-Unis à la Grenade a tout à la fois éloigné, pour un temps, les projecteurs de l'Amérique centrale et ravivé les inquiétudes de ceux qui estiment que M. Reagan peut être tenté de « régler » la question sandiniste par la manière forte.

Les premiers intéressés, et les plus préoccupés, sont naturellement les dirigeants de Managua eux-mêmes, qui affirment, depuis quarante-huit heures, qu'une opération coup de poing contre leur territoire, avec la participation directe ou indirecte des Etats-Unis, est en préparation. Ce n'est pas la première fois que les dirigeants sandinistes dénoncent une « agression imminente », et leurs adversaires ne se sont pas privés de tourner leurs appels au secours en dérision.

M. Daniel Ortega, coordonnateur de la junte nicaraguayenne, qui a rencontré, le jeudi 10 novembre, le président Miguel de la Madrid, à Mexico, a renouvelé ces accusations et affirmé que les Etats-Unis se préparaient à envahir le Nicaragua « d'une manière analogue à celle qu'ils ont utilisée à la Grenade ». Il doit maintenant se rendre dans les capitales des autres pays membres du groupe de Contadora, c'est-à-dire à Caracas, à Bogota et à Panama, pour exposer la « grave situation » dans laquelle, selon lui, se trouve son pays, en raison de l'« augmentation des actions de guerre ». Il est exact que la tension ne diminue pas, bien au contraire, sur les frontières d'un Nicaragua sandiniste qui reste assiégé. Six soldats de l'armée populaire ont été tués jeudi dans le département de Zelaya au cours d'une opération lancée par des groupes de contre-révolutionnaires à partir du Honduras. Près de deux mille « marines » sont attendus à Puerto-Castilla, au Honduras, pour participer à partir du 18 novembre à des manœuvres qui prennent l'allure d'une nette mise en garde à Managua. Il est acquis que les graves sabotages commis contre des ports pétroliers du Nicaragua ont été directement organisés par les services de renseignements américains. L'assistance théoriquement clandestine et très efficace de la C.I.A. aux « contras » prend une ampleur effectivement inquiétante.

Aux Nations unies, le délégué du Salvador a laissé entendre qu'une intervention armée contre le Nicaragua n'était pas exclue, et des personnalités d'Amérique centrale, très liées au général Alvarez, commandant en chef des forces armées du Honduras, ont carrément réclamé cette intervention à Washington. M. Eden Pastora, l'ancien commandant Zero, qui combat ses anciens compagnons sandinistes les armes à la main, semble estimer lui aussi qu'une action militaire américaine est possible, tout en affirmant que ce serait une « grave erreur » de l'administration Reagan,

Les sandinistes savent qu'ils ne pourraient pas, en cas de malheur, compter sur Cuba, et par conséquent encore moins sur l'Union Soviétique. Une opération militaire américaine au Nicaragua coûterait sans doute beaucoup plus cher aux Etats-Unis que la modeste intervention à la Grenade, qui n'a pourtant pas été une simple promenade de santé. Mais il y a bien des façons insidieuses et redoutables de réduire la résistance des sandinistes, qui affrontent une situation économique de plus en plus préoccupante. Et c'est sans doute d'abord pour tenter de stopper cette escalade dangereuse que les dirigeants de Managua, fermement soutenus à cette occasion par le président mexicain, s'efforcent de remettre le dossier sur la table des diplomates.

(Lire nos informations page 4.)

M. Reagan veut renforcer la coopération stratégique avec le Japon

Le président américain souhaite que Tokyo accroisse son potentiel militaire et resserre ses liens avec Séoul

De notre correspondant

Tokyo. – Quatre grands thèmes, allant dans le sens d'une coopération bilatérale et de responsabilités internationales accrues pour le Japon, émergent des entretiens que MM. Reagan et Nakasone ont eus Tokyo depuis mercredi et qui ont constitué la partie proprement politique du sommet nippo-américain. Des entretiens dont l'essentiel a porté sur les problèmes de sécurité, régionale et globale, et dont la teneur pourrait être résumée par la célèbre formule : *« Si tu veux la paix, prépare la guerre. »*

Il s'agit en premier lieu de la réaffirmation par le premier ministre japonais de la volonté de son gouvernement à la fois d'augmenter les capacités militaires défensives du Japon et de promouvoir des relations encore plus étroites entre Tokyo et Washington pour la stabilité en Extrême-Orient. Pour M. Nakasone, le traité de sécurité nippo-américain constitue le *« fondement »* de la paix et de la sécurité pour le Japon et pour toute la région, son renforcement matériel devrait contribuer, selon lui, à accroître sa crédibilité.

En réponse à la réaffirmation de cet engagement japonais – pour lequel les Américains n'ont pas ménagé les pressions depuis des années, – l'Amérique confirme sa volonté de prendre en compte la sécurité et les intérêts de ses alliés asiatiques dans la négociation sur la réduction des missiles de portée intermédiaire. C'est là le second point capital pour les Japonais, qui redoutent qu'une réduction du nombre des SS-20 soviétiques sur le théâtre européen ne se traduise par un transfert des mêmes engins vers le théâtre asiatique.

R.-P. PARINGAUX.

(Lire la suite page 5.)

Les pompistes tentent d'empêcher la réforme de la distribution

Les effets de la concurrence rendent inéluctable la diminution des points de vente

Après plusieurs mois de négociations, le gouvernement a décidé, le 9 novembre, un accroissement des rabais autorisés sur l'essence. Cette décision heurte les petits pompistes qui ont déclenché des grèves et des opérations de protestation. Elle satisfait, en partie, les grands distributeurs. Le problème du réseau de distribution de l'essence en France devait de toute façon être posé.

Le relèvement des rabais maximaux autorisés à la pompe était attendu et, dans une large mesure, inévitable. Fixées en 1978, alors que les prix du carburant n'avaient cessé d'augmenter, les limites de ces rabais, qui n'avaient d'autre but que celui de protéger les points de vente les moins rentables, n'étaient plus, depuis quelques mois, respectées par les grandes surfaces, en dépit de nombreux rappels à l'ordre et sanctions décidés par les pouvoirs publics. La réaction violente des petits pompistes peut donc *a priori* surprendre.

Mais le combat mené par les gérants de station-service constitue pour la plupart d'entre eux une lutte pour la survie, très voisine de celle menée en leur temps par les petits commerçants contre les géants de la distribution.

VÉRONIQUE MAURUS.

(Lire la suite page 18.)

Ralentissement de la hausse des salaires au troisième trimestre

Une bonne nouvelle pour le déroulement du plan de redressement Mauroy-Delors, l'indice du taux de salaire horaire ouvrier a augmenté nettement moins vite au cours du troisième trimestre : + 1,7 % selon les premiers résultats de l'enquête trimestrielle du ministère des affaires sociales qui porte sur les établissements de plus de dix salariés, après + 2,5 % au deuxième trimestre et + 3,1 % au premier trimestre. Au troisième trimestre 1982, l'augmentation avait été minime (+ 0,26 %).

Ce résultat, s'il était confirmé au quatrième trimestre, serait extrêmement important : il prouverait que, après les dérapages du premier semestre, les salaires évoluent nettement moins vite en France, ce qui, du point de vue de la logique du plan de redressement est un signe très positif.

Par ailleurs, la durée hebdomadaire du travail a été *« presque stable par rapport au trimestre précédent »*, souligne le communiqué du ministère des affaires sociales.

Le ministère précise également que, compte tenu de l'évolution de la durée de travail des ouvriers, la hausse du salaire mensuel des ouvriers peut être estimée à + 1,5 % au cours du troisième trimestre 1983 (contre 2,5 % au deuxième trimestre et 3 % au premier trimestre). Sur les douze derniers mois, la hausse est de 11 %, ce qui laisserait un gain de 1 % en pouvoir d'achat, compte tenu de la hausse des prix.

Le tout est de savoir si les fortes hausses de ces derniers mois ne vont pas relancer celles des salaires. Les consultations engagées dans le secteur privé, les négociations de février 1984 dans le secteur public apporteront une réponse.

Arafat entre deux ennemis...

par ANDRÉ FONTAINE

Un calme précaire régnait ce vendredi 11 novembre en fin de matinée à Tripoli. M. Yasser Arafat a rejeté l'appel à quitter la ville avec ses troupes que lui avait adressé M. Rachid Karamé, le chef de la communauté musulmane de la grande cité du Nord-Liban.

A Moscou, M. Abdel Halim Khaddam, chef de la diplomatie de Damas, a eu jeudi un entretien avec M. Gromyko. Le compte rendu publié par l'agence Tass ne fait aucune allusion aux événements de Tripoli, ce qui semble confirmer l'existence de graves divergences entre les deux pays au sujet de l'O.L.P. et du sort de M. Arafat.

D'Oradours en camions piégés, le malheureux Liban s'enfonce chaque jour un peu plus dans l'horreur. Esprit de clan, fortement marqué par la tradition de la vendetta, fanatisme religieux ou idéologique, cynisme des calculs politiques, gangstérisme pur et simple, tout y concourt.

La ronde infernale a vite fait de précipiter de la roche tarpéienne les vainqueurs du moment. Bechir Gemayel n'a pas survécu trois semaines à son élection à la présidence de la République. Menahem Begin, écarté du pouvoir par l'âge et par le chagrin, assiste impuissant à l'écroulement de cette *pax hebraïca* qu'il avait cru, l'an dernier, pouvoir établir autour des frontières d'Israël. C'est aujourd'hui au tour d'un des personnages les plus coriaces de la tragédie, Yasser Arafat, de boire la lie du calice de l'amertume.

Les temps ont bien changé pour lui depuis ce jour de juillet 1968 où le cinquième congrès de l'Organisation de libération de la Palestine l'avait porté à sa tête en remplacement du sinistre Ahmed Choukeiry, dont l'ancien ministre israélien Abba Eban a pu écrire que *« l'attitude pompeuse, le souci grotesque de sa propre vanité et de son confort personnel, avaient de quoi rassurer ses futures victimes »*, auxquelles il n'avait cessé de promettre la valise ou le cercueil (1).

L'homogénéité, on le sait, n'est pas précisément le fort de l'O.L.P., qui regroupe, des marxistes aux fondamentalistes musulmans, huit mouvements palestiniens, dont le principal, de tendance modérée, est le Fatah, ou Fath, auquel appartient Yasser Arafat : ce même Fath au sein duquel a éclaté, au printemps dernier, la dissidence qui, grâce à l'appui syrien, a entrepris de le déboulonner. Car, bien entendu, chacun de ces groupes, pour renforcer son poids, regarde vers quelque capitale étrangère : de Moscou à Washington, en passant par Damas, Bagdad, Téhéran, Le Caire, Tripoli, l'éventail est large.

(Lire la suite page 3.)

(1) Abba Eban, *Autobiographie*, Buchet-Chastel, 1979, p. 234.

AU JOUR LE JOUR

Protection

Le prix de l'humour noir pourrait être décerné cette semaine au colonel Kadhafi. Le chef de l'Etat libyen a demandé jeudi à M. Arafat de « venir résider en Libye », *affirmant qu'il se portait garant de sa sécurité.* « Ainsi, *conclut-il*, tous les fusils pourront être orientés vers l'ennemi. »

Cette aimable proposition d'hébergement se heurte à une difficulté pratique, c'est que M. Arafat n'étant présentement pas très libre de ses mouvements. En revanche, il est tout à fait envisageable que M. Kadhafi rejoigne M. Arafat à Tripoli (Nord-Liban) pour y constater, de visu, *l'efficacité de sa protection fraternelle.*

BRUNO FRAPPAT.



Le Monde

Une semaine avec...

L'ILE-DE-FRANCE

Continuant son tour de France des régions, *le Monde* du 14 (numéro daté du 15) au 19 novembre (numéro daté du 20-21) passera une semaine avec l'Ile-de-France.

***Chaque jour nous publierons* dans un supplément de plusieurs pages, dans toutes nos éditions, les enquêtes et les reportages de nos correspondants et de nos envoyés spéciaux sur cette « région-capitale » qui rassemble huit départements : Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, les Yvelines, la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-d'Oise.**

LES MANIFESTATIONS DU 11 NOVEMBRE

La croix de Lorraine d'Oyonnax

Après avoir passé les troupes en revue, place de l'Etoile-Charles-de-Gaulle, vendredi 11 novembre dans la matinée, et déposé une gerbe sur la dalle du soldat inconnu, à l'Arc de triomphe, M. François Mitterrand devait se rendre, dans l'après-midi, à Oyonnax (Ain) pour y célébrer l'anniversaire du défilé, le 11 novembre 1943, dans les rues de la ville, d'un détachement armé des maquis de l'Ain.

Fin novembre 1943, les maquis ont pris en France occupée une extension considérable. Réfractaires au service du travail obligatoire (S.T.O.), anciens de l'armée d'armistice dissoute, militants obligés de quitter les villes y affluent. Vichy réagit en traquant les maquis avec ses G.R.M. (groupes mobiles de réserve) et le concours de la milice de Joseph Darnand, mais aussi par une virulente contre-propagande. Les maquisards sont présentés non seulement comme des « terroristes », mais comme des marginaux, des criminels de droit commun, des pillards dirigés par des chefs de bande.

Les chefs régionaux de la Résistance, soucieux de réagir contre cette image de marque et d'aviver le patriotisme d'une population maintenant convaincue dans sa grande majorité de la défaite allemande, se rallient donc, sans réserve, au projet du capitaine aviateur Romans-Petit, chef des maquis de l'Ain et de l'armée secrète (A.S.) du département. Les maquis de l'Ain sont fortement encadrés et organisés.

Les Allemands occupant l'ensemble du territoire, le gouvernement de Vichy a, bien entendu, interdit toute commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Le célébrer dans toute sa pompe revient à marquer l'existence d'un autre pouvoir en même temps qu'à défier l'occupant. Il n'y a pas de troupes allemandes à Oyonnax ni dans les environs. La petite ville, où la Résistance compte beaucoup de sympathisants, est choisie pour la manifestation. Transports, horaires sont minutieusement prévus et préparés sur place.

A l'aube du 11 novembre, les groupes locaux bloquent chez eux tous les suspects qu'a secrètement désignés le commissaire de police. En même temps, une unité venue de Bresse neutralise le commissariat, la gendarmerie, la poste, les pompiers. Il faut que, la manifestation finie, personne ne puisse être accusé de complicité, alors que la gendarmerie notamment est, au moins aux échelons supérieurs, « dans le coup ».

Toutes les routes sont barrées. les maquisards sont massés par sections. Ils portent des uniformes « empruntés » aux chantiers de jeunesse, et leur armement a été réparti de manière à ne pas paraître disparate.

JEAN PLANCHAIS.

(Lire la suite page 8.)

idées

ENA, troisième voie

Une vive controverse a opposé mercredi, à l'Assemblée nationale, M. Le Pors, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique à un député de l'opposition, à propos, notamment, de la création d'une troisième voie d'accès à l'ENA ouverte aux élus locaux et aux responsables des syndicats et des associations. L'association des anciens élèves de l'ENA prépare une consultation sur le sujet. Gildas Le Coz estime que ce débat peut être bon à condition qu'on évite les propos outranciers. Pour Michel Aurillac, il importe de respecter la sélection par le mérite. Jean-Claude Guibal se demande pourquoi les cadres d'entreprise n'auraient pas, eux aussi, accès à cette troisième voie. Pour Odon Vallet, deux avenirs sont possibles pour la maîtrise du savoir et du pouvoir : le partage ou l'affrontement. Enfin, Patrice Obert souhaite une véritable école de la fonction publique qui formerait aussi bien les responsables administratifs d'Etat que ceux des collectivités locales.

De quelques bizarreries

par MICHEL AURILLAC (*)

LA crise qui vient d'éclater au sein de l'Association des anciens élèves de l'École nationale d'administration à propos de la fameuse « troisième voie » n'est pas la manifestation d'un réflexe corporatiste de la haute fonction publique. Ce qui est en cause, c'est l'un des principes fondamentaux contenus dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dont l'article 6 dispose que tous les citoyens, égaux devant la loi, « *sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents* ».

En vertu de ce principe, la fonction publique a été, depuis deux cents ans, purgée du privilège de la naissance (celui de la noblesse) et du privilège direct de l'argent (la vénalité des offices). Restait ensuite — c'était plus difficile à réaliser — à mettre en œuvre l'égale admissibilité, c'est-à-dire l'égalité des chances.

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur permet aujourd'hui à l'ascension sociale de se faire en une génération.

Divers adjuvants ont d'ailleurs été utilisés depuis trente ans pour réaliser l'égalité des chances, les « bourses de service public » qui sont un vrai prétraitement, le concours ouvert aux fonctionnaires sans condition de diplôme, les préparations au sein des ministères, celles des finances notamment. On peut améliorer cette présélection.

Il importe cependant de respecter la sélection par le mérite, dont le concours est la sanction, et d'éliminer tout critère d'opinion ou d'origine sociale dans l'appréciation du droit à concourir. Une des grandes conquêtes de la République, réalisée en 1954 par l'arrêt Barel du Conseil d'État, est, à cet égard, l'interdiction de prendre en compte l'opinion politique d'un candidat pour lui refuser l'autorisation de concourir.

On voit, dans cette perspective, combien la nouvelle réforme est contraire à la tradition républicaine. Il s'agit en effet de créer une « troisième voie » ouverte aux militants syndicalistes, aux élus locaux et aux dirigeants d'associations.

Ce n'est donc plus la vertu ou le talent qui servent de critère mais la fonction exercée, en dehors de la fonction publique, protégée par un numérus clausus.

Deuxième bizarrerie. Cette troisième voie est réservée à la seule ENA et non aux autres grandes écoles et notamment pas aux écoles techniques. Peut-être a-t-on redouté de passer sur le pont construit par un ingénieur ou de voler sur un avion piloté par un pilote tous deux de la « troisième voie ». Il y a là comme une idée que l'administration générale ou la justice peuvent être exercées par des non-spécialistes, ce qu'on n'ose pas dire de corps réputés techniques.

Troisième curiosité, la haute administration devient une sorte d'hôtel des Invalides pour syndicalistes ou militants politiques ou associatifs. C'est choquant pour la fonction élective par hypothèse désintéressée. C'est inadmissible pour le syndicaliste dont le rôle est de défendre ses mandants, notamment contre l'Etat et non d'attendre de l'Etat quelque situation d'avenir.

En réalité, ces trois bizarreries ou curiosités cachent un phénomène redoutable et redoutablement réversible de politisation de la fonction publique. Certes le premier concours ne concerne que 5 % de l'effectif de l'ENA, mais la proportion augmentera d'année en année, et rien n'interdit d'imaginer la moitié de l'école recrutée par cette voie politique, sinon révolutionnaire.

Voilà ce que les anciens élèves de l'ENA, qui, de loi en décret, n'avaient pas tous compris au printemps dernier, ont voulu expliquer à l'opinion publique. Tel est le sens du vote de l'assemblée générale du 6 octobre 1983. Il faut abroger au plus tôt cette loi, supprimer la troisième voie et poursuivre, dans la tradition républicaine, la démocratisation de la fonction publique.

(*) Ancien élève de l'ENA promotion Paul Cambon (1953), ancien député R.P.R.

La démocratisation du troisième type

par JEAN-CLAUDE GUIBAL (*)

SUR le plan des principes, les hommes d'entreprise ne peuvent qu'approuver l'ouverture de la fonction publique aux représentants de la société civile. L'intérêt du pays appelle en effet une meilleure osmose entre deux mondes voués à travailler ensemble et qui pourtant s'ignorent.

Depuis toujours le corps social accueille sans restrictions des responsables issus de la fonction publique. Celle-ci doit à son tour être accessible à ceux qui ont exercé leurs talents dans d'autres domaines de la vie collective. La nationalisation de l'Etat doit succéder à l'étatisation de la société.

Mais pourquoi limiter l'accès du troisième concours de l'ENA aux seuls détenteurs d'un mandat local, syndical, associatif ou mutualiste ? Pourquoi faire de l'élection le critère *de l'aptitude à servir l'Etat et politiser* ainsi une fonction qui tient son autorité de sa neutralité ?

Le Pors rappelait avec raison que « *le service public requiert compétence, dévouement et abnégation* ». Certes, les cadres d'entreprise ne sont pas élus. Ils n'en sont pas pour autant dépourvus de ces vertus. Leur compétence se mesure à l'efficacité de leur action quotidienne. Leur dévouement se manifeste dans leurs efforts constants pour assurer la compétitivité de leur entreprise. Leur abnégation se déduit de l'augmentation constante de leur temps de travail et de leur contribution exemplaire à l'effort de solidarité. Pourquoi alors leur interdire l'ENA ?

« *La logique qui sous-tend une activité de service public est différente de celle qui sous-tend celle d'une activité privée, essentiellement finalisée par la rentabilité financière* », précise encore le ministre. Telle est, sans doute, l'origine du malentendu. Les hommes d'entreprise se font une autre conception de leur métier. Ils fondent leur action sur la production de richesses, la création d'emplois et l'accomplissement professionnel des hommes au travail. Ils ont le sentiment de contribuer ainsi à la réalisation d'un intérêt général qui ne serait pas dicté par quelques « maîtres penseurs », plus citoyens que les autres.

Alors que les responsabilités économiques et sociales de l'Etat ne cessent de s'étendre, bien souvent au-delà de toute raison, ils comprennent mal que celui-ci ne juge pas nécessaire de recourir à leur expérience pratique de la vie des entreprises. Ils n'osent pas imaginer non plus qu'il puisse les considérer comme incapables ou indignes de travailler au bien public.

Ils demandent donc que leur soit reconnu le droit de se présenter, eux aussi, à l'ENA. Ils refusent par contre toute faveur et souhaitent que la loi *du 19 janvier 1983 soit d'abord refondue* de manière à se plier aux principes d'égalité, de neutralité et de mérite qui garantissent la qualité de la fonction publique. Le 3e concours de l'ENA est le seul en France à ne respecter ni la neutralité des jurys ni l'anonymat des épreuves, ni l'affectation des élèves en fonction de leur classement. Il met en œuvre une conception de la démocratisation qui pourrait pervertir les fondements mêmes de l'Etat.

(*) Ancien élève de l'ENA, promotion Montesquieu 1964-1966. Délégué Général d'Entreprise et Progrès.

Le débat, oui mais...

par GILDAS LE COZ (*)

LE débat provoqué par la création de la troisième voie d'accès à l'ENA doit rester scrupuleux et sincère. *Est-ce un débat utile?* Sans doute, bien que entrepris tardivement : à ce jour, c'est d'une loi en application qu'il s'agit. Mais la discussion a un double mérite.

Elle rappelle que toute innovation provoque des réactions. La création de l'ENA, qui supprimait les filières plus ou moins confidentielles d'accès à la haute fonction publique, eut ses détracteurs. L'institution de la seconde voie, ouverte aux fonctionnaires, connut le même sort.

La discussion met également en évidence ce qu'on occulte trop souvent : la finalité de la réforme. Il n'y en a pas d'autre que d'enrichir le *potentiel de réflexion et d'action de* la fonction publique par l'apport des capacités de femmes et d'hommes ayant acquis l'expérience de l'analyse et de la décision au service du public autrement que par les études universitaires et par la pratique administrative. La synthèse — dosée — de toute ces expériences peut apporter beaucoup à l'administration.

Est-ce un bon débat? Il peut l'être s'il reste scrupuleux. Or il ne le sera pas si l'on continue à y tenir des propos outranciers. La réforme n'aurait-elle pas été instituée par une *loi déclarée conforme à la* Constitution — à l'exception d'une disposition non essentielle? En prenant cette décision le Conseil constitutionnel n'aurait-il pas agi en conscience? La commission chargée de donner un avis sur la recevabilité des candidatures, composée de magistrats et d'un membre des tribunaux administratifs, présidée par un conseiller d'Etat, serait-elle un « organe politisé » ? Le jury du concours pour la troisième voie mériterait-il le même soupçon?

Le débat doit rester sincère. Il ne l'est pas dès lors qu'il vise, au prix de l'éclatement de l'association — ce qui n'est pas une catastrophe nationale, mais qui n'est pas non plus une bonne action, — à créer un climat de méfiance au sein de la haute fonction publique à l'égard du gouvernement. C'est là un jeu auquel les fonctionnaires ne se prêteront pas. Quelle que soit leur opinion sur cette réforme. Quelles que soient leurs convictions politiques. Les énarques, comme les autres, disposent d'autres enceintes pour exercer leurs droits politiques.

(*) Ancien élève de l'ENA (promotion Droits de l'homme, 1979-1981).

Pour une école de la fonction publique

par PATRICE OBERT (*)

NOUS sommes au confluent de trois évolutions : d'un côté, le mouvement de décentralisation a réalisé un important transfert de compétences de l'État vers les communes, les départements et les régions.

De l'autre, l'aggiornamento des textes relatifs à la fonction publique a conduit à poser les droits et obligations des fonctionnaires, tandis qu'un projet de loi relatif à la fonction publique d'État a déjà été examiné par l'Assemblée nationale et qu'émerge la fonction publique territoriale.

Enfin, la volonté de démocratiser l'accès à l'ENA a induit la création de la troisième voie. Mais cette réforme — aussi louable soit-elle dans son esprit — n'a pas abordé la fonction de l'ENA dans le nouveau contexte créé par les lois de décentralisation et l'apparition d'une nouvelle fonction publique.

Il ne fait guère de doute qu'une des conditions pour réaliser une véritable décentralisation consiste à doter les collectivités territoriales de cadres administratifs capables de discuter d'égal à égal avec ceux de l'État.

Cela passe inévitablement par la création d'un corps de hauts fonctionnaires qui soit de même niveau que les corps des fonctionnaires recrutés par la voie de l'ENA.

Or, déjà, la réforme de l'ENA était muette sur ce point. Rien non plus n'est indiqué à ce sujet dans le projet de code de la fonction publique territoriale lui-même. Il convient pourtant dès ce stade initial de poser clairement le principe d'un niveau de formation comparable.

Il ne s'agit pas de peupler toutes les collectivités d' « équivalents-énarques ». Mais il faut être conscient que les nouvelles compétences accordées aux élus ne pourront qu'accroître les responsabilités des cadres administratifs.

C'est pourquoi il est nécessaire de créer une véritable école de la fonction publique. Elle aurait pour mission de former les responsables administratifs appelés à exercer leurs fonctions dans la fonction publique d'État ou dans la fonction publique territoriale. La mobilité entre ces deux catégories de postes serait la règle, afin que ces agents aient un horizon élargi et une expérience plus concrète. Pourra-t-on faire croire à la réalité de la décentralisation tant que l'on n'aura pas accepté de regarder le problème de l'ENA en face ?

(*) Président de l'Association des administrateurs de la commune de Paris (*promotion* ENA Droits de l'homme 1979-1981). Les administrateurs de la commune de Paris participent à la scolarité à l'ENA exactement dans les mêmes conditions que les élèves de l'ENA proprement dits, en application d'une convention passée entre le directeur de l'ENA et le maire de Paris.

Guerre civile en Enarchie

par ODON VALLET (*)

L'ASSOCIATION des anciens élèves de l'ENA qui avait résisté au départ des ministres communistes en 1947, au retour du général de Gaulle en 1958, au putsch d'Alger, abandonne sang-froid et réserve.

C'est que la troisième voie met en cause des fondements traditionnels du droit pour, au dire de ses créateurs, promouvoir la justice dans les faits. Selon Anicet Le Pors (qui n'est pas l'auteur de la réforme mais son défenseur au gouvernement), pour rétablir une égalité réelle des chances dans l'accès à la haute fonction publique, il faut commencer par créer *une inégalité de droit au profit des* plus défavorisés sur le plan socio-culturel.

Les insuffisances d'une égalité formelle sont connues et l'égalité sur le terrain requiert des facilités supplémentaires voire des exigences moindres pour ceux qui n'ont pas bénéficié d'une formation initiale suffisante. Ainsi, l'institut d'études politiques de Paris a aussi créé une troisième voie d'accès réservée aux salariés ayant cinq ans d'ancienneté.

Les lacunes de ces candidats du troisième type ne tiennent ni à l'intelligence ni même aux connaissances mais plutôt à la culture générale et à l'expression écrite. L'expérience a été faite de comparer les prestations d'un étudiant, fils de cadre supérieur, ayant un quotient intellectuel de 115 et celles d'un contrôleur des P.T.T., fils d'artisan-ouvrier, possédant un Q.I. de 145. Les notes de l'étudiant écrasaient celles du postier dans toutes les épreuves exigeant une maîtrise de la rédaction, du plan et de l'orthographe. Le postier ne pouvait reprendre le dessus qu'en informatique et en stastitiques, matières où l'environnement familial joue un rôle très faible.

Dès lors, il est difficile de juger des candidats aussi hétérogènes selon les mêmes critères. Les adversaires de la troisième voie ont raison de souligner les risques d'arbitraire politique et d'incohérence intellectuelle. Ses partisans y verront plutôt une revanche contre des années où ils ont paru exclus du pouvoir. En fait, le clivage le plus profond tient sans doute aux conceptions de la vie en société. Les troisièmes voies d'accès révèlent une aspiration populaire vers un épanouissement des facultés d'intelligence grâce à une deuxième chance de formation et en dépit des lourds efforts que celle-ci demande. Mais cette aspiration fait concurrence aux légitimes projets professionnels des candidats aux deux premiers recrutements. Ainsi se dessinent deux avenirs possibles pour la maîtrise du savoir et du pouvoir : le partage ou l'affrontement.

(*) Ancien élève de l'ENA, promotion François Rabelais, 1971-1973.

LU

« LA GRANDE GUERRE », de Pierre Miquel

Un combat « désespéré » mais ardent contre la fatalité

SI les jeunes n'en sont guère conscients, leurs aînés ne l'ont pas oublié : longtemps, le premier conflit mondial a suscité de furieuses controverses. De 1918 à 1939, *il fut* pratiquement impossible d'évoquer ce drame de manière sereine et, en 1924, lors de la parution de *la Victoire*, Alfred Fabre-Luce fit scandale en soutenant l'évidence : à savoir que la France avait eu sa part de responsabilité dans le déclenchement de la tuerie. Il fallut attendre l'autre après-guerre pour que des historiens sérieux, tels Pierre Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle ou Guy Pedroncini, établissent enfin la vérité. Mais il manquait encore une synthèse à l'usage du grand public : professeur à l'université de Paris-Sorbonne, Pierre Miquel vient de nous la donner dans un livre monumental.

Çà et là, il arrive, sans doute, à l'auteur de se lancer dans des développements un peu techniques que seuls pourront apprécier les officiers brevetés d'état-major. Le lecteur regrette aussi parfois l'absence de portraits qui donnent une densité humaine aux événements et aident à comprendre certaines divergences de vues. *Biographe et admirateur de* Raymond Poincaré, Pierre Miquel fait enfin la part un peu belle à ce dernier, dont l'action avant la déclaration de guerre reste à tout le moins discutée — tout comme celle de l'ambassadeur russe à Paris, Alexandre Isvolski, personnage-clé que l'on ne voit malheureusement pas apparaître ici. Mais ces quelques critiques sont secondaires.

Rendant sensible le caractère mondial du conflit, insistant à juste titre sur les manœuvres machiavéliques des Allemands en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, notre historien a le mérite *de mettre en lumière ce qu'il appelle la « guerre de l'arrière »*, c'est-à-dire les épreuves consenties avec abnégation par les populations civiles et l'incurie qui se manifestait, hélas ! souvent, en haut lieu, où des décisions capitales étaient prises avec légèreté.

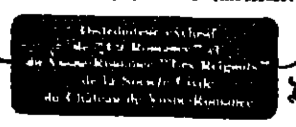
Pour la France, le tableau que dresse Pierre Miquel est accablant. Dès la mobilisation — une lettre inédite de Maurice Genevoix en témoigne — un « *tohu-bohu indescriptible* » se produit. Faible, l'Etat ne parvient pas à se faire obéir des industriels, dont le *concours est indispensable à l'effort* de guerre. Pour rétablir une certaine discipline, les ministres en sont réduits à faire appel à Robert Pinot, secrétaire général du Comité des forges. Alors que, très vite, les soldats du Kaiser sont équipés d'un casque, des mois passent avant que le commandement français ne se décide à pourvoir les fantassins d'une protection qui — un rapport le prouvera bientôt — *aurait* permis de sauver des milliers de vies humaines. Péremptoire, Joffre tenait pour inutile le remplacement des traditionnelles casquettes. « *Mon ami*, dira-t-il à un officier, en 1914, *nous n'aurons pas besoin de fabriquer des casques. Nous tordrons les Boches avant deux mois.* »

Ne dissimulant pas ces imprévoyances coûteuses, Pierre Miquel rend toutefois un juste hommage aux stratèges qui révélèrent leur valeur au cours de ces années terribles et surtout au courage dont firent preuve tant de « poilus ». Aujourd'hui, avec le recul, certains ne craignent pas d'affirmer que le sacrifice de beaucoup d'entre eux fut vain, puisque l'Europe sortit amoindrie de cette lutte fratricide et que, par une application aberrante du principe des nationalités, la paix bâclée de 1919 aboutit vingt ans plus tard à une conflagration encore plus terrible.

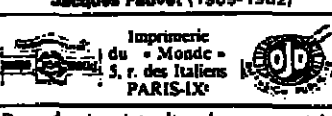
Mais c'est oublier que l'histoire ne saurait être réduite au froid alignement des chiffres, ou à l'étude rigoureuse du jeu diplomatique. Et l'on doit savoir gré à l'auteur de prendre en compte des facteurs irrationnels que sont le dévouement ou l'héroïsme. Grâce à lui, les souffrances des anciens de 14-18 retrouvent leur sens : celui d'un « *combat désespéré mais ardent* » contre la fatalité et pour la liberté.

ÉRIC ROUSSEL.

★ *La Grande Guerre*, Fayard, 670 pages, 98 francs.



Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

L'ÉVOLU

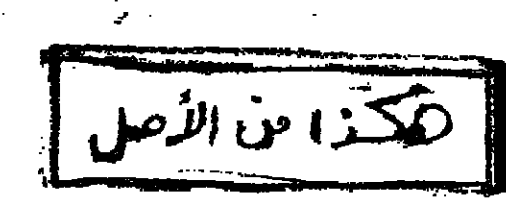
M. Karamé, ancien premier ministre libana... a demandé au chef de l'O.L.P. de quitter Tripoli

Une ébauche de règle... à Genève ?

M. Khaddam à Moscou

LA TENSION FRANCO-IRANIENN

Les représailles économiques de Téhé... ne devraient pas affecter le domaine pé...



Le Monde

étranger

L'ÉVOLUTION DU CONFLIT AU NORD-LIBAN

M. Karamé, ancien premier ministre libanais a demandé au chef de l'O.L.P. de quitter Tripoli

Le ministre des affaires étrangères syrien, M. Khaddam, a été reçu, jeudi 10 novembre à Moscou, par son collègue soviétique, M. Gromyko, et lui a exposé, selon toute vraisemblance, les intentions de Damas à l'égard de M. Arafat, assiégé à Tripoli. Toutefois, aucune mention n'est faite du problème dans le compte rendu de l'agence Tass.

Pour sa part, M. Rachid Karamé, ancien premier ministre libanais, a demandé, jeudi, au chef de l'O.L.P. de quitter la grande ville du Nord-Liban. M. Karamé, qui préside le comité de coordination de Tripoli — réunissant les divers groupes et partis de la cité, — a fait une déclaration en ce sens à Damas, où il se trouve depuis samedi.

M. Karamé a justifié sa demande en affirmant que, *« en raison de l'étape actuelle, qui impose une action efficace face aux menaces israélo-américaines, la place de M. Arafat est hors de Tripoli, qu'il doit quitter avec son groupe pour remplir un rôle face à ces menaces »*. Ce vendredi matin, M. Arafat a indiqué à l'agence Reuter qu'il ne répondrait pas à l'appel de M. Karamé, affirmant que ce dernier ne lui avait pas personnellement demandé de partir. *« Il a tout simplement dit,* a-t-il ajouté, *qu'Abou Ammar était un dirigeant important et qu'il ne devait pas rester à Tripoli trop longtemps parce que des devoirs l'appelaient ailleurs. »* M. Arafat avait déclaré auparavant qu'il serait disposé à quitter Tripoli au cas où les dirigeants locaux le lui demanderaient. *« Je ne peux partir tant que mes combattants font quotidiennement face à la mort,* a-t-il souligné. *Je ne suis pas un président, je suis un combattant de la liberté. »*

Des médecins occidentaux travaillant dans un hôpital de Tripoli ont indiqué que M. Arafat et son adjoint Abou Jihad ont échappé de peu à la mort, jeudi après-midi, au camp de Baddaoui, lorsqu'un obus est tombé près du lieu où ils tenaient une réunion avec des responsables palestiniens.

M. Khaddam à Moscou

● A DAMAS, la presse syrienne a estimé jeudi que *« le compte à rebours en vue d'une agression américano-israélienne contre la Syrie a commencé »*. Le quotidien *Tichrine* souligne que les Etats-Unis devraient savoir que *« la Syrie ne sera pas seule dans la bataille, toutes les masses arabes et les forces éprises de liberté dans le monde, en premier lieu l'Union soviétique, se tenant à ses côtés »*.

Ces prises de position coïncidaient avec l'arrivé à Moscou de M. Abdel Halim Khaddam. Le chef de la diplomatie de Damas a eu, jeudi soir, un premier entretien avec M. Gromyko. Selon l'agence Tass, les deux ministres ont insisté sur la nécessité pour les pays arabes de *« renforcer leur unité et coordonner leurs actions pour faire échec aux projets sinistres et agressifs des Etats-Unis et d'Israël »*. M. Khaddam, toujours selon Tass, a remercié l'U.R.S.S. pour *« l'aide et le soutien qu'elle apporte à la Syrie et aux autres pays arabes confrontés aux desseins impérialistes au Proche-Orient »*. Cependant, le compte rendu de l'agence officielle soviétique ne contient aucune référence aux affrontements inter-palestiniens au Nord-Liban et ne mentionne pas l'O.L.P.

Une ébauche de règlement à Genève ?

● A GENÈVE, la commission politique mise en place par le congrès du dialogue libanais a achevé jeudi soir ses travaux. Elle a convenu de se réunir à nouveau une semaine avant la deuxième session du congrès, qui pourrait reprendre ses travaux à Genève vers le 5 décembre.

La commission, qui a commencé ses travaux lundi dernier, s'est efforcée d'établir un *« document de travail »* faisant le point des réformes politiques à introduire au Liban et suggérant pour chacun une ou plusieurs solutions. Les points sur lesquels elle a trouvé un *« large consensus »* sont les suivants : la parité *« moitié-moitié »* entre chrétiens et musulmans au Parlement au lieu du rapport cinquante-quatre chrétiens (dont trente maronites) pour quarante-cinq musulmans ; la désignation du premier ministre par le Parlement et non plus par le président de la République ; la création d'une Haute Cour pour juger en cas de besoin les reponsables politiques ; la créatioin d'un conseil constitutionnel ; l'abolition du confessionnalisme dans l'administration et dans l'armée. Sur ce dernier point, il ne s'agirait que d'appliquer dans les faits des décisions prises déjà depuis plusieurs années mais restées lettre morte.

Par contre, un consensus n'aurait pu se dégager sur les points suivants : la répartition des grandes charges de l'Etat suivant les confessions : présidence de la République, présidence du conseil, présidence de l'Assemblée et le problème de l'armée.

En ce qui concerne le président de la République, traditionnellement maronite et qui détient de très larges pouvoirs, deux thèses se sont affrontées : soit faire élire le président en dehors de toute référence à une communauté religieuse, par un parlement qui ne serait plus dominé par les chrétiens, soit lui adjoindre un vice-président choisi dans une autre communauté que le président et doté lui aussi de larges prérogatives. Pour l'armée, la commission a estimé qu'il s'agissait d'un problème trop grave pour qu'elle s'en saisisse. Elle a donc décidé de le porter devant le congrès lui-même quand il se réunira à nouveau.

Enfin, l'attitude du Front libanais, dirigé par MM. Gemayel et Chamoun, demeure incertaine. On ignore encore s'il a vraiment accepté les résolutions adoptées la semaine dernière par le congrès des dix où siégeaient ses chefs. — *(A.F.P., Reuter.)*

LA TENSION FRANCO-IRANIENNE

Les représailles économiques de Téhéran ne devraient pas affecter le domaine pétrolier

La tension croît entre Paris et Téhéran. Les mesures de représailles de nature économique prises par l'Iran contre la France (*le Monde* du 11 novembre) ont été suivies, jeudi 10 novembre, d'accusations portant sur une *« tentative française d'attentat »* contre l'ambassade d'Iran à Beyrouth. Un communiqué de cette représentation diplomatique distribué à la presse et cité par l'A.F.P. assure que le contingent français a *« tenté de perpétrer lundi une opération terroriste »* contre ses bâtiments au moyen d'une *« jeep piégée »* qui, *« par la volonté du Dieu tout, puissant, n'a pas explosé »*. Les responsables français de Beyrouth ont déclaré que, *« n'étant pas impliqués dans une telle affaire, ils n'ont pas à la commenter »*.

Sur le plan pétrolier, les dernières mesures annoncées par Téhéran ne semblent pas devoir entraîner de conséquences importantes. La France a acheté au cours des huit premiers mois de l'année 2,76 millions de tonnes de pétrole brut en provenance de l'Iran, pour un total de 4,55 milliards de francs. Ces quantités, en nette augmentation par rapport à l'année précédente (+ 35,9 %), ne représentent toutefois qu'une part minime (6,07 %) des importations totales en provenance de l'Iran. Elles ne devraient guère, estime-t-on dans les milieux pétroliers, être affectées par les récentes décisions iraniennes. En effet' l'essentiel de ces achats est effectué par deux groupes multinationaux : Shell (pour 1,56 million de tonnes) et BP (528 000 tonnes), lesquels peuvent aisément se passer de l'intervention des banques françaises pour le financement de leurs achats internationaux. Les deux groupes français Elf et Total n'ont acquis, depuis le début de l'année, que quelques cargaisons de brut iranien, au coup par coup sur le marché libre, et ne devraient donc pas être non plus affectés par ces mesures.

Arafat entre deux ennemis...

(Suite de la première page.)

Entre tous ces courants, fort démocratiquement représentés au Conseil national palestinien, le « parlement » de l'O.L.P. et en fait son pouvoir suprême, Arafat n'a cessé de louvoyer, ne disant jamais que la moitié de ce qu'il pensait, et fort souvent le contraire. Il courait ainsi le risque d'apparaître comme un modéré, et donc comme un traître, aux yeux des plus durs, sans pour autant parvenir à persuader l'immense majorité des Israéliens qu'il cherchait sincèrement à faire la paix avec eux.

Combien de fois *n'aura-t-il* pas donné l'impression d'hésiter sur la ligne à suivre, ne laissant un de ses proches lancer un ballon d'essai que pour le désavouer aussitôt, approuvant le recours à la violence comme seul moyen de se faire entendre de gens qui n'avaient pas hésité eux-mêmes, pour chasser les Britanniques, à poser des bombes, tout en désapprouvant à tire-larigot la plupart des attentats effectivement commis ?

Un illusoire sentiment de puissance

Grâce aux subventions des pays pétroliers, aux contributions des Palestiniens de la diaspora, aux bénéfices des sociétés commerciales qu'elle contrôle, l'O.L.P. dispose de vastes ressources ; d'où un illusoire sentiment de puissance, d'autant plus vif que Yasser Arafat, non content d'être salué en héros par le peuple des camps de réfugiés, était reçu, de capitale en capitale, et jusqu'à la tribune des Nations unies, comme un chef d'Etat. De toute façon, ses camarades et lui croyaient que l'histoire a un sens, et que ce sens est celui de la justice : ils voyaient dans les récits de la longue marche des maoïstes ou de la guerre d'Algérie la preuve que, si dur que dût être leur combat, le triomphe de leur cause était assuré.

Depuis longtemps cependant ils auraient dû comprendre que, malgré les apparences, malgré les reconnaissances en chaîne, malgré l'évolution de plus en plus nette des gouvernements européens en leur faveur, le temps ne travaillait pas pour eux. Non pas qu'il travaillât pour les Israéliens : chacune des retentissantes victoires qu'ils ont remportées n'a fait qu'accroître l'effort militaire et économique à fournir, que renvoyer à plus tard l'avènement de la paix si désirée.

Mais les Israéliens se battaient pour eux-mêmes, sur leur terre à eux, sans mère patrie où pouvoir se replier en cas de malheur, et ils étaient assez nombreux par rapport à la population arabe vivant sous leur contrôle pour assurer un quadrillage de nature à empêcher toute action de guérilla durable. Pour battre l'Etat hébreu, ou du moins l'amener à composer, l'O.L.P. devait donc à tout prix disposer sur son pourtour de bases à partir desquelles le harceler. Ce qu'elle s'empressera de faire, en utilisant à cette fin les camps de réfugiés, espérant que la présence de populations civiles dissuaderait ses adversaires de s'attaquer aux positions militaires qu'elle y installait.

Il était difficile d'imaginer que les autorités des pays où étaient situés ces camps allaient fermer les yeux sur ce qui s'y passait, d'autant plus que l'O.L.P., ou au moins certaines des formations qui la constituent, se posaient de plus en plus en force révolutionnaire, en adversaires des régimes arabes modérés soupçonnés de vouloir pactiser avec Israël. Et que ses dirigeants avaient tendance à se comporter là où ils se trouvaient comme en terrain conquis, déployant leurs troupes, exerçant des contrôles policiers, constituant en fin de compte un Etat dans l'Etat. C'eût été miracle, dans ces conditions, si le conflit avait pu être évité.

« Septembre noir »

La première manche se déroula en Jordanie, en 1970 : ce fut le tragique « septembre noir », au cours duquel le roi Hussein — alors surnommé par ses adversaires le *« Néron hachémite »* (2) — devait liquider *manu militari* les positions palestiniennes, faisant de très nombreuses victimes militaires et civiles.

A l'origine, un mauvais calcul de la direction de l'O.L.P., qui accuse le roi d'avoir acepté le plan du secrétaire d'Etat américain Rogers, lequel ne vise, selon le journal du Fath, qu'à *« encercler et anéantir la révolution palestinienne, fer de lance de tous les peuples arabes »* (3). L'Irak, à l'époque, avait des troupes en Jordanie. Comme il avait par deux fois menacé Hussein d'intervenir s'il *n'arrêtait pas* le bombardement des camps palestiniens, l'O.L.P. crut pouvoir compter sur lui et sur le ralliement à sa cause d'une partie de l'armée royale. Mais il n'y eut pas de ralliement et les soldats irakiens restèrent l'arme au pied.

Seuls les Syriens vinrent au secours d'Arafat. Ils firent franchir la frontière à une colonne de chars fraîchement repeints aux couleurs palestiniennes. Mais cent trente d'entre eux devaient être détruits par les soldats de Hussein et le reste fut retiré après que Washington eut agité le plus carrément du monde une menace d'intervention américaine ou israélienne.

Au Liban aussi...

Les Palestiniens allaient répéter au Liban les erreurs qui leur avaient *été* fatales en Jordanie. Ils s'y installèrent comme en pays conquis — on avait surnommé un moment la zone au sud du Litani le *« Fatahland »* — provoquant de nombreux raids israéliens et le mécontentement de la population locale, et tentèrent, à la faveur de la guerre réputée « civile » de 1975, dont ils furent, pour la gauche, le fer de lance, de mettre la main, par personnes à peine interposées, sur l'Etat libanais.

Celui qui les empêcha, il ne faut jamais l'oublier, c'est Hafez El Assad, l'actuel maître de la Syrie, le même qui encourage aujourd'hui les dissidents du Fath à liquider Yasser Arafat. Déjà, en 1966, ministre de la guerre, il l'avait fait arrêter, nous dit Eric Rouleau, pour un crime qu'il n'avait pas commis (4). En 1970, il avait été de ceux qui, au sein du gouvernement de Damas, s'étaient opposés à l'intervention en Jordanie. L'année suivante, il s'emparait du pouvoir. Il allait y déployer une aptitude à la Realpolitik à faire pâlir Bismarck.

Qu'il s'agisse de faire la paix avec Israël ou de se battre contre lui, Assad entendait que nul autre ne prît la décision à sa place. D'où sa campagne vigoureuse contre Sadate et les accords de Camp David. D'où sa décision, en avril 1976, de venir à l'aide des chrétiens libanais aux abois : il ne fallait pas que l'O.L.P. dispose à Beyrouth d'un détonateur susceptible de mettre le feu aux poudres du Proche-Orient.

Non contents de dégager les agglomérations maronites encerclées par les « palestino-progressistes », comme on disait alors, les Syriens bombardèrent le camp palestinien de Tell-el-Zatar assiégé par les phalangistes, qui fusilleront sommairement, après sa chute, un millier de survivants. Ce sont des choses qui s'oublient difficilement. D'autant plus que, dès cette époque, naît le soupçon, encouragé par plusieurs rencontre entre Assad et Kissinger, qu'ils se sont entendus en secret pour partager le Liban entre la Syrie et Israël.

Quantité de Libanais ne mettent pas en doute l'existence de ce plan, qui se trouve aujourd'hui matérialisé par la double occupation de leur pays par la Syrie au nord et à l'est, et par Israël au sud du fleuve Awali. Et certains en sont à se demander si l'accord ne comportait pas aussi la promesse de Hafez El Assad de liquider l'O.L.P. N'est-il pas en train d'achever le travail commencé l'an dernier par Begin et Sharon ?

Le jeu de Damas

Dans ce Proche-Orient où ne règne pour l'instant que la loi de la jungle, où, comme l'écrit le *New York Times*, même *« la main qui vient à votre secours peut vous abuser »*, aucune interprétation, et surtout la plus immorale, ne doit être exclue. L'Europe n'a d'ailleurs pas tellement de leçons à donner de ce point de vue. Mais il n'est pas besoin d'un tel accord pour expliquer l'attitude du président syrien : il veut, comme on l'a dit, rester, en toutes circonstances, maître de sa décision. Il ne peut donc tolérer, à la limite, que l'O.L.P. ait une existence autonome. Les Palestiniens ne l'intéressent que dans la mesure où il peut se servir d'eux ; d'ailleurs, il dispose déjà d'une organisation palestinienne si alignée que ses unités militaires sont incorporées dans l'armée syrienne : la Saïka.

Il y a longtemps que Yasser Arafat a dû perdre toutes ses illusions sur Hafez El Assad. Mais il a cru pouvoir lui faire échec en s'appuyant sur les autres capitales arabes et sur Moscou. Or, depuis l'an dernier, il saute aux yeux que les gouvernements arabes, modérés comme progressistes, ne feront rien pour l'O.L.P. : leurs opinions ne se sont aucunement mobilisées au moment de l'invasion du Liban. Pas un pays n'a parlé d'envoyer, ne serait-ce qu'un soldat se battre aux côtés des Palestiniens pris au piège. Il n'y a pas eu une seule manifestation de rue, où que ce soit, en leur faveur. Aujourd'hui, les appels au secours du chef de l'O.L.P. restent sans écho. Il est vrai que tant de cris de détresse retentissent en ce moment à travers le monde...

L'attitude soviétique n'est pas moins décevante pour les Palestiniens. Mais ils auraient dû se souvenir d'un précédent. En juillet 1974, l'O.L.P. avait ouvert un bureau à Moscou, et Kossyguine, le 25 novembre de la même année, avait reçu pour la première fois Yasser Arafat, reconnaissant le droit des Palestiniens *« à créer leur propre foyer national, jusqu'à la formation de leur propre Etat »* (5). Deux ans plus tard, l'U.R.S.S. assistait à l'intervention syrienne au Liban contre les Palestiniens sans réagir autrement que par une déclaration d'un « comité soviétique de solidarité afro-asiatique » fustigeant la *« tuerie »* et préconisant *« le retrait des troupes syriennes »*. Beyrouth ayant protesté contre cette prise de position, la *Pravda* opéra un de ces virages sur l'aile dont elle a la spécialité, en mettant en cause *« les éléments palestiniens et gauchistes qui refusaient le dialogue et la négociation »* (6).

L'explication est simple. La politique soviétique est tout sauf sentimentale ; la Syrie est un des derniers alliés dont l'U.R.S.S. dispose dans la région : elle n'allait pas se la mettre à dos ; l'exemple du retournement égyptien était encore trop frais. C'est évidemment la même raison qui fait que le Kremlin, aujourd'hui, se garde d'empêcher Damas de se débarrasser d'Arafat.

Une occasion qu'il aurait fallu saisir

Le chef de l'O.L.P. est un homme courageux : il suffit de le voir ces jours derniers sourire devant les caméras, alors que ses ennemis progressaient de toutes parts. Il va tenter de se survivre à lui-même, en espérant que le vent, une nouvelle fois, changera de sens. Mais il ne saurait se dissimuler, malgré son optimisme et sa prodigieuse vitalité, qu'il n'a plus guère de cartes en main. Et peut-être comprend-il l'erreur qu'il a commise, l'an dernier, en ne profitant pas du climat favorable qui existait, après l'invasion du Liban.

Un important courant d'opinion s'était développé en Israël, dont avait témoigné entre autres la grande manifestation contre les massacres de Sabra et Chatila, qui paraissait devoir conduire à une paix négociée sur la base de la reconnaissance du fait palestinien. La bonne stratégie, pour l'O.L.P., aurait été de fournir des arguments à ce courant-là, en déclarant enfin nettement qu'elle acceptait pour sa part le fait israélien.

La position d'Arafat à l'intérieur de l'organisation, à l'époque, était très forte, au point que ses adversaires de gauche, comme Nayef Hawatmeh et Georges Habache, devaient s'aligner pratiquement sur ses positions. Mais sans doute n'arrivait-il pas à renoncer à ce qui était depuis des années sa thèse fondamentale, à savoir que, la reconnaissance d'Israël constituant sa seule carte, il ne pouvait se permettre de l'abattre que contre la reconnaissance de l'O.L.P. par l'Etat hébreu.

Il se trouvait un peu dans la même position que la Pologne d'avant-guerre : coincé entre deux adversaires dont chacun était en même temps l'ennemi de l'autre. L'expérience enseigne que, dans ce cas, il faut savoir quel est l'adversaire le plus redoutable, et s'entendre avec l'autre contre lui. Tous compte fait, il aurait peut-être été plus facile à l'O.L.P. de trouver un terrain d'entente avec Israël qu'avec une Syrie dont le rêve hégémonique ne tolère de toute évidence ni l'indépendance du Liban ni celle de la Palestine.

ANDRÉ FONTAINE.

(2) Du nom de la dynastie à laquelle appartient Hussein.

(3) *El Fath dit non*, supplément au numéro de juin-juillet 1970 de *Fedayin*.

(4) Eric Rouleau, « L'O.L.P. à l'épreuve de la division », *Politique étrangère*, 3/1983, p. 620.

(5) Cité par Antoine Jabre, ancien ambassadeur du Liban à Moscou, dans *la Guerre du Liban*, Belfond, 1980, p. 145.

(6) *Ibid.*, pp. 275-277.

La « trêve miraculeuse » de jeudi

De notre envoyé spécial

Tripoli. — Ainsi le miracle s'était produit qu'on n'espérait plus la veille : le jeudi 10 novembre, au petit matin, Tripoli s'éveillait dans un silence total, inhabituel depuis une semaine. Sans ce ciel gris et bas toujours assombri par les incendies des stocks de carburant, les files d'attente devant les stations-service et la présence, plus discrète que ces derniers jours, d'hommes en armes, on eût pu croire à la fin du cauchemar. A trente pas du quartier général des loyalistes, moins sévèrement gardé que d'ordinaire, un cafetier ambulant avait disposé ses verseuses en cuivre et sur son visage marqué par sept nuits sans sommeil, comme ceux des hommes de garde et des premiers passants, se lisait un timide sourire. *« Cette nuit, pour la première fois, il n'y a rien eu. Dieu soit loué ! »*

Mercredi, vers 18 heures, le cesse-le-feu avait été sumultanément observé par les deux adversaires après un après-midi entier de déchaînements meurtriers. Trêve précaire pour la plupart des Tripolitains interrogés. Les uns s'inquiétaient de ses *« conditions trop mal définies »*, les autres redoutaient *« la détermination et la haine des traîtres »* (les dissidents de l'O.L.P.) ou *« la volonté évidente »* de la Syrie de *« faire définitivement main basse sur Tripoli, fût-ce au prix d'un bain de sang »*.

Aussi a-t-on vécu toute cette journée de jeudi dans l'obsession de voir jaillir ici ou là, soudain, l'étincelle qui aurait suffi à remettre le feu aux poudres. Là où s'achèvent les faubourgs miséreux de Tripoli, cernés par d'innombrables dépotoirs pour céder presque aussitôt la place aux premières baraques du camp de Baddaoui, l'homme qui balayait avec application les monceaux de verre éparpillés dans ce qui fut sa station-service nous dit en désignant le nord : *« Regarde : derrière cette colline, il y a des milliers et des milliers de Syriens, leurs tentes et leurs canons... aujourd'hui, ils se cachent encore, mais demain ils seront dans la ville, et ni rien ni personne ne pourra les en empêcher. »*

Vers 13 h 30, assailli par une cinquantaine de journalistes, M. Yasser Arafat, juché sur un muret dans la cour d'une école, commence par insister sur *« la fragilité »* du cessez-le-feu. *« Mais,* ajoute-t-il aussitôt, *nous essayons de respecter nos engagements en cessant de combattre. »* Toutefois, pour le chef de l'O.L.P., il ne fait aucun doute que *« les Syriens vont envahir Tripoli par les trois axes, nord, sud et sud-est »*. M. Arafat assure que ses adversaires avaient reçu la veille le renfort d'une brigade motorisée syrienne et que les combattants de l'O.L.P. doivent désormais faire face à deux brigades syriennes, un millier de Libyens et à des soldats de l'Armée de libération de la Palestine, dont il ne précise pas le nombre. *« Face à une telle concentration, la situation est très mauvaise »*, dit-il.

Un peu plus tard, vers 17 heures, le cessez-le-feu est brutalement rompu sans que l'on sache d'ailleurs lequel des deux camps en a pris l'initiative. Plusieurs quartiers de Tripoli sont touchés, un soldat de l'armée libanaise est tué dans une caserne, atteinte par plusieurs obus. Le « miracle » aura été de bien courte durée.

Que fera demain M. Arafat, sommé de toutes parts de quitter Tripoli au plus tôt, de renoncer à jouer son va-tout dans une partie qu'il sait perdue d'avance. Et son départ — en admettant qu'il se résigne à regagner Tunis ou toute autre destination — suffirait-il à amener les Syriens à lâcher prise ?

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

PROCHE-ORIENT

Egypte

Durcissement à l'égard des islamistes

Correspondance

Le Caire. — M. Kamel Leila, ancien ministre de l'éducation sous le président Sadate et député du parti national démocrate au pouvoir, a été élu, le 5 novembre, à la tête de l'Assemblée égyptienne en remplacement de M. Soufi Abou Taleb, dont le mandat était arrivé à expiration.

L'éviction de M. Abou Taleb, un des plus fervents partisans de l'application de la loi islamique marque une nouvelle étape de la politique suivie par le président Moubarak à l'égard des islamistes. En effet, depuis son élection en novembre 1978, M. Abou Taleb, membre actif de plusieurs organismes islamiques et auteur de plusieurs études sur le droit musulman, s'était fixé pour but l'application à la lettre de ce droit. Sa mise à l'écart devait ralentir les travaux, déjà poussifs, des diverses commissions parlementaires chargées de l'étude de l'application de la loi coranique aux diverses branches d'une législation respectueuse, certes, des grands principes islamiques, mais progressivement modernisée depuis une centaine d'années, à l'aide de principes empruntés au droit français ou belge.

Agé de soixante ans, ayant fait des études de droit, puis enseigné cette discipline au Caire, M. Leila est entré en politique en 1973 en devenant brièvement ministre de l'éducation de Sadate. Recteur de l'université arabe de Beyrouth en 1975, il fut élu député en 1979. M. Leila étant plus « moderniste » que de M. Abou Taleb, son élection à la présidence de la Chambre peut être interprétée comme un revers pour les islamistes.

La volonté égyptienne de renvoyer aux calendes grecques l'application intégrale de la loi musulmane avait déjà été implicitement affirmée par le chef du gouvernement, M. Fouad Mohieddine, qui affirmait récemment : *« L'étude approfondie des textes de lois inspirés de la charia islamique se fera avec minutie, sans hâte aucune. »* Il avait ajouté au sujet de l'application de la charia au Soudan, pays lié à l'Egypte par une charte de complémentarité, qu'aucune clause de cet accord ne prévoyait *« l'application de la législation islamique en Egypte »*.

Le président Moubarak, accompagné de la quasi-totalité du cabinet égyptien, s'était rendu impromptu au Soudan, le 18 octobre, en vue de s'informer des difficultés que connaissait ce pays, notamment dans le Sud depuis l'application de la charia. En effet, Le Caire avait été informé par les médias de la brusque décision du maréchal Nemeiry, et les responsables égyptiens ne cachaient pas en privé leur irritation devant ce *« fait accompli »* du président soudanais.

Sur les quelque dix récents *« complots pour renverser le régime »*, déjoués par les services de sécurité de M. Abou Bacha, le ministre de l'intérieur spécialisé dans la lutte contre les extrémistes musulmans, huit sont d'inspiration islamique, le dernier en date étant l'attaque, le 22 septembre, par des membres de l'organisation El-Djihad (guerre sainte) contre des sentinelles, pour s'emparer de leurs armes, attaque qui avait fait un tué et deux blessés parmi les policiers.

« Le terrorisme des cheikhs »

C'est en vertu des lois de l'état d'urgence que le gouvernement égyptien a empêché que soit de nouveau publié l'organe des Frères musulmans *El-Daoua* (l'appel à l'islam), qui avait pourtant obtenu une décision favorable du Conseil d'Etat. Les seules publications islamiques paraissant encore au Caire sont les hebdomadaires « modérés » *El Liwa El-Islami* (la bannière islamique) du parti national démocrate et *El Nour* (la lumière) du parti libéral.

La télévision a, d'autre part, été utilisée par le gouvernement pour *« faire entendre la voix de la raison »* à ceux *« qui ont été bernés par les extrémistes »*, grâce à une série de colloques tenus dans la prison de Torah entre théologiens modérés et islamiques incarcérés. Pour la première fois depuis une décennie, la presse égyptienne s'en est prise directement aux théologiens (oulémas) de l'université islamique d'El-Azhar, à la suite de leur virulente attaque contre le grand écrivain moderniste Toufik El-Hakim. Celui-ci avait publié dans le quotidien officieux *El-Ahram* une série d'articles intitulés « Conversation avec Dieu », où il estimait notamment que les vrais croyants étaient les savants et non les hommes de religion. *El-Ahram* concluait la polémique, qui dura plus d'un mois, par un éditorial où il condamnait *« le terrorisme intellectuel des cheikhs »* (1) et affirmait que ses pages resteraient ouvertes à la *« liberté de pensée »*.

(1) Terme utilisé également pour désigner les oulémas ou théologiens musulmans.

AMÉRIQUES

« Les Américains commettraient une grave erreur en intervenant au Nicaragua »

affirme M. Eden Pastora

De notre correspondante

New-York. — Invités par le Centre d'études caraïbes et centre-américaines de Freedom House, MM. Eden Pastora, l'ancien « commandant Zéro » sandiniste, et Alfonso Robelo, leader de l'Alliance démocratique révolutionnaire (Arde), ont donné, mercredi 9 novembre, une conférence de presse à New-York.

M. Pastora a démenti les liens que certains lui prêtent avec la C.I.A. *« Si la C.I.A. nous inondait d'argent*, a-t-il dit, *nous pourrions mieux habiller, nourrir et armer nos quatre mille partisans, dont le moitié sont sans armes et qui ne nous coûtent que 100 dollars par mois. »*

Interrogé sur l'éventualité d'une intervention américaine au Nicaragua, M. Robelo a déclaré de son côté que l'Arde était opposée à toute intervention étrangère, *« au Nicaragua aussi bien qu'en Afghanistan et au Vietnam »*. Il a précisé qu'il était hostile au débarquement américain à la Grenade. *« Nous n'avons pas besoin d'intervention américaine*, a-t-il ajouté. *Nous avons des partisans qui se battent pour nous, mais nous avons besoin d'aide pour les armer. »* M. Pastora a ajouté pour sa part : *« Si les Américains envahissaient le Nicaragua, ce serait le moment le plus difficile de mon existence. Ce serait aussi la plus grave erreur que commettrait l'administration Reagan. »* Il a précisé à plusieurs reprises qu'il se battrait alors contre les Américains, comme il se bat actuellement contre les sandinistes.

M. Robelo a démenti avoir récemment rencontré les responsables militaires des « contras » (contre-révolutionnaires) au Honduras. *« Mais nous sommes prêts à négocier avec les éléments civils de leur mouvement que nous respecions et qui devront entrer dans notre gouvernement d'unité nationale »*, a dit M. Robelo, qui a indiqué avoir rencontré quelques-uns des responsables civils de la F.D.N. au Costa-Rica, et il a cité M. Adolfo Calero parmi les personnalités les plus valables, selon lui, du mouvement installé au Honduras.

Il a ajouté que M. Arturo Cruz, le fils de l'ancien ambassadeur de Managua à Washington, qu'il a qualifié d' *« ami très proche »*, était à la recherche d'une *« solution politique »*. *« Si on nous ouvre une porte avec la garantie d'une sortie honorable, nous accepterons »*, a-t-il dit.

Notre but, *« après la victoire sur les sandinistes »*, a poursuivi M. Robelo, est de reconstituer l'unité nationale en faisant entrer dans un gouvernement *« sandinistes, communistes, libéraux, tous ceux qui seront prêts à mettre sur pied de nouvelles structures pour préparer, dans les six mois, des élections »*.

Il a démenti que les Etats-unis soient la principale source de financement de son mouvement, mais il a ajouté : *« Nous sommes prêts à accepter l'aide de tout gouvernement qui n'essaiera pas d'en profiter pour nous ligoter. »* Il a contesté que la C.I.A. tente de renverser le gouvernement sandiniste. *« Elle essaie seulement de « salvadoriser » le Nicaragua. »* Et il s'est déclaré reconnaissant à M. Fidel Castro pour l'aide qu'il a apportée aux Nicaraguayens dans leur lutte contre les somozistes, mais, a-t-il ajouté, *« les Cubains n'ont pas pour autant le droit de venir nous dicter notre conduite »*.

Interrogé sur le type de démocratie qu'il voulait pour le Nicaragua, M. Robelo a déclaré prendre pour modèle *« ni Moscou ni Washington ni Castro ni Pinochet, mais Costa-Rica, la plus prestigieuse et la meilleure démocratie d'Amérique centrale »*.

NICOLE BERNHEIM.

Uruguay

Amnesty International dénonce de nouveaux cas d'arrestation arbitraire et de torture

Plusieurs dirigeants syndicaux ont été interpellés mardi 8 novembre à Montevideo à la veille de la manifestation pour « l'amnistie et la liberté », prévue pour ce mercredi dans la capitale. Le ministre de l'intérieur, le général Hugo Linares, a anoncé que le gouvernement avait décidé de prendre *« toutes les dispositions »* propres à empêcher cette manifestation organisée, selon lui, à l'appel de formations politiques illégales. Parmi les personnes interpellées figurent les dirigeants de l'Assemblée intersyndicale des travailleurs, organisation non reconnue par les autorités.

Divers arrêts de travail d'une dizaine de minutes et l'organisation d'une manifestation sur l'avenue du 18-Juillet pour réclamer *« l'amnistie, la liberté, du travail, des salaires et la liberté syndicale pour les fonctionnaires »* devraient marquer ce mouvement.

Amnesty International a, d'autre part, publié ce mercredi à Londres un rapport d'où il ressort que près de trois cents *« prisonniers de conscience »* sont actuellement détenus en Uruguay pour *« exercice non violent des droits civiques fondamentaux »*. L'organisation humanitaire a également indiqué qu'elle *« effectuait une enquête à propos de quatre-vingts autres cas possibles »*. Ces chiffres, a précisé Amnesty, ne tiennent pas compte de centaines d'autres détenus politiques soupçonnés d'actions violentes, dont beaucoup ont été maltraités ou torturés.

Parmi les récentes victimes de la torture figurent, selon Amnesty, vingt-quatre étudiants et jeunes gens accusés d'avoir organisé des manifestations en juin dernier contre le gouvernement. Certains ont été mis au secret. Tous sont détenus dans des prisons militaires.

Amnesty International a indiqué que des tortures par l'électricité ont été infligées à certains de ces jeunes gens. D'autres ont été maintenus sous l'eau à la limite de la suffocation. Tous ces faits sont comparables, estime Amnesty, aux violations des droits de l'homme recensés au cours des dix dernières années en Uruguay. Amnesty précise que la seule organisation de défense des droits de l'homme existante, le Servicio de Paz y Justicia, qui avait dénoncé ces faits, a été interdite en août par le gouvernement. — *(A.F.P.)*

Le matériel militaire saisi à la Grenade est exposé à Washington

Trois incidents mineurs en quarante-huit heures ont confirmé l'existence de quelques points de résistance isolés à la Grenade, a annoncé, jeudi 10 novembre, le porte-parole du corps expéditionnaire américain. L'incident le plus sérieux s'est produit mercredi près du camp militaire de Calivigny, au sud de l'île, lorsque des tireurs cachés dans des grottes ont ouvert le feu sur une patrouille américaine. Mardi soir, une jeep militaire circulant sur une route au nord de Saint-George's avait essuyé un coup de feu. Enfin, mercredi, des militaires américains ont été alertés par un coup de feu au nord de l'aéroport de Pearls, sur la côte est.

Le porte-parole a par ailleurs annoncé qu'une petite cache avait été découverte mercredi par des militaires américains. Elle contenait du matériel de transmissions, des uniformes et un fusil d'assaut AK-47. Le bilan du matériel saisi sur l'île, a dit le porte-parole, s'élève désormais à 6 332 fusils, 111 mitrailleuses, 13 batteries anti-aériennes, 65 mortiers de 82 mm et plus de 58 000 livres de dynamite.

A Washington, le gouvernement a organisé une exposition de l'armement saisi pendant l'invasion, afin, selon le vice-président George Bush, de faire comprendre aux sceptiques que *« l'île était un dépôt d'armes pour les communistes »*. L'exposition se tient sur la base d'Andrews, dans la banlieue de Washington. Dans un hangar de la base, le public peut voir des voitures blindées de fabrication soviétique, des fusils chinois sans recul, des armes anti-aériennes soviétiques, des mortiers et des dizaines de fusils et de sacs de munitions.

Les autorités américaines ont démenti, jeudi, les informations de la radio-télévision britannique B.B.C. selon lesquelles les pertes américaines à la Grenade auraient été au moins deux fois plus élevées que ce qui a été officiellement annoncé (*le Monde* du 11 novembre). M. Robert McFarlane, conseiller du président Reagan pour les affaires de sécurité nationale, a réaffirmé que les pertes américaines s'étaient élevées à dix-huit morts et quatre-vingt-onze blessés.

● *A La Havane*, les autorités ont officiellement annoncé que vingt-quatre Cubains avaient été tués à la Grenade lors de l'intervention américaine. Le communiqué précise que sept cent cinquante-cinq des sept cent quatre-vingt-quatre Cubains qui travaillaient sur place sont rentrés à Cuba.

ASIE

Afghanistan

SELON LES CONCLUSIONS D'UN COLLOQUE A GENÈVE

Toute solution du conflit suppose le retour des réfugiés

De notre correspondante

Genève. — Les autorités helvétiques souhaitaient que le colloque international sur le problème des réfugiés afghans, organisé par le Bureau international Afghanistan (B.I.A.) (1) et qui s'est tenu récemment à l'université de Genève sous la présidence du professeur Laurent Schwartz, évitât tout engagement politique.

Cela n'a guère pu être le cas, car il fallait tout de même dire clairement pourquoi, selon les organisateurs, plusieurs millions d'Afghans sont réfugiés au Pakistan, d'autres en Iran, et pourquoi des centaines de milliers (le chiffre de deux millions a été avancé) ont dû quitter leur région et devenir des « réfugiés de l'intérieur » (2). On ne pouvait guère non plus passer sous silence l'existence de la résistance afghane, même si l'ONU ne lui reconnaît pas la qualité de mouvement de libération nationale.

Deux certitudes se sont dégagées de cette rencontre : les Soviétiques doivent se retirer de l'Afghanistan et le sort des Afghans ne doit dépendre que des Afghans eux-mêmes. Le B.I.A. n'a pas pour autant fait sien le point de vue de son vice-président, M. Jean Elleinstein, qui avait déclaré le 3 novembre, dans une interview à *la Tribune de Genève*, que l'on pourrait imaginer un gouvernement de coalition avec une présence limitée du contingent soviétique.

Mme Simone Veil, après avoir rappelé que les Afghans représentent *« le plus grand nombre de populations déplacées contraintes de quitter leur pays »*, s'est étonnée que *« l'opinion publique internationale, les gouvernements de tout bord, même lorsqu'ils défendent le monde libre, semblent se désintéresser »* du sort de la résistance afghane. Il ne fait pas de doute, pour l'ancien président du Parlement européen, que celle-ci mène *« le combat de la liberté contre l'hégémonie »*.

Dans son introduction aux travaux, M. Elleinstein a affirmé que le phénomène des réfugiés *« constitue une preuve irréfutable de la réalité de la situation en Afghanistan »*. Selon lui — comme pour la plupart des participants, — toute solution suppose leur retour au pays afin que *« les réfugiés redeviennent des Afghans à part entière »*.

Ce retour paraît pour le moment n'être qu'un vœu pieux, si l'on en croit les interventions des témoins afghans pendant le colloque et de tous ceux qui reviennent d'Afghanistan et des camps de réfugiés, où ils ont enquêté et apporté une aide sanitaire ou éducative. Il est évident, pour eux, que les bombardements s'intensifient et que le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter.

Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), comme l'a rappelé le docteur Claude Malhuret (Médecins sans frontières), les pays d'où ont eu lieu les exodes les plus massifs sont, dans l'ordre, l'Afghanistan, l'Ethiopie, le Cambodge, le Vietnam, l'Angola et le Laos, soit six Etats prosoviétiques. En ce qui concerne l'Afghanistan, tout se passe, selon le docteur Malhuret, comme si l'U.R.S.S. pratiquait une politique de la terre brûlée, faisant fuir les paysans, qu'elle bombarde, plutôt que de s'en prendre directement à la résistance. Le nombre des réfugiés afghans forcés à l'exil serait ainsi la conséquence d'une stratégie délibérée.

En dépit de l'aide considérable du H.C.R., de l'hospitalité des Pakistanais, du dévouement des organismes bénévoles, la situation de ces réfugiés demeure dramatique. L'assistance est freinée par le manque de fonds et par les difficultés dues au manque d'eau, à l'énormité des distances, aux déficiences du réseau routier ainsi qu'au problème spécifique des femmes (seuls les médecins femmes peuvent les approcher, même s'il s'agit de soigner leurs enfants). Il ressort également des débats que, si un effort considérable n'est pas accompli dans les domaines de la formation de cadres — même à un niveau modeste — et de l'éducation des jeunes, le pire est à craindre pour l'avenir.

Le tableau est encore plus sombre pour les « réfugiés de l'intérieur », que l'on ne peut aider qu'en pénétrant dans le pays illégalement, comme l'avait fait le docteur Augoyard, le jeune médecin français qui fut arrêté en janvier 1983 et libéré en juin. En principe, cette population civile devrait être protégée par les conventions internationales de Genève, mais les délégués du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) ont été contraints de quitter Kaboul.

Le texte final adopté par le colloque met l'accent sur la nécessité de faire en sorte que les « réfugiés de l'intérieur » puissent bénéficier d'une protection juridique et annonce la création, à cet effet, d'une *« commission internationale d'enquêtes humanitaires chargée de rassembler tous éléments d'information relatifs au déplacement des populations et à leurs effets sur les conditions tant sanitaires qu'économiques, sociales, culturelles, psychologiques, juridiques et autres des personnes déplacées »*.

ISABELLE VICHNIAC.

(1) 24, rue de Chaligny, Paris-12e.

(2) Le Haut Commissariat aux réfugiés évaluait, en octobre 1983, à 2,3 millions de personnes le nombre des réfugiés afghans au Pakistan. Le nombre des réfugiés en Iran fait l'objet d'estimations très variables, aucune organisation n'ayant pu y enquêter. (Cf. « Un exode d'une rare ampleur », *le Monde* daté 26 et 27 décembre 1982.)

Vanuatu

Les élections donnent au pasteur Lini une majorité réduite

Le Vanuaku Pati (VAP, au pouvoir) a obtenu 24 sièges et l'opposition 15 sièges aux élections parlementaires qui ont eu lieu le 2 novembre dernier au Vanuatu. Le VAP, dirigé par le premier ministre Walter Lini, pasteur presbytérien et anglophone, perd deux sièges, et l'Union des modérés (U.M.P., principal parti d'opposition) n'en retrouve que 12 au lieu de 13 antérieurement. Toutefois, l'opposition s'élargit, car trois nouveaux partis (mélanésien, nagiramel et namaki) disposant chacun d'un siège, sont désormais représentés au Parlement.

Bien structuré, s'appuyant sur le réseau serré des pasteurs presbytériens qui règnent en maîtres sur les villages, le VAP ne risquait guère de voir le pouvoir lui échapper. Il avait pourtant traversé ces derniers mois de graves dissensions internes qui avaient abouti à des scissions et au départ de plusieurs ministres. Mais les représentants de l'Union des modérés, moins bien organisés et n'ayant pas de chef comparable à M. Lini — leur principal dirigeant, le Père Gérard Leymang, avait décidé de ne pas se représenter, — n'avaient guère de chances de l'emporter.

Le léger recul de son parti n'empêchera pas M. Lidi de poursuivre une politique étrangère qui dérange le calme du Pacifique sud. Il avait déclaré l'an dernier qu'il était prêt à accueillir des navires soviétiques à Port-Vila et a accepté l'ouverture à Vanuatu d'une ambassade cubaine. Ses relations avec la France demeurent délicates, même si elles se sont considérablement améliorées depuis 1980. Port-Vila reçoit une forte enveloppe du ministère de la coopération, essentiellement pour maintenir l'élément francophone dans une éducation officiellement bilingue. En même temps, Port-Vila, qui avait tenté il y a quelques mois de prendre le contrôle de deux îlots appartenant à la Nouvelle-Calédonie — Matthew et Hunter, — soutient les mouvements indépendantistes calédoniens. Le style parfois direct et brutal de M. Lini heurte souvent ses partenaires des autres Etats de la région.

Le résultat de ces élections ne reflète pas seulement le succès d'une tendance politique sur une autre. En réalité, les rivalités tribales, linguistiques, religieuses et les particularismes insulaires jouent un rôle primordial dans la vie politique de Vanuatu, archipel sous-développé qui avait été laissé pratiquement en friche par le condominium franco-britannique.

LA CONTROVERSE SUR LES EUROMISSILE[S]

Les Etats-Unis « n'abandonneront jamais [...] la table des négociations » déclare M. Reagan

Une mise en garde de M. Hernu

TENSION AU S[...]

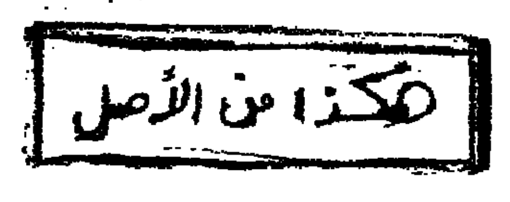
La guérilla

[A] TRAVERS LE MONDE

Angola

Inde

Kenya



DIPLOMATIE

LA CONTROVERSE SUR LES EUROMISSILES

Les Etats-Unis « n'abandonneront jamais » la table des négociations

déclare M. Reagan

La perspective d'une rupture ou de la poursuite des négociations de Genève sur les armements à portée intermédiaire (F.N.I.), après le déploiement des premiers euromissiles de l'OTAN à la fin de ce mois, a fait l'objet de plusieurs déclarations contradictoires. A Tokyo, le président Reagan a affirmé, ce vendredi 11 novembre, devant la Diète japonaise, que les Etats-Unis *« n'abandonneront jamais »* la table des négociations, malgré le *« sombre tableau »* qui s'y dessine et le *« refus de négocier de bonne foi »* qu'y manifeste, selon lui, l'U.R.S.S.

Moscou, en revanche, a réitéré sa menace de rompre la négociation, mais en la faisant dépendre, cette fois, non plus du déploiement lui-même, mais du vote attendu au Bundestag à ce sujet les 21 et 22 novembre prochains. Le vice-président du parti social-démocrate ouest-allemand, M. Ehmke, a en effet révélé à Bonn, jeudi, que M. Semionov, ambassadeur soviétique en R.F.A., a rendu visite aux présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée ouest-allemande pour les informer que *« si le Bundestag donne le feu vert au stationnement des euromissiles américains, cela rendra impossible une poursuite des négociations de Genève »*. M. Ehmke y a vu *« un geste tactique destiné à lier la poursuite des pourparlers non pas au comportement de l'OTAN, mais à une décision du Bundestag »*. Un porte-parole du gouvernement a estimé, toutefois que la démarche de l'ambassadeur soviétique n'était pas *« officielle »*, tandis que le chancelier Kohl, dans un entretien au *Bild* publié ce vendredi, se dit *« certain que l'Union soviétique continuera à négocier la suppression des armes à moyenne portée après un éventuel stationnement, dans son propre intérêt et malgré ses actuelles déclarations »*.

Une autre retombée des Pershing a été évoquée à Vienne jeudi par M. Valerian Mikhaïlov, chef de la délégation de l'U.R.S.S. aux négociations, sur la réduction équilibrée des forces classiques en Europe (M.B.F.R.). *« Le déploiement envisagé,* a-t-il dit, *rendra inévitablement plus difficile, sinon impossible, l'adoption de mesures en vue d'abaisser le niveau de la confrontation militaire au centre de l'Europe »*. On note toutefois que M. Mikhaïlov ne s'est pas prononcé sur une éventuelle rupture de ces négociations.

Enfin, M. Sorsa, chef du gouvernement finlandais, dans un entretien publié ce vendredi par le journal soviétique *Troud*, appelle les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à *« mettre ensemble les négociations parallèles qui se déroulent actuellement à Genève sur les armements nucléaires stratégiques (START) et sur les missiles nucléaires à moyenne portée »*, une telle fusion devant permettre, selon lui, de comptabiliser *« toutes les armes influant sur l'équilibre des forces en Europe »*.

A Washington, M. Weinberger, ministre américain de la défense, a réaffirmé jeudi que la décision annoncée récemment par l'OTAN de retirer, dans les prochaines années, 1 400 armes nucléaires tactiques du théâtre européen était *« sans équivoque et unilatérale »*, même si, pour le moment, a-t-il ajouté, *« l'U.R.S.S. a pris une direction inverse »*. Cette mise au point faisait suite à une déclaration faite la veille par son adjoint, M. Perle, pour qui l'OTAN pourrait reconsidérer sa décision si Moscou tentait d'exploiter cette mesure à son profit.

Une mise en garde de M. Hernu

Rappelant la position de Paris dans l'affaire des euromissiles, lors d'un entretien publié vendredi par le quotidien ouest-allemand *die Welt*, M. Hernu a mis en garde les alliés de la France contre toute inclusion de la force française dans les négociations. *« L'amitié entre la France et ses plus proches alliés subirait d'inévitables dommages si l'on faisait pression sur nous en faveur d'une telle prise en compte*, déclare le ministre de la défense. *Qui voudrait perdre à la fois la garantie américaine pour les pays européens non dotés d'une force nucléaire et l'amitié franco-allemande ? »* L'attitude de Paris avait fait la veille l'objet d'une nouvelle attaque de l'hebdomadaire soviétique *Temps nouveaux*, qui, rendant compte du congrès du P.S. à Bourg-en-Bresse, accuse les socialistes français d'*« empêcher en fait de parvenir à des ententes raisonnables sur les armes à moyenne portée »*. *« L'alignement du gouvernement socialiste français sur les Etats-Unis se dessine de plus en plus »*, écrit encore l'hebdomadaire, qui dénonce le *« continuel glissement à droite »* du P.S. – *(A.F.P.)*

La visite de M. Reagan au Japon

(Suite de la première page.)

Les dirigeants japonais sont partisans d'une approche globale des problèmes de sécurité de l'Occident.

Le troisième point de convergence, qui découle de la volonté des deux partenaires d'accroître conjointement leurs responsabilités politiques et stratégiques dans la région et qui en est l'illustration pratique, porte sur le problème coréen. Les deux dirigeants se montrent préoccupés par le regain de tension qui affecte la péninsule à la suite du « massacre de Rangoun » et affirment vouloir conjuguer leurs efforts pour la réduire (1).

M. Nakasone a expliqué que les sanctions décrétées ces jours derniers par son gouvernement à l'encontre de Pyongyang avaient non seulement pour but de conforter le régime du Sud mais aussi de le dissuader de se lancer lui-même dans une politique de représailles. M. Reagan s'est montré plus réservé ici sur cet attentat qu'il ne devrait l'être dans les jours prochains à Séoul. Confirmant implicitement la politique officieuse de son administration qui consiste à encourager un rapprochement politique et militaire entre Tokyo et Séoul dans le cadre de la stratégie américaine en Asie du Nord-Est, il s'est borné à déclarer qu'il informerait le président Chun Doo Hwan du contenu de ses entretiens avec M. Nakasone.

Enfin, comme il fallait quand même que l'inquiétant contentieux économique et financier, qui a dû céder l'avant-scène à la géopolitique et à la stratégie, ne fût pas complètement oublié – fût-ce par calcul électoral, – le quatrième thème porte sur la volonté des deux parties de coordonner leurs politiques monétaires afin d'aider au raffermissement du yen vis-à-vis du dollar et de réduire du même coup une source de friction majeure. Les Japonais s'engagent, comme ils le font régulièrement depuis des années, à faire des efforts pour faciliter l'accès à leurs marchés, y compris celui des capitaux.

Il n'y a dans tout cela rien de très nouveau, mis à part le fait que cette série d'engagements est solennellement confirmée par les deux partenaires au plus haut niveau.

Ce déploiement d'amitié et d'harmonie personnelle et bilatérale qui sous-tend un langage qui se veut responsable et de paix – mais aussi de fermeté – sert à confronter mutuellement les positions électorales des deux hommes. Mais ce sommet va aussi bien au-delà. Il confirme avec éclat ce que l'ambassadeur américain, M. Mike Mansfield, déclarait avant la visite : *« Le Japon est l'allié le plus important pour les Etats-Unis (...) car le siècle prochain sera celui du Pacifique. »* Reste à donner la substance voulue à ces engagements qu'une partie de l'opposition japonaise dénonce comme un nouveau pas vers la militarisation du pays.

Devant la Diète, ce vendredi matin 11 novembre, le président américain semble avoir voulu, comme le souhaitaient les Japonais, ménager M. Nakasone – les susceptibilités de son électorat et les subtilités de sa diplomatie – en ne l'associant pas directement à ses véhémences antisoviétiques. Devant les députés japonais, pourtant, et tout en se posant en défenseur résolu de la paix – et des négociations sur les armements nucléaires, – M. Reagan a rejeté pêle-mêle, et plus ou moins explicitement, la responsabilité de tous les maux et les drames que connaît la planète sur Moscou et ses alliés. Le camp soviétique ou communiste (exception faite, sans doute, de la Chine) est rendu responsable des tragédies de Beyrouth, de Rangoun et du Boeing des Korean Airlines, du blocage des négociations de Genève, accusé, enfin, de pratiquer *« l'intimidation partout où les peuples chérissent la liberté »*.

Ces critiques devraient également être à l'ordre du jour, à partir de samedi, en Corée du Sud, principal allié militaire des Etats-Unis dans la région, placé en première ligne de front face au nord communiste et doublement endeuillé, ces derniers mois, par des actions communistes parfois assimilées à des *« actes de guerre »*.

R.-P. PARINGAUX.

(1) L'attentat à la bombe de Rangoun, le 9 octobre dernier, coûta la vie à quatre ministres et treize autres officiels de l'entourage du président Chun, en visite officielle en Birmanie. L'attentat, après la capture de plusieurs suspects coréens, a été attribué par les autorités birmanes à la Corée du Nord. Celle-ci a démenti.

L'UNESCO en quête d'un budget

La vingt-deuxième conférence générale de l'UNESCO, ouverte le 25 octobre à Paris au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (*le Monde* du 26 et du 27 octobre), a abordé de front, jeudi 10 novembre, la question cruciale de son budget biennal 1984-1985.

Cruciale, car les Etats-Unis, en vertu d'une règle tenant compte du revenu national, du commerce extérieur et de la population, contribuent pour un quart au budget de l'Organisation. Or Washington, qui, de 1974 à 1976, avait déjà cessé de verser sa contribution, menace de recommencer et même, cette fois, de se retirer de l'Organisation. De toute façon, un Etat membre de l'UNESCO qui cesse de régler sa quote-part perd son droit de vote. En 1976, les Américains payèrent les deux années d'arriérés et même les intérêts.

Cette année, ainsi qu'ils l'ont fait savoir, mercredi 9 novembre à Paris, par l'intervention de M. Gregory Newel, assistant du secrétaire d'Etat, les Américains justifient leur menace par *« l'augmentation des dépenses de l'UNESCO »*, mais aussi – et surtout – par la « politisation » et l'« étatisme » de ses débats et activités. Quelques pays occidentaux, comme l'Allemagne fédérale, paraissent avoir, sur ces points, emboîté le pas à Washington.

La France, pour sa part, a rendu, le 25 octobre, par la voix de M. Mitterrand, un hommage remarqué à l'œuvre de l'UNESCO. Si elle ne souhaite pas une augmentation de son budget, ne serait-ce qu'en raison de sa propre politique d'austérité, elle ne paraît pas vouloir mettre en péril l'Organisation. Tout en préférant *in petto « la croissance zéro »*, préconisée par Washington, Paris serait donc prêt à entériner le projet intermédiaire de budget proposé par les pays nordiques et que le directeur général de l'UNESCO a exposé dans son discours du jeudi 10 novembre. M. Amadou-Mahtar M'Bow a indiqué que la proposition scandinave représentait, pour 1984-1985, 374 400 000 dollars, soit une augmentation de 2,5 % par rapport au précédent budget. Le projet que préférerait sans doute M. M'Bow, haut fonctionnaire sénégalais à la tête de l'UNESCO depuis 1974, signifierait une augmentation de 6 %. Mais il a peu de chances d'être adopté.

Répondant implicitement aux griefs américains de « politisation » de l'UNESCO, M. M'Bow s'est écrié : *« Est-ce politiser l'Organisation que d'étudier, suivant des approches scientifiques (...), les problèmes dits politiques, c'est-à-dire ceux ayant trait aux enjeux immédiats des Etats membres ? »*

En coulisse, les défenseurs de M. M'Bow, qui regroupent la grande majorité des cent soixante et un pays participants, soulignent, à propos du *« nouvel ordre international de l'information »*, autre bête noire des Américains, que ce sont des gouvernements ou des organismes s'exprimant dans l'enceinte de l'UNESCO, et non pas l'UNESCO en tant que telle, qui ont soutenu des idées comme celle d'une *« mise en carte internationale des journalistes »*, idée qui a suscité l'irritation des Américains et de la plupart des autres Occidentaux.

Même si des assurances devaient leur être apportées sur ce dernier sujet, les Etats-Unis ont affirmé qu'ils attendraient *« de toute façon »* janvier 1984 pour se faire une religion définitive à l'égard de l'UNESCO. C'est à cette date que le Congrès américain doit rendre public un rapport sur l'Organisation. Cependant, on assure, de divers côtés place de Fontenoy, que le milieu de la semaine prochaine pourrait réserver des surprises. L'UNESCO trouvera-t-elle enfin son budget ?

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

- L'ACCIDENT DU BOEING-737. – L'UNITA (mouvement rebelle de M. Savimbi) ayant revendiqué la responsabilité de la destruction du Boeing-737 qui s'est écrasé le 8 novembre à Lubango (*le Monde* du 10 novembre), les autorités de Luanda ont vigoureusement démenti, jeudi 10 novembre, cette version, maintenant la thèse d'un accident *« dû uniquement à des défaillances techniques »*. – *(A.F.P.)*

Inde

- UN DIRIGEANT DU CONGRES ASSASSINE PAR LES SIKHS. – Des militants sikhs ont tué par balles, vendredi 11 novembre, dans la province indienne du Pendjab, un dirigeant du Parti du Congrès du premier ministre indien, Mme Indira Gandhi, annonce l'agence indienne P.T.I. M. Surjan Singh, soixante ans, président d'un comité local du Congrès, a été tué près de son village, à environ 55 kilomètres d'Amritsar, la ville sainte des Sikhs. – *(A.F.P.)*

Kenya

- VISITE DE LA REINE D'ANGLETERRE. – Elisabeth II et le prince Philip sont arrivés le jeudi 10 novembre, pour une visite de cinq jours. La souveraine se rendra ensuite au Bangladesh avant de gagner New-Delhi pour y ouvrir, le 23 novembre, la conférence du Commonwealth. – *(Reuter, U.P.I.)*

EUROPE

R.F.A.

TENSION AU SEIN DE LA COALITION

La guérilla de M. Strauss

M. Franz Josef Strauss n'a décidément jamais dit son dernier mot. On avait cru que ses ultimes espoirs de « monter » un jour à Bonn s'étaient effondrés au lendemain des élections de mars 1983, quand la C.D.U.-C.S.U. dut faire alliance avec les libéraux. M. Strauss voulait *« un grand ministère ou rien »* ; il n'eut rien, et M. Genscher, le président du parti libéral, se trouva confirmé à la tête de la diplomatie.

Mais M. Strauss n'est pas homme à se satisfaire d'une retraite tranquille dans son fief bavarois. Qu'il lance l'idée d'une *« double clé »* sur les armes nucléaires stationnées en R.F.A., qu'il se présente comme l'instigateur du crédit de 1 milliard de dollars consenti à la R.D.A., qu'il aille rencontrer M. Honecker à Berlin-Est, qu'il proteste contre le projet de budget et la réduction de l'allocation maternité, à chaque fois il témoigne qu'il ne s'est pas résigné à être seulement le chef d'un gouvernement régional.

M. Genscher a été de nouveau victime de son dernier *« coup de gueule »* à propos de l'intervention américaine à la Grenade. Le ministre des affaires étrangères, assez proche en cela de ses voisins européens, avait critiqué Washington et déclaré que son gouvernement n'aurait pas encouragé l'intervention s'il avait été consulté. M. Strauss s'en est offusqué et a réclamé du chancelier Kohl une plus grande solidarité avec l'allié américain. Le voyage impromptu à la Grenade de M. Spranger (C.S.U.), secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, alors qu'apparemment aucune mission officielle ne lui avait été confiée ni par les affaires étrangères ni par la chancellerie, a encore mis un peu d'huile sur le feu. Les amis de M. Strauss, d'une part, l'opposition social-démocrate, d'autre part, se sont chargés ces derniers jours d'attiser la querelle.

Ce n'est que la dernière péripétie d'une guérilla permanente entre deux partis de la coalition – la C.S.U. bavaroise et les libéraux, – qui ont peu de points communs. Les sujets de querelle ne manquent pas, qu'il s'agisse de la réglementation du droit de manifestation, du statut des immigrés et de leurs familles ou de la politique étrangère. Le problème, c'est qu'à chaque altercation, ou presque, le chancelier Kohl brille plus par son attentisme que par son talent de conciliateur. Contraint de prendre position sur l'affaire de la Grenade, M. Kohl a d'abord soutenu son ministre des affaires étrangères, puis a atténué les critiques de son gouvernement à l'égard de Washington, et finalement acquiescé à l'intervention américaine dans les Caraïbes.

Deux échéances proches donnent, d'autre part, aux états d'âme de M. Strauss un intérêt particulier. La première est l'affaire Flick. Plusieurs hommes politiques sont soupçonnés d'avoir touché des pots de vin de l'important groupe industriel, et le parquet de Cologne doit décider prochainement s'il convient d'engager des poursuites. Parmi eux se trouve le ministre de l'économie, M. Lambsdorff, un libéral. La deuxième échéance est la désignation d'un successeur pour M. Carstens, dont le mandat de président de la République arrive à son terme à la fin de cette année. Un candidat paraissait naturellement s'imposer : M. von Weizsäcker, le bourgmestre de Berlin-Ouest, respecté à droite comme à gauche. Mais enlever M. von Weizsäcker à Berlin-Ouest, c'est risquer de voir la ville retomber dans les mains des sociaux-démocrates, ce dont le chancelier se passerait volontiers. Alors, d'autres noms circulent, dont celui de M. Stoltenberg, le ministre des finances chrétien-démocrate.

Une relative incertitude pèse donc ces temps-ci sur deux ministères. Incertitude qui n'a pas échappé au « taureau de Bavière ». – C. T.

R.D.A.

RENCONTRE ŒCUMÉNIQUE DANS LA VILLE NATALE DE LUTHER

(De notre envoyé spécial.)

Eisleben. – La ville où naquit et mourut Luther possède sa rue Lénine, sa statue de Lénine et sa librairie Lénine. Mais ce n'était pas pour le père du bolchevisme qu'une foule de quelque sept mille personnes s'était réunie, jeudi 10 novembre, dans l'ancien comté de Mansfeld, en République démocratique allemande. C'était pour la dernière célébration – œcuménique – marquant l'année Luther, à l'occasion du cinq centième anniversaire de la naissance du réformateur. Quatre cents invités venant des deux Etats allemands et de l'étranger, – mais aucun Français ne semble avoir été présent – ont participé à un service religieux et aux cérémonies publiques qui devaient s'achever samedi à Leipzig. La délégation du Vatican était dirigée par le cardinal Willebrands, président du secrétariat pour l'union des chrétiens.

A Sankt Andreas, la plus vieille et la plus belle des églises d'Eisleben, le sermon a été prononcé par l'évêque de Magdebourg, Christopher Demke, qui a cité Luther : *« Le Fils nous a libérés pour la liberté ; cette liberté nous interdit toute arrogance confessionnelle et tout orgueil national. »* Les festivités se sont poursuivies sur la place du Marché avec des chorals chantés par la foule, avant qu'un pasteur de la ville et le curé d'Eisleben ne déposent une grande gerbe de chrysanthèmes blancs au pied de la statue de Luther au nom de tous les chrétiens de la région.

A. C.

Suède

Le ministre de la justice est contraint de donner sa démission pour avoir tenté d'échapper au fisc

Le chef du gouvernement suédois, M. Olof Palme, a nommé jeudi 10 novembre Mme Anna-Greta Leijon ministre de la justice, en remplacement de M. Ove Rainer, démissionnaire à la suite d'un scandale fiscal. Mme Leijon occupait auparavant la fonction de ministre du marché du travail.

De notre correspondant

Stockholm. – En Suède, les scandales politiques éclatent presque toujours pour des affaires fiscales. Lorsque la presse commence à fouiner dans une déclaration de revenus suspecte, le contribuable visé, surtout s'il s'agit d'un membre du gouvernement, a peu de chances d'en sortir indemne. C'est encore le cas pour le ministre social-démocrate de la justice, M. Ove Rainer, qui a été obligé de donner sa démission le mercredi 9 novembre.

En 1981, il n'avait payé en tout et pour tout que 10 % d'impôt sur un revenu annuel supérieur à 2 millions de couronnes, soit autant de francs français. Mais sa déclaration était tout à fait correcte et les contrôleurs du fisc n'y avaient relevé aucune irrégularité. Les sociaux-démocrates estiment, cependant, qu'un ministre doit éviter d'utiliser toutes les possibilités offertes par la législation dans le but de diminuer le montant de ses impôts.

Cette année-là, M. Rainer était directeur général de l'administration des postes. Il avait hérité de nombreuses actions qui lui donnaient une influence non négligeable dans certaines entreprises privées. Considérant que cela était incompatible avec ses fonctions, il décida de s'en séparer et d'acquérir à la place des obligations d'Etat moins gênantes. La vente des titres lui rapporta plus de 2 millions de couronnes, et, pour éviter que le percepteur ne prélève 88 %, il fit ce que font pratiquement tous les riches en Suède, il s'endetta. Il emprunta ainsi à la seule banque nationalisée suédoise, P.K. Banken, dont il était membre du conseil d'administration, la somme de 15 millions de couronnes, pour acheter de nouvelles obligations. Les frais de la dette étant déductibles, cette opération lui permit de déduire le plus légalement du monde 2 millions de couronnes de ses revenus imposables.

Le parti social-démocrate dénonce régulièrement ce genre de manipulations contraires à la justice fiscale. Pendant une semaine, les journaux ont décortiqué la déclaration de M. Rainer et réclamé la démission du ministre. Le chef du gouvernement, M. Olof Palme, n'a rien fait pour défendre publiquement son collaborateur, ce que les militants socialistes auraient mal admis. La base exige en effet de ses représentants une conduite irréprochable et des ministres qu'ils *« vivent conformément à la philosophie sociale-démocrate »*, pour citer le quotidien *Afton Bladet*.

M. Ove Rainer, âgé de cinquante-huit ans, avait adhéré au parti social-démocrate à son entrée au gouvernement, en octobre 1982. Aujourd'hui, il estime avoir été *« lynché par la presse »* et être la victime d'une véritable *« chasse à l'homme »*. *« Je suis riche,* dit-il, *même très riche, mais apparemment je n'ai plus de vie privée. »*

Baisse de popularité des sociaux-démocrates

Cette affaire survient au moment où la sociale-démocratie est en perte de vitesse dans les sondages d'opinion. Ceux-ci ne lui donnent plus que 40 % des intentions de vote contre 45,6 % aux élections de l'automne dernier. Le chômage (3,4 % de la population active) est en augmentation par rapport à l'année dernière, et les Suédois ne voient guère de différence entre l'austérité sociale-démocrate et l'austérité « bourgeoise » de 1981-1982. En outre, d'autres petits scandales ont entamé la popularité du parti. Le ministre des affaires étrangères, M. Bodström, ancien président de la Fédération des cadres et employés, a dû renoncer à la pension qui lui était versée par le syndicat des « cols blancs » en plus de son salaire de ministre. Les membres du gouvernement, qui prêchent continuellement la modération, voulaient majorer leurs indemnités de 14 %. Ils ont dû finalement faire marche arrière en raison du tollé suscité par cette proposition.

L'affaire Rainer était d'autant plus gênante pour le gouvernement et le parti que le ministre de la justice était le principal responsable de la lutte contre la délinquance économique.

ALAIN DEBOVE.

Le Monde

politique

LE BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'examen du 1 % pour la Sécurité sociale est renvoyé à plus tard

M. Pierre Joxe, parmi d'autres, a passé une partie de son été à lutter contre le projet de M. Jacques Delors d'imposer à tous les Français une contribution de 2 % de leurs revenus : des hommes de gauche, pensait-il, ne pouvaient accepter un impôt qui ne fût pas progressif. Si le président du groupe socialiste, avec d'autres, a obtenu gain de cause sur le principe, il n'a pu éviter que ne soit proposée par le gouvernement la reconduction de la contribution de 1 % instituée par les ordonnances du plan de rigueur pour équilibrer les comptes des organismes sociaux.

Mais une bataille n'est jamais terminée. En commission des finances, les députés socialistes, menés par M. Guy Bèche, élu du Doubs, ont demandé que le caractère temporaire de cette mesure soit clairement affirmé, ce qui ne l'était pas dans le projet gouvernemental, et surtout que toutes les exonérations prévues en 1983 soient reconduites en 1984, ce qui n'était pas le cas (*le Monde* du 28 octobre). Cela faisait, certes, perdre 800 millions de francs sur les 12 milliards de recettes attendues de cette contribution, mais surtout cela compliquait la collecte de cet argent. Le gouvernement souhaitait, en effet, le prélever au même rythme que l'impôt sur le revenu (par tiers ou par mois selon les cas) ; or la plupart des exonérations ne peuvent être connues qu'en cours d'année. Si l'amendement de M. Bèche avait été retenu, il aurait donc fallu collecter des sommes que le Trésor public aurait peut-être été amené à rembourser par la suite. Jolie complication technique...

Le gouvernement a donc tenté — jusqu'au bout — en s'appuyant sur des arguments techniques, de faire revenir le groupe sur sa décision politique. Mais il est des sujets sur lesquels les députés socialistes sont têtus. C'en est un. Jeudi 10, aucun accord n'avait pu être trouvé entre les uns et les autres. D'autant que les communistes avaient prévenu qu'ils ne pourraient pas voter l'article concerné si les deux amendements de la commission n'étaient pas adoptés. Les députés du P.C. avaient d'autre part l'intention, à l'occasion de la discussion de leurs propres amendements, de demander au gouvernement de clarifier ses intentions à propos d'une éventuelle fiscalisation d'une partie de la sécurité sociale.

Juste avant de se présenter devant l'obstacle, M. Pierre Bérégovoy a préféré attendre. Il a demandé la « réserve » de l'article litigieux jusqu'à la fin de la discussion budgétaire. Il n'y avait pas grand monde, il est vrai, ce jeudi 10 novembre en fin d'après-midi dans l'hémicycle. Une semaine est ainsi gagnée. Permettra-t-elle de trouver — enfin — une solution transactionnelle ? Ce ne sera pas facile.

THIERRY BRÉHIER.

● **SANTÉ : l'opposition s'inquiète du manque de crédits pour les hôpitaux.**

Il est au moins deux domaines où l'étude des crédits budgétaires ne permet guère de se faire une idée de l'action ministérielle : la santé et les affaires sociales. Dans l'un et l'autre, la plus grande part des sommes qui servent aux pouvoirs publics pour mener leur politique ne transite pas par le budget de l'Etat, car elle provient des cotisations sociales et est gérée par les caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales, théoriquement indépendantes du ministère.

Les débats du mercredi 9 et du jeudi 10 novembre, à l'Assemblée, sur cette partie des crédits du ministère de M. Bérégovoy, ont prouvé une fois encore que les députés ne peuvent se désintéresser du devenir de ces cotisations, qui sont maintenant d'un niveau équivalent aux impôts collectés par l'Etat. En organisant pour la première fois, au printemps dernier, un débat sur le budget social de la nation, le gouvernement avait répondu à leur attente ; il n'a pu empêcher, malgré tout, que la discussion ne rebondisse à l'occasion du débat budgétaire de cet automne. M. Bérégovoy lui-même n'a pu éviter d'y faire allusion en rappelant qu'il faut *« cesser de croire qu'on soigne mieux parce qu'on dépense sans compter »*.

Cette analyse n'est pas partagée par tout le monde. Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (P.C., Hauts-de-Seine) s'est inquiétée *« de la limitation de crédits dans la plupart des chapitres de la santé »* et elle a expliqué que, si elle approuve *« la volonté de maîtriser les dépenses, il ne faut cependant pas méconnaître les notions de besoin »*. M. Claude-Gérard Marcus (R.P.R., Paris) a constaté que *« l'année 1983 s'achève par des déficits pour la plupart des établissements hospitaliers »*, et M. Jacques Barrot (U.D.F, Haute-Loire) a affirmé que *« le patrimoine hospitalier public est en danger »* du fait de la diminution des moyens pour les investissements hospitaliers. M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat chargé de la santé, a répondu que *« les déficits que les établissements hospitaliers pourraient connaître sont et seront étudiés au cas par cas, et des ressources supplémentaires leur seront apportées qui ne remettront pas en cause la décélération spectaculaire de l'augmentation des dépenses hospitalières »*. Quant à *« la rénovation du parc hospitalier, si elle figure parmi les priorités du IXe Plan*, a dit M. Hervé, *elle doit tenir compte du fait que les capacités hospitalières sont, aujourd'hui, excédentaires »*.

● **FAMILLE : un programme prioritaire dans le Plan**

En matière de prestations sociales, si M. Joseph Legrand (P.C., Pas-de-Calais), rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, a constaté que, *« dans une conjoncture difficile, le gouvernement et sa majorité ont réussi à développer la protection sociale tout en sauvegardant son équilibre financier »*, nombreux ont été les députés de la majorité, qui, tout en soulignant les efforts déjà accomplis, ont évoqué ce qui reste à faire en matière d'aide aux familles ou de soutien aux handicapés par exemple.

Car c'est un point qui a fait l'unanimité : la crainte devant la baisse de la natalité, soulignée avec force par M. Michel Debré (R.P.R., la Réunion) : *« Dans dix ans, toutes les discussions seront vaines, l'affaiblissement de la France sera consommé. »* Cette fois, l'ancien premier ministre semble avoir été entendu, M. Robert Le Foll (P.S., Seine-et-Marne), par exemple, a cherché la façon de concilier le désir *« légitime »* de la femme de *« choisir sa vie »* et la *« nécessité de renouvellement des générations »*. Pour lui, *« la famille reste l'endroit où les enfants trouvent les conditions les meilleures pour leur développement »*.

Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat à la famille, a reconnu que la situation est *« préoccupante »*, et s'est déclarée prête à organiser un débat parlementaire sur ce thème, comme le souhaite M. Debré, *« à condition*, a-t-elle dit, *qu'il se déroule dans la sérénité et que chacun s'abstienne de prendre des positions partisanes »*. Car elle refuse le procès qui est fait au gouvernement. Parce que, a-t-elle souligné, *« le regain de la natalité de notre pays est indispensable à son dynamisme, à sa créativité et au rétablissement de notre économie »*.

Il a été décidé d'en faire un des programmes prioritaires d'exécution du IXe Plan. Mme Defoix a aussi rappelé l'accroissement des allocations familiales depuis juin 1981, et souligné que ce projet de budget prévoit 4 millions de francs pour la création d'un institut de l'enfance et de la famille.

Quant aux personnes âgées, M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat qui en a la charge, a rappelé que leur maintien à domicile, associé à la lutte contre l'isolement, constitue un des axes essentiels de son action. Les préoccupations exprimées sur tous les bancs portaient essentiellement sur l'augmentation du poids démographique des personnes âgées. M. Benoist a rappelé, à ce propos, que, *« d'ici à la fin du siècle, la proportion de personnes âgées dans la population va passer de 14,5 % à 20 % et* [que] *le nombre de vieillards de quatre-vingt-cinq ans va augmenter de 20 % »*.

● **TRAVAIL, EMPLOI : pas d'« Hôtel des invalides ».**

Les crédits de cette section s'élèvent à 49,85 millions de francs, en augmentation de 18,5 % par rapport à 1983. Le Fonds national de l'emploi (F.N.E.) reçoit près de 20 % de ces crédits et le Fonds national du chômage 65 %. M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a rappelé, pour sa part, que l'ensemble des dépenses publiques qui *« concourent à la politique économique de l'emploi »* augmente de 63 %.

La question du chômage a été au centre de la discussion des crédits de cette section. Mme Marie-France Lecuir (P.S., Val-d'Oise), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, s'est écriée : *« Le budget de l'emploi est, hélas ! un bon budget. En croissance de 19,3 %, il fait des envieux* (...). *Bon budget, hélas ! car c'est celui de la lutte contre le chômage. »* Le constat est le même pour M. Emile Jourdan (P.C., Gard) qui s'est félicité de *« la volonté du gouvernement de faire de l'emploi une de ses interventions essentielles »*. M. Alain Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine) estime, au contraire, que le gouvernement ne se bat pas *« sur le front de l'emploi mais sur celui des statistiques du chômage »*. Il a été le seul orateur à critiquer la politique du gouvernement, bien que M. Clause-Gérard Marcus (R.P.R., Paris) ait relevé le caractère *« un peu artificiel »* du redressement obtenu. Pour sa part, M. Jean Royer (non inscrit, Indre-et-Loire), qui a souligné les *« efforts méritoires et diversement appliqués »* dans ce domaine, a conclu son intervention en affirmant : *« A mon grand regret, je ne voterai peut-être pas l'ensemble de la loi de finances. Au moins voterai-je le budget du travail et de l'emploi qui, avec celui de la défense, sont des budgets de salut public. »* Auparavant le maire de Tours avait émis plusieurs suggestions, dont celle d'une réforme de l'UNEDIC.

M. Dominique Frelaut (P.C., Hauts-de-Seine), rapporteur spécial de la commission des finances, a précisé que, de l'étude des composantes du financement de l'UNEDIC, il ressort que *« la part des cotisations employeurs est tombée de 58,4 % en 1980 à 42,9 % en 1982, soit une baisse de 15,5 %, alors que la contribution de l'Etat passait de 24,3 % à 44,6 %, compte tenu de la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu, affectée à l'indemnisation du chômage »*.

M. Jack Ralite, ministre de l'emploi, a répondu à l'ensemble des intervenants en dressant un tableau nuancé de la situation de l'emploi : *« Avoir maintenu le chômage au niveau où nous l'avons trouvé, c'est un réel succès »*, a-t-il affirmé, avant d'ajouter : *« Je dis : pas d'apocalypse.* (...) *Je dis aussi : pas de béatitude. Oui, les offres d'emplois diminuent dans des proportions qui nous inquiètent. Oui, le chômage partiel augmente. Oui, l'ancienneté moyenne des demandeurs en fin de droits s'élève. Oui, un certain nombre d'emplois industriels disparaissent. Oui, il y a des dossiers lourds de licenciements économiques, et nous sommes inquiets pour l'avenir* (...) *mais heureux parce que nous voulons* (...) *résoudre* [les problèmes]. »

Puis, le ministre a parlé des craintes de certains qui ont peur que ne se créent *« des chômeurs d'Etat et des chômeurs du patronat, un chômage d'adaptation et un chômage permanent »*. Il a précisé à ce propos : *« Nous devons refuser qu'il y ait un hôtel des Invalides du chômage et un hôtel de reclassement séparés. »*

● **IMMIGRÉS : l'insertion est « notre devoir et notre intérêt », déclare Mme Dufoix.**

La partie des crédits du secrétariat d'Etat de Mme Georgina Dufoix consacrée aux immigrés s'élève à 127,5 millions de francs. Toutefois, cette somme est jugée peu significative, à la fois par M. Jean-Michel Belorgey (P.S., Allier), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, et par l'administration elle-même, qui précise que *« les dépenses spécifiques pour les communautés immigrées »* dépassent deux milliards de francs en 1984.

L'opposition n'a pas été présente dans la discussion. M. Marcus s'est contenté de souhaiter un *« large débat »* sur cette question. M. Alain Mayoud, (U.D.F., Rhône) a déclaré qu'il n'existe pas de *« recette miracle »* pour résoudre ce problème. Il a affirmé : *« Il faut traiter les immigrés avec dignité et respect. »* Toutefois, il a ajouté : *« La France veut-elle et peut-elle se transformer, d'ici à l'an 2000, en une société multiraciale pluriconfessionnelle et transculturelle ? (...) L'importance de l'enjeu justifie un large débat national et, donc, parlementaire. »*

Le débat s'est ordonné, à l'intérieur de la gauche, autour de la politique d'arrêt de l'immigration clandestine. Au début de la discussion, mercredi, Mme Françoise Gaspard (P.S., Eure-et-Loir), ancien maire de Dreux, avait critiqué certains aspects de cette politique (*le Monde* du 10 novembre). Pour sa part, M. Belorgey avait déclaré : *« On ne saurait concevoir de politique de l'immigration sans réglementation ni contrôle de son application. On ne fait pas d'action sociale quand on est submergé par l'immigration sauvage. Mais la police peut aussi être la pierre d'achoppement, si on donne de l'étranger l'image du contrevenant et du clandestin ou si le contrôle social s'élargit dangereusement. »* M. Louis Odru (P.C., Seine-Saint-Denis) avait, lui, souligné : *« Il faut favoriser l'insertion dans la société française des immigrés en situation régulière, en respectant leur culture et sans imposer l'assimilation à ceux qui ne la souhaitent pas. »* Mme Dufoix a adopté, jeudi, une position voisine en affirmant : *« Il faut aider les immigrés à bien se situer par rapport à leur culture d'origine. Un tel sentiment d'appartenance ne pourra que faciliter leur insertion. Quant à la communauté française, elle devrait s'enrichir de ses différences, comme elle a déjà prouvé qu'elle savait le faire. »* Auparavant, Mme Dufoix avait déclaré qu'une telle insertion est *« notre devoir et notre intérêt »*, l'autre volet de la *« politique équilibrée du gouvernement »* étant la lutte, *« dans le respect de la liberté des personnes et de la dignité des hommes »*, contre l'immigration irrégulière.

● **RAPATRIÉS : priorité aux Français musulmans.**

Les crédits consacrés aux rapatriés (qui ne se retrouvent pas seulement dans le budget proprement dit du secrétariat d'Etat) s'élèvent à 4,191 milliards de francs, en progression de 1,7 % par rapport à 1983. A l'intérieur de cette enveloppe, à peu près stable en francs courants, les crédits réservés aux Français musulmans augmentent de 89 %. Ils ont, a précisé M. Gérard Collomb (P.S., Rhône), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, la priorité de ce budget. Depuis 1981, a indiqué le rapporteur, ils auront progressé de 230 %.

M. Gérard Bapt (P.S., Haute-Garonne) estime que cette progression *« témoigne de la volonté (...) de continuer une action dont on ne pourra juger l'efficacité que dans la durée »*. M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, a rappelé que ces Français sont *« sans conteste les plus déshérités parmi les rapatriés (...). « Plus de vingt ans après leur arrivée*, a-t-il souligné, *ils sont (...) dans le dénuement le plus complet pour la plupart. »* Le secrétaire d'État a précisé les mesures prises pour *« faciliter leur insertion dans la communauté nationale »*.

Les orateurs ont, d'autre part, évoqué la visite en France du président algérien, M. Chadli Benjedid. M. Collomb a affirmé : *« Les rapatriés ont confiance dans la manière dont le président de la République et le gouvernement conçoivent nos relations avec l'Algérie. »* Enfin, le secrétaire d'Etat a conclu, à propos des deux réformes en préparation sur les retraites et l'indemnisation : *« Cette fois, l'espoir ne sera pas déçu, car les engagements pris seront tenus. Ce projet de budget nous en donne les moyens financiers. »*

THIERRY BRÉHIER et JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Tripoli, Lourdes, un monde fou...

Il faut que ce monde soit fou pour qu'au Proche-Orient on laisse écraser par des bombes les possibilités d'un règlement pacifique de la question palestinienne, pour qu'on laisse ainsi s'installer sur le devant de la scène les seuls partisans du terrorisme. Il faut que ce monde soit bien malade pour qu'il déforme en Europe la voix de ceux qui ont pour mission d'être des prophètes (...).

Nous recevons le document des évêques français sur la paix comme une effroyable gaffe (...).

Mon Dieu, où est l'esprit de Vatican II ? Que peuvent en penser tous ceux qui ont célébré les voix prophétiques de Jean XXIII et de Paul VI ? Ah ! Père Riobé, comme vous nous manquez.

Georges Montaron

M. Marchais invite la gauche à passer à la contre-offensive

M. Georges Marchais, qui était, jeudi 10 novembre, l'invité du journal de TF 1, a de nouveau *« condamné »* l'attitude de la Syrie. Celle-ci, a-t-il dit, *« martyrise »* le peuple palestinien, qui, *« dans son écrasante majorité, est derrière Yasser Arafat »*. *« C'est absolument injustifiable »*, a-t-il ajouté, avant d'indiquer qu'il craint la préparation d'un accord de la Syrie avec les Etats-Unis, *« mais aussi »* avec Israël.

Le secrétaire général du P.C.F. a ensuite expliqué qu'il faut régler tous les problèmes de cette région : d'abord, le problème palestinien ; puis les problèmes internes au peuple libanais, qui *« relèvent des forces libanaises et d'elles seules »*, qui sont examinés à Genève et à propos desquels il y a une *« amorce d'accord, ce qui est une bonne chose »* ; enfin, *« un problème d'ensemble »* pour toute cette région du monde, qui doit faire l'objet d'une *« négociation internationale »*.

Abordant les questions de politique intérieure, M. Marchais a rappelé qu'il existe, selon lui, chez les électeurs qui ont voté à gauche en 1981, une *« désillusion se traduisant par un mécontentement qui peut conduire à l'abstention. Nous ne parvenons pas à mobiliser l'ensemble de l'électorat de gauche, alors que l'électorat de droite est mobilisé par une campagne honteuse »*.

Evoquant la prochaine rencontre au sommet P.C.-P.S., prévue à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre, M. Marchais a indiqué que la gauche doit passer à la contre-offensive *« sur une base constructive, c'est-à-dire non seulement pour critiquer la droite, non seulement pour vanter ce que nous avons déjà fait depuis 1981 et ses conséquences, mais surtout pour résoudre les problèmes réels qui sont posés : emploi, pouvoir d'achat... »*.

Enfin, interrogé sur la question de savoir si M. Fiterman avait demandé à quitter le gouvernement, M. Marchais a estimé que *« si les milieux concernés avaient répondu comme ils le devaient — comme ils auraient dû le faire — quand cette question a été posée, Charles Fiterman n'aurait pas eu besoin de faire une nouvelle déclaration »*. *« Devant les silences incompréhensibles, Charles Fiterman a été obligé de parler »*, a-t-il ajouté, réaffirmant que *« M. Fiterman n'a jamais posé la question de son départ du gouvernement »*. Quant à la possibilité d'une *« rotation »* des ministres communistes, M. Marchais a précisé que le P.C.F. ne pose pas le problème de sa participation au gouvernement *« en termes de rotation »*, mais *« en termes d'efficacité »*.

AU SÉNAT

Les sanctions pour conduite en état d'ivresse seront aggravées

Cinq mille des douze mille cinq cents décès dus, en *1982*, aux accidents de la route, ont été la conséquence d'une *« imprégnation excessive d'alcool »* (2 800 étant des alcooliques, 2 200 leurs victimes).

M. Charles Fiterman, ministre des transports, est loin de penser que l'alcoolisme au volant serait le seul point sur lequel les pouvoirs publics devraient agir pour réduire le nombre des morts sur les routes. Il y a aussi, a-t-il expliqué jeudi 10 novembre au Sénat, l'amélioration des infrastructures et de la signalisation, ou encore la formation des conducteurs. *A contrario*, ce n'est pas seulement en aggravant les sanctions contre les conducteurs en état d'ivresse que l'on mettra un terme à l'alcoolisme ; il ne s'agit que d'un élément d'un dispositif plus global, objet d'un projet de loi, actuellement préparé par le secrétaire d'Etat à la santé, M. Edmond Hervé.

3 % des conducteurs ont un taux d'alcoolémie supérieur au taux légal de 0,8 g par litre, mais ils sont responsables de 40 % des accidents. Ces simples chiffres justifient, pour M. Fiterman, le projet de loi relatif au contrôle de l'état alcoolique adopté, en première lecture, par le Sénat.

La réforme proposée prévoit que la conduite sous l'emprise d'un état alcoolique devient, dès le seuil de *0,8 gramme, un délit, et encourt de* ce fait des peines correctionnelles. Ces peines sont l'emprisonnement pour une durée de un mois à un an et une amende de 500 à 8 000 F, ou l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive ou de cumul de ce délit avec ceux d'homicide ou de blessures involontaires, l'annulation du permis de conduire sera obligatoire. La deuxième innovation du texte est qu'elle permet la mise en place effective du procédé de vérification de l'état alcoolémique par l'air expiré. A terme, l'« éthylomètre » remplacera l'analyse de sang.

La situation actuelle est inacceptable, a souligné M. Fiterman. Pour la combattre, a-t-il dit, *« il faut non pas changer son mode de vie — nous ne le demandons pas, — mais modifier dans quelques cas la manière de faire et, surtout, dire à un nombre très limité d'inconscients : « Ça suffit ! »*.

A. Ch.

La candidature de M. Le Pen à l'élection législative partielle du Morbihan

M. PONS (R.P.R.) SE DÉCLARE « CHOQUÉ » PAR LES PROPOS DU FRONT NATIONAL SUR L'IMMIGRATION.

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a annoncé le 9 novembre sa candidature à l'élection législative partielle qui aura lieu les 11 et 18 décembre prochain dans la deuxième circonscription du Morbihan (Auray), vacante après l'élection au Sénat, le 25 septembre dernier, de M. Christian Bonnet (U.D.F.-P.R.).

M. Le Pen, qui est originaire de ce département, entend saisir cette occasion pour faire entériner, voire amplifier, par les électeurs les récents succès de son mouvement obtenus lors d'élections municipales partielles. Le Front national souhaite aussi maintenir sa présence sur la scène électorale jusqu'aux prochaines élections européennes, en juin 1984.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a estimé, jeudi 10 novembre, que cette candidature *« ne le trouble pas du tout »*. *« Le candidat de l'opposition républicaine, investi par l'U.D.F. et soutenu par le R.P.R., sera élu au premier tour dans la circonscription où M. Christian Bonnet, maire de Carnac, devenu sénateur, est élu depuis trente ans »*, a affirmé le secrétaire général du R.P.R. M. Pons a qualifié de *« vantardise »* l'affirmation de M. Le Pen selon laquelle le Front national aurait débauché un certain nombre de cadres et militants R.P.R. de la région parisienne.

A propos des résultats électoraux du mouvement de M. Le Pen, le secrétaire général du R.P.R. a estimé que *« le Front national a mobilisé sur le problème particulier de l'immigration »*. Il a affirmé être *« choqué par les propos extrémistes des représentants du Front national sur l'immigration »*.

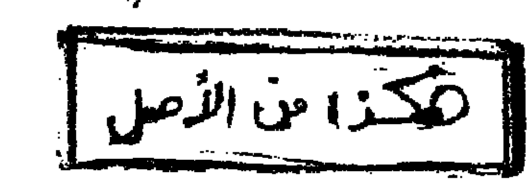
M. LAJOINIE : HENRI FISZBIN ESSAIE D'ÊTRE PLUS SOCIALISTE QUE LES SOCIALISTES.

M. André Lajoinie, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a déclaré, mardi 8 novembre, dans les couloirs du Palais-Bourbon, qu'ayant pris connaissance de l'annonce, par M. Henri Fiszbin, de la présentation d'une liste, autour de *Rencontres communistes*, aux élections européennes de juin 1984 (*le Monde* du 5 novembre), il s'était *« fait remettre toutes les déclarations d'Henri Fiszbin dans la dernière période »*.

« J'y ai trouvé, a dit M. Lajoinie, *une tendance permanente constante à se placer sur ce qu'on pourrait appeler une prise de position ultra-orthodoxe vis-à-vis du parti socialiste. Henri Fiszbin essaie d'être plus socialiste que les socialistes. De ce point de vue, c'est si j'étais membre du parti socialiste, que la déclaration de Fiszbin me préoccuperait : si la liste doit « prendre des « voix », comme certains le prétendent, tout indique que ce ne serait pas à l'électorat communiste, mais à l'électorat socialiste. »*

● *M. Motchane et la synthèse de Bourg-en-Bresse.* — M. Didier Motchane, secrétaire national du P.S. et l'un des animateurs du CERES, estime, dans le dernier numéro de la revue mensuelle *En jeu*, que *« les débats du congrès ont eu lieu sans simulacre, faisant clairement apparaître deux conceptions de l'usage des institutions par les partis de gauche au gouvernement et deux conceptions de la politique de la gauche »*. M. Motchane réaffirme, en outre, que, *« sans une croissance minimum en 1984, la gauche perdra la bataille de l'emploi qui est l'enjeu politique décisif de la législature »*.





هكذا من الأصل

Le Monde

société

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE SE PRONONCE SUR LES PROPOSITIONS DE M. SAVARY

C'est le samedi 12 novembre que le Comité national de l'enseignement catholique, réuni à Paris, dira s'il accepte comme base de discussion le texte de M. Alain Savary sur les rapports entre l'école publique et l'école privée.

Deux groupes vont s'opposer au sein de ce comité : ceux qui refusent de négocier à partir du texte proposé par le ministre et ceux, dont font partie les Frères des écoles chrétiennes, qui se déclarent ouverts à la discussion. Responsable du service pédagogique des Frères des écoles chrétiennes (au nombre de mille huit cents, ceux-ci sont présents dans deux cent soixante établissements sous contrat), le Frère Nicolas Capelle déclare, dans l'entretien qu'il nous a accordé, que les différents acteurs du système éducatif ne peuvent continuer à se regarder *« en chiens de faïence »*.

Si l'unanimité n'est pas réalisée au sein de l'enseignement catholique, elle ne l'est guère plus au sein de la gauche. Contrairement au Comité national d'action laïque (CNAL), le parti communiste a approuvé les propositions de M. Savary. Mais le P.C. semble, lui-même, partagé puisque M. Gaston Plissonnier, secrétaire du comité central du parti, a confirmé que le P.C. participerait aux rassemblements du CNAL entre le 20 novembre et le 4 décembre.

Dans ce débat, le P.C.F. donne la priorité à la transformation du service public, qui est menacé, selon lui, de disparition. C'est ce qu'explique, dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Francis Chouat, responsable des questions d'éducation auprès du comité central.

DEUX ENTRETIENS

● Parti communiste : « Mettre fin au système de concurrence et de ségrégation »

« Le parti communiste a accueilli favorablement les propositions de M. Alain Savary sur l'avenir de l'enseignement privé et public. En même temps, il s'apprête à participer aux manifestations organisées par le Comité national d'action laïque (CNAL) qui a rejeté ces mêmes propositions. N'y a-t-il pas là une contradiction?

– Sur cette question, nous sommes, comme le président de la République, partisans d'aller progressivement, et par la concertation, dans le respect des consciences, vers la création d'un service public unifié, laïc, gratuit et pluraliste de l'éducation nationale. Dans le même temps, nous nous prononçons en faveur de progrès réels dans la transformation du système éducatif, s'appuyant sur les réflexions menées depuis 1981.

» Par conséquent, nous partageons la démarche du ministre de l'éducation nationale, qui permet d'engager une procédure pour résoudre les problèmes multiples et complexes que pose l'instauration, depuis vingt-cinq ans, par la droite, d'un système de concurrence et de ségrégation.

» Ce n'est pas pour nous une attitude nouvelle. Nous avons exclu depuis longtemps tout esprit de revanche en abordant ce dossier, et nous avons recherché sur le plan local la concertation, malgré les difficultés que nous posait la politique de la droite avant 1981. Nous avons, en même temps, exprimé la préoccupation que, au bout du compte, le processus engagé n'aboutisse pas à institutionnaliser, dans le service public, le système de concurrence entre enseignement privé et enseignement public que la droite avait instauré.

– Pourquoi donc avez-vous confirmé votre participation aux manifestations qu'organise le CNAL en novembre et en décembre ?

– Loin d'être en contradiction avec l'appréciation que nous portons sur les propositions du ministre, notre participation en constitue le prolongement naturel. Pourquoi ? D'abord, les rassemblements du CNAL, pour lesquels nous sommes sollicités, sont placés sous le thème du développement, de la transformation et de l'unification laïque du système éducatif. Cela nous pose d'autant moins de problèmes que nous avons toujours dit qu'il fallait avancer sur les deux fronts en même temps.

» Mais, plus fondamentalement, les propositions du gouvernement s'inscrivent dans un contexte caractérisé par une offensive sans précédent de la droite sur le terrain de l'école. Au nom de la liberté d'enseignement et de la défense de l'enseignement privé — comme s'il était aujourd'hui menacé ! — une véritable campagne est organisée, destinée à mettre en cause ouvertement l'existence même du service public d'éducation nationale, avec l'intention de le détruire purement et simplement.

Contre la « dénationalisation »

– Avez-vous des exemples à l'appui de cette affirmation ?

– Nous en avons plusieurs.

On avait déjà entendu les déclarations fracassantes de certains membres du Club de l'Horloge, comme le député Madelin ou le sénateur Collet, réclamant à cor et à cri la « dénationalisation » du système éducatif et la préparation, dans le secret, de mesures radicales que l'on pourrait imposer à la faveur de l'électrochoc du retour de la droite au pouvoir.

» On pouvait croire qu'il ne s'agissait là que des foucades de quelques illuminés de la droite musclée. Mais ces thèmes ont été, depuis, abondamment repris. J'en veux pour preuve cette proposition de loi du R.P.R. qui réclame, ni plus ni moins, de rendre les universités concurrentes et de déplacer les enseignants sous statuts spéciaux hors de la fonction publique. J'en veux pour preuve les amendements de la droite au Sénat, visant à supprimer toute référence au service public de l'enseignement supérieur.

» J'en veux pour preuve les déclarations d'Alice Saunier-Seïté proclamant que, dans l'hypothèse d'un retour de la droite, en 1986, il faudra tout dénationaliser, y compris l'école, en procédant, au nom de la lutte contre l'étatisme, par ordonnances. Et j'en veux également pour preuve ce qu'a longuement développé ce même député Madelin, qui est membre de l'U.D.F. après avoir été membre d'Occident. Il explique, dans le *Figaro-Magazine*, que le moment est maintenant venu de séparer l'école de l'État, c'est-à-dire d'en finir avec l'esprit public et national de notre enseignement, comme si c'était le caractère public de notre école qui était à l'origine de son inadaptation et non la façon dont la droite l'a mise au service des intérêts privés.

» Cette offensive est d'autant plus dangereuse qu'elle a le culot de s'appuyer sur les conséquences d'une crise de l'école créée par ceux-là mêmes qui la dénoncent. Il faut la mettre en échec.

» C'est à ce combat que nous appelons les enseignants, les parents, les travailleurs et les jeunes. Pour le mener à bien, rien n'est plus important à nos yeux que d'avancer résolument dans la voie de la transformation profonde du système éducatif. C'est ainsi que l'on pourra, tout à la fois, créer les meilleures conditions de la mise en œuvre de l'engagement de François Mitterrand et susciter un puissant mouvement populaire pour que l'école de la République retrouve, dans les conditions et pour les besoins de notre temps, l'audace et l'ambition dont firent preuve ses fondateurs, il y a cent ans.

– Cette nécessité apparaît précisément dans les propositions du ministre de l'éducation nationale. Est-ce la raison essentielle de votre approbation ?

– A l'heure où je vous parle, tous les partenaires directement concernés n'ont pas encore donné leur point de vue. Il est donc prématuré de rentrer dans le détail des propositions soumises à la discussion par Alain Savary. Nous en avons cependant approuvé la démarche.

» C'est la première fois, depuis 1958, qu'il existe une telle volonté de procéder de façon démocratique sur un sujet aussi complexe. Cela n'a pas été le cas en 1959 ou en 1977, au moment de l'adoption des lois Debré et Guermeur. Plus précisément, nous avons considéré que nombre des propositions immédiatement applicables permettraient de régler les problèmes les plus aigus qui se posent au niveau des collectivités locales. Il s'agit notamment de l'harmonisation de la carte scolaire, de la gestion prévisionnelle des crédits et de leur mode de distribution, de la possibilité pour les personnels qui le veulent d'être titularisés, en souhaitant qu'ils le soient, dans la fonction publique.

« Le pluralisme reste à conquérir »

– Les propositions gouvernementales ne font pas l'unanimité dans les rangs du parti socialiste. N'est-on pas sur ce sujet à la limite d'une fracture à l'intérieur même de la gauche ?

– J'ai constaté, comme d'autres, que cette question de la laïcité a été largement évoquée au congrès du P.S. à Bourg-en-Bresse. Celui-ci a exercé, en la matière, sa capacité critique à l'égard de telle ou telle proposition du gouvernement. Sur cette question, nous avons nous-mêmes donné notre appréciation. Mais, entre les préoccupations que nous exprimons et la fracture que vous évoquez, il y a un véritable abîme.

» Franchement, pas plus sur ce sujet que sur un autre nous ne cherchons à nous distinguer pour le plaisir de nous distinguer. C'est à la fois plus simple et plus sérieux. Plus simple dans la mesure où nous donnons notre avis et nous jouons notre rôle de parti de la majorité. C'est plus sérieux, en ce sens que nous sommes, aujourd'hui, dans une période charnière pour l'avenir de l'école, à mi-parcours de la première législature de la gauche. Il faut répondre aux préoccupations et aux inquiétudes qui se font jour. Or nous n'avons pas trop de temps pour réussir.

– Si la question scolaire mobilise les adhérents du parti socialiste, concerne-t-elle, en définitive, les électeurs du P.C.F. ?

– Je suis persuadé que les électeurs communistes sont profondément attachés à l'existence de l'école publique, dont ils mesurent peut-être plus que d'autres l'inadaptation et la crise. Issus, en général, de milieux sociaux défavorisés, ils en ont été les premières victimes. Pour autant, ils refusent de s'engager dans une campagne de dénigrement du service public et de l'éducation nationale.

S'il est un dossier sur lequel la gauche dans son ensemble ne peut pas se permettre d'ignorer les réflexions et les propositions élaborées par le P.C.F., c'est bien celui de la question de la formation en général et de la conception renouvelée de la laïcité en particulier. Cela concerne la question du pluralisme à faire respecter dans le système éducatif, car ce pluralisme reste à conquérir afin de changer l'école en un lieu où se confronteront les idées, les points de vue, les informations et les courants de pensée, loin de toute philosophie officielle. Il s'agit de construire l'école de l'ouverture sur la vie, l'école de la nouvelle citoyenneté.

CATHERINE ARDITTI.

● Frères des écoles chrétiennes : « On ne peut plus continuer à se regarder en chiens de faïence »

– Les propositions de M. Savary publiées le 19 octobre vous paraissent-elles acceptables en tant que base de discussion ?

– Le ministre a eu le souci courageux de dresser un inventaire lucide des difficultés. Son texte est ambigu sur plusieurs points mais nous sentons un effort vers une meilleure compréhension de l'enseignement catholique. Voila un an, nous avions rejeté avec le comité national les premières propositions. Aujourd'hui, nous n'avons pas plus de garanties mais il est impossible de continuer à se regarder en chiens de faïence.

» L'inadaptation de la situation à la réforme de décentralisation et le blocage par le gouvernement de l'application des lois scolaires ne peuvent durer éternellement. Il ne s'agit pas, pour nous, de redéfinir le service public à partir des structures mais de considérer les besoins des jeunes. Pour avancer, les partenaires doivent se rencontrer. »

– La mesure de titularisation éventuelle de quinze mille professeurs volontaires du privé contenue dans le projet de budget de l'Education nationale met en émoi une grande partie de l'enseignement catholique. Est-elle absente de vos préoccupations ?

– Notre propos n'est pas d'entrer dans le détail du texte de M. Savary, qui est issu d'un compromis mais de réconcilier les jeunes avec l'école. D'ailleurs, cette fameuse « titularisation » signifierait-elle la « fonctionnarisation » ? Les Frères eux-mêmes ne pourraient accepter d'assumer un devoir de réserve sur la laïcité, par exemple. Pour nos collègues civils, en revanche, on ne peut s'opposer à cette mesure si elle signifie « sécurité de l'emploi », mais il faut savoir ce qui se cache derrière les mots.

» La fonctionnarisation des volontaires serait dangereuse ; elle mettrait en péril la continuité des équipes éducatives par le biais des mutations. Un autre statut reste à imaginer car la fonctionnarisation n'est pas le meilleur moyen d'assurer le dynamisme éducatif. »

Quelle rénovation ?

– Comment envisagez-vous la rénovation du système éducatif?

– Les idées de décentralisation et de responsabilisation de M. Louis Legrand sont assez proches des nôtres. Mais, à l'heure où les sociétés se découvrent solidaires et diverses, nous comprenons mal la démarche du gouvernement vers une « massification » accrue de l'éducation nationale qui est déjà la troisième entreprise du monde, après General Motors et l'armée rouge !

» Il faut redonner localement l'initiative des programmes autour d'un « noyau » national. L'école a été confisquée depuis un siècle à la nation. Elle doit lui être rendue. L'Etat devrait conserver un pouvoir de contrôle mais aussi aider toutes les forces qui veulent se mettre au service de l'éducation. Peut-être faudra-t-il vingt ans pour faire avancer les mentalités dans ce sens. »

– L'école catholique a-t-elle aujourd'hui une mission spécifique ?

– L'école chrétienne ce n'est pas seulement une heure de « caté » dans un coin : on peut enseigner la religion ailleurs que dans le cadre scolaire, mais c'est un lieu de confrontation où la culture et ses œuvres doivent être interrogées en permanence. Pour nous, l'enseignement n'est pas seulement un métier mais une mission, et l'école catholique n'a rien d'un vestige historique. »

PHILIPPE BERNARD.

Aux Pays-Bas

UNE LETTRE DES RAVISSEURS DE M. ALFRED HEINEKEN

Les ravisseurs de M. Alfred Heineken et de son chauffeur ont adressé, jeudi 10 novembre, une lettre à la direction de la brasserie, dont le contenu n'a pas été divulgué. Selon le rédacteur en chef du journal à grand tirage de Rotterdam, *Algemeen Dagblad*, un correspondant anonyme aurait exigé l'arrêt immédiat de toutes les recherches policières et menacé d'exécuter les deux hommes si cette consigne n'était pas suivie.

Le porte-parole de la brasserie, M. Rob Elfrink, a précisé que les ravisseurs avaient effectivement exigé un mutisme absolu au sujet du texte à l'égard de la presse. « *La première priorité*, a-t-il souligné, *est d'obtenir le retour des deux hommes sains et saufs. C'est pour cette raison que nous sommes prêts à accepter d'entrer en contact avec les ravisseurs et de répondre à leurs exigences éventuelles.* »

LE PROFESSEUR CHARLES PILET A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Lors de sa dernière séance, l'Académie nationale de médecine a élu dans sa cinquième section (médecine vétérinaire), le professeur Charles Pilet, directeur de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.

[Né le 22 février 1931 à Coëx (Vendée), M. Charles Pilet a fait ses études à l'Institut Richelieu de La Roche-sur-Yon et à l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon. Il entre à l'Ecole d'Alfort en 1955 comme assistant, devient professeur titulaire en 1967 et directeur en 1974. Il est aussi membre du conseil scientifique de la faculté de médecine de Créteil, président du Groupe des experts vétérinaires de la pharmacopée européenne (Conseil de l'Europe) et de très nombreuses sociétés savantes.

Ses travaux ont porté plus particulièrement sur la microbiologie, l'immunologie, les maladies infectieuses animales et humaines et la bactériologie.

Au cours de la même séance, l'Académie a élu un correspondant national, M. Maurice Dubois, de Tours, ainsi qu'un correspondant étranger, M. Jules Derieaux, de Bruxelles.]

● *Prison avec sursis pour l'élève anesthésiste.* — La seizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris a condamné, le 9 novembre, à six mois de prison avec sursis et 5 000 francs d'amende Mme Mahiné Doustany, élève de deuxième année d'études supérieures en anesthésie-réanimation en stage à l'hôpital Cochin, pour avoir provoqué la mort d'un opéré par une erreur de manipulation (*le Monde* du 3 novembre).

Le jugement estime que Mme Doustany, bien que laissée seule avec une infirmière auprès du malade, « *était pourvue des qualifications théoriques nécessaires* » et que, en outre, « *elle a librement consenti à accomplir des actes médicaux auxquels elle avait la capacité de se refuser* ».

SOCIÉTÉ

LE DÉBAT SUR L'ARMEMENT NUCLÉAIRE

La déclaration des évêques français est approuvée par le P.S. et le R.P.R. mais critiquée dans certains milieux chrétiens

Les partis politiques français, à gauche comme à droite, ont été surpris par la prise de position des évêques français sur les armements nucléaires et la paix. Mais pour des motifs différents. Interrogé, jeudi 10 novembre, à TF 1, M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a estimé que cette attitude va à l'encontre de celles qu'ont prises la plupart des Eglises dans le monde. *« Je m'étonne,* a-t-il dit, *de voir l'Eglise justifier, au fond, la course aux armements nucléaires. »* La C.G.T. *« regrette »* que le document de l'épiscopat *« justifie l'existence de la force de dissuasion française comme moyen de pression et de chantage contre les pays socialistes... loin d'inciter à la coexistence pacifique, une telle prise de position conforte les thèses partisanes d'un retour à la guerre froide ».*

Du côté du P.S., M. Louis Darinot, président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, s'est déclaré *« agréablement surpris »* par le texte *« responsable »* des évêques, *« de nature,* a-t-il précisé, *à renforcer l'esprit de défense au niveau national ».*

« Les évêques ont rétabli les choses »* dans un pays où une *« mauvaise crainte de la guerre a été développée »*, estime, pour sa part, M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R. *« Ils ont compris que le désarmement, s'il est unilatéral, risque d'aboutir à l'asservissement, ce qui est la pire des choses pour un peuple. »

Dans les milieux religieux, en revanche, la déception paraît l'emporter. Mgr Jacques Gaillot, évêque d'Evreux, explique ci-dessous pourquoi il a voté contre le document, tandis que l'abbé Pierre Toulat, secrétaire de la commission française Justice et Paix, exprime ses critiques. A La Rochelle, en ouvrant, le 11 novembre, l'assemblée de la Fédération protestante de France, le pasteur Jacques Maury a mis en garde les chrétiens contre les risques du *« manichéisme »*.

TÉMOIGNAGES

Pourquoi j'ai voté contre

par Mgr JACQUES GAILLOT (*)

JE sais qu'on n'arrête pas un train en marche en freinant avec son pied. En votant contre la déclaration épiscopale, je voulais d'abord dénoncer la procédure employée. Pourquoi parler avec tant de hâte en un domaine aussi essentiel ? Pourquoi avoir pris le risque de décevoir tant de croyants et d'hommes de bonne volonté qui attendaient des pasteurs de l'Eglise de France une parole d'espérance ?

Ce qui manque à notre pays, c'est un large débat sur les questions de la paix et du désarmement. *Une magnifique occasion* était donnée, elle est perdue. Modestement, un document de travail aurait pu être proposé à tous ceux qui ont à cœur la cause de la paix. Un document ouvert, fait de propositions plus que de positions, permettant à toute tendance de s'exprimer. On voit mal maintenant comment un tel débat pourrait s'instaurer. Après la déclaration des évêques, le nœud coulant est refermé.

La réception d'un texte n'est pas sans importance. S'il a conforté et réjoui certains, il en a déçu d'autres. Que garderont ceux qui ont écouté les flashes d'informations ou lu les titres des journaux ? Une seule chose : les évêques de France sont pour la dissuasion nucléaire. Ils disent oui à la bombe. En ces propos, aucune rumeur d'évangile qui ouvre à l'espérance. La position des évêques se résume au *statu quo*, à la prudence et au réalisme.

J'ai voté contre cette éclaration parce qu'elle ne risque pas une parole prophétique. Quest-ce à dire ? Le prophète n'est pas celui qui a raison demain ou après demain. Il parle avec exigence aujourd'hui. Il se fait insistant pour des choses qui sont possibles aujourd'hui sans attendre. La dissuasion nucléaire n'est pas seulement un fait, elle est *d'abord et surtout un choix.* En ce domaine comme en d'autres, il n'y a pas de fatalité. N'y a-t-il pas d'alternative à la dissuasion nuclaire ?

Tous les groupes qui travaillent pour la cause de la paix, tous ceux qui sont engagés dans un combat non violent, n'ont pas à se laisser décourager par un texte qui paraît mettre en doute les possibilités auxquelles ils croient. En ce vingtième siècle finissant, des chemins nouveaux sont à ouvrir. Sur ces réalités graves et difficiles que sont la paix, la défense, le désarmement, nous sommes invités au courage d'une parole audacieuse porteuse d'espérance.

(*) Evêque d'Evreux.

Quel est le message ?

par l'abbé PIERRE TOULAT (*)

Pour un document sur la dissuasion nucléaire, c'est réussi : il arrive comme une bombe. On s'y attendait, sans plus, ou sans tellement s'y attendre : la certitude incertaine fait partie de la dissuasion. Le texte était prêt, enfoui dans un silo : il suffisait que quelqu'un appuie sur le bouton. C'est parti ! Le peuple n'y a vu que du feu. Ni large consultation ni débat. Foin de toutes ces participations ou consultations ! La parole est à ceux qui savent. Au nom du réalisme et de l'efficacité. Dommage... !

Jusque-là, on aimait la paix. *Banal : tout le monde aime. Gagner* la paix, c'est plus sportif. Tout le monde ne gagne pas. Le titre fait mouche : il appelle à l'énergie et à la pugnacité. Etre des gagneurs, c'est dynamique et pas joué d'avance. La paix, dit-on, oui mais... dans certains cas la guerre. Si, en effet, on condamne toute guerre, ne va-t-on pas mettre des peuples en danger ? *La paix, bien sûr, mais la paix à tout* prix ? Pas au prix de devenir des esclaves.

Cet avertissement est sérieux. Mais pourquoi, par contre, une défense à tout prix ? A tout prix, c'est-à-dire, éventuellement, au prix de vies humaines par dizaines de millions. La « dissuasion du pauvre », ajoute-t-on, ne fait pas le détail : elle frappe les villes. Exprès ! Alors, non ! La défense soit, mais pas à n'importe quel prix !

Le monde est dans la détresse. On pourrait dire : comme un navire en péril. *Les dangers ne manquent pas*, plus ou moins menaçants, plus ou moins probables. Situation poignante dans notre univers, le seul dont nous disposions. Mais voilà que, pour nous protéger de ces dangers, nous avons inventé des armes de non-emploi. Puissantes, rapides et perfectionnées. Tellement efficaces qu'elles font peur et qu'elles pourraient devenir un *danger public*, même celles qu'on appelle intelligentes ! La prudence voudrait qu'on arrête. Mais non. Le document dit que la dissuasion est légitime, mais ce qu'on légitime en ce moment, sans le dire, c'est sa croissance. Et la course continue !

Les évêques de France ont appris à s'informer : ils veulent être crédibles. Partant de données de situation, ils proposent une analyse, entre autres. Chemin faisant, ils ouvrent la Bible. Tout cela fait un document de réflexion et de référence. Mais, au juste, quel est le message ?

(*) Secrétaire de la commission française Justice et paix.

Le pasteur Maury : *non au « manichéisme diabolique »*

De notre envoyé spécial

La Rochelle. – A l'ouverture de l'assemblée générale de la Fédération protestante de France, qui a lieu à La Rochelle du 11 au 13 novembre, le pasteur Jacques Maury, président de la Fédération, a réagi à la déclaration des évêques catholiques en ces termes :

« J'ai été frappé de voir que les évêques réunis à Lourdes ont essayé de dire quelque chose où ils ont voulu mettre à la fois leur anxiété, leurs hésitations, et surtout leur volonté de contribuer à la recherche de la paix. Mais le résultat au niveau des médias a été simplement qu'ils étaient « pour la dissuasion ». Je n'ai pas envie de me faire prendre à ce piège. (...) Vous me permettrez seulement quelques remarques qui n'engagent que moi-même. Je pense tout d'abord qu'il y a, pour les Eglises, deux ordres de périls à éviter.

» Le premier est ce constant recours dans les déclarations ecclésiastiques (...) aux catégories du « moral » et du « légitime ». Proclamer par exemple « illégitime » la guerre nucléaire, serait-ce sous-entendre que les autres formes de guerre sont systématiquement légitimes ? Il faudrait demander à ceux qui y meurent ce qu'ils en pensent. Décidément, nous devrions hésiter à décerner ainsi des brevets de « légitimité » ou de « moralité » à toute forme de guerre ou d'armements. Peut-être devrions-nous plutôt nous interroger sérieusement sur le concept de « guerre juste » sur lequel s'appuie la chrétienté depuis le Haut Moyen Age.

» Le second péril qui nous guette est de nous risquer trop avant dans la problématique technique de l'armement et même du désarmement. D'abord parce que nous n'en avons guère la compétence. Et puis parce que vous trouverez toujours des experts pour soutenir n'importe quel point de vue (...).

» Je pense surtout que les Églises devraient discerner les terrains sur lesquels elles devraient agir spécifiquement. J'en vois au moins deux : d'où vient le danger actuel, et le surarmement qui le cause, sinon de la méfiance totale que nourrissent les deux camps l'un à l'égard de l'autre ? Si nous croyons au règne du Seigneur réconciliateur, ne pouvons-nous pas au moins faire tout notre possible pour désamorcer cette méfiance quasi métaphysique ? Quelle détente peut-on imaginer tant que le président des Etats-Unis qualifiera l'U.R.S.S. d'« empire du mal absolu » *et qu'il en ira exactement de même de l'autre côté ? Est-ce que nous ne savons pas assez que le monde entier est pécheur, et qu'il est tout l'objet de l'amour de Dieu et de son appel, pour nous refuser, y compris chez nous à ce manichéisme diabolique qui affecte toutes relations humaines ? »*

A.W.

A PROPOS D'UN INDEX D'ARTICLES

La Cour de cassation annule un arrêt favorable au « Monde »

La première chambre civile de la Cour de cassation a annulé, le 9 novembre, un arrêt de la cour d'appel de Paris qui donnait gain de cause à la S.A.R.L. *le Monde* dans un litige qui l'oppose depuis 1978 à une société québécoise, Microfor, à laquelle elle reprochait la reproduction, dans un index publié par ses soins sous le titre *France Actualités*, de références à des articles publiés dans *le Monde* et *le Monde diplomatique* sans autorisation de la société éditrice de ces publications.

La cour d'appel, dans son arrêt rendu le 2 juin 1981 et qui confirmait un jugement de première instance, déclarait en substance que la société Microfor en agissant comme elle l'avait fait, c'est-à-dire en publiant les résumés signalétiques des articles en cause, avait contrevenu à l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique. Elle considérait notamment que la S.A.R.L. *le Monde* était fondée dans sa demande car, disait-elle, celle-ci se trouvait propriétaire d'un droit d'auteur. Elle ajoutait que si la même loi de 1957, dans son article 41, autorise la reproduction sans autorisation préalable de quelques citations sous forme de revue de presse, encore faut-il que ces références et extraits ne constituent pas la matière même de l'ouvrage réalisé au moyen du rassemblement et du classement des articles utilisés, comme c'était le cas de l'index de Microfor.

La Cour de cassation a estimé que ce n'était pas là une bonne application juridique de la loi. Son arrêt déclare d'abord que l'article 40 de la loi sur la propriété littéraire et artistique *« n'est pas applicable à l'édition d'un index d'œuvres permettant de les identifier par des mots-clés »*, et pas davantage lorsqu'on se trouve en présence *« d'une analyse purement signalétique réalisée dans un but documentaire, exclusive d'un exposé substantiel du contenu de l'œuvre et ne permettant pas au lecteur de se dispenser de recourir à cette œuvre elle-même »*.

De même, l'arrêt de cassation juge que les courtes citations sont licites lorsqu'elles sont incorporées dans une œuvre seconde lorsque celle-ci a un caractère d'information, ce qui était le cas, car *« la matière de l'œuvre seconde, même sans apport personnel de son auteur, peut être constituée par la réunion de courts extraits empruntés à des œuvres préexistantes »*.

Dans ces conditions, l'affaire est renvoyée devant la cour d'appel de Paris, mais composée évidemment d'autres magistrats que ceux qui avaient rendu l'arrêt annulé.

La première chambre civile de la Cour de cassation qui a ainsi statué était présidée par M. Fernand Joubrel, M. Raoul Béteille étant conseiller-rapporteur et M. Paul-André Sadon premier avocat général occupant le siège du ministère public.

EN BREF

Une nouvelle navette spatiale

Un nouvel exemplaire de la navette spatiale américaine, nommé Discovery, est arrivé à Cap-Canaveral (Floride), mercredi 9 novembre, fixé sur un avion géant. Discovery est identique aux deux premiers transporteurs spatiaux Columbia et Challenger. Son premier vol, prévu en juin 1984, devrait être suivi de deux autres lancements en octobre et en décembre. Quand le second site de lancement sera mis en service, en 1985, à Vandenberg (Californie), Discovery y sera affectée et sera donc principalement utilisée pour des lancements militaires.

Mise au point du test génétique d'une maladie héréditaire

Une équipe du Massachussets General Hospital (Boston) annonce dans le prochain numéro du magazine scientifique *Nature* la mise au point d'un test génétique capable de diagnostiquer une maladie dégénérative héréditaire : la chorée de Huntington. Cette affection relativement fréquente, mais de diagnostic difficile, débute vers la quarantaine. Elle se caractérise par l'apparition de mouvements anormaux (chorée) accompagnés de troubles du caractère et du comportement. L'évolution aboutit en vingt ou trente ans à la démence et à un état grabataire.

LES MANIFESTATIONS DU 11 NOVEMBRE

(Suite de la première page.)

Le capitaine Romans-Petit, le capitaine Jaboulay, chef régional du maquis, avaiateur lui aussi, et les autres officiers sont en tenue avec leurs décorations. Romans-Petit prend le commandement. Une foule nombreuse se masse dans la rue. En tête, un drapeau à croix de Lorraine, avec sa garde d'honneur gantée de blanc (les gants ont été empruntés aux jeunes mariés des environs), des clairons et des tambours.

Devant le monument aux morts, le chef des maquis de l'Ain dépose une gerbe en forme de croix de Lorraine, avec l'inscription : *« Les vainqueurs de demain aux vainqueurs de 1914-1918 »*. Sonnerie aux morts. Minute de silence. Tout le monde chante *la Marseillaise*.

Selon un programme soigneusement préparé, les maquisards regagnent leurs camions et disparaissent, tandis que la ville est rendue aux autorités « officielles ».

Le soir même, de Gaulle fera transmettre ses félicitations aux maquis de l'Ain. Dans le monde entier la radio de Londres a répercuté l'événement : une manifestation « officielle » de la Résistance en territoire français occupé. Un journaliste, André Jacquemin, du journal clandestin *Bir Hakeim*, a pris des photos qui, transmises en Angleterre, seront diffusées dans la presse mondiale.

Les forces de Vichy tenteront de réagir, sans grande conviction, sous la direction du préfet régional de Lyon, Angeli, et de l'intendant de police Cussonac. G.M.R. et gardes mobiles, qui tentent l'assaut d'un maquis, font chou blanc. Les Allemands prendront le relais un mois plus tard et arrêteront, pour les déporter, cent trente habitants de Nantua.

Ce même 11 novembre, ils ont attaqué le maquis de Beaubery, qui a lui aussi défilé en armes à Montmelard (Saône-et-Loire). Surtout, à Grenoble, lors d'une manifestation devant le monument des Diables bleus (les chasseurs alpins de 1914-1918), quatre cent cinquante personnes seront prises dans une rafle et déportées.

JEAN PLANCHAIS.

★ Lire, outre *les Maquis de l'Ain*, d'Henri Romans-Petit (Hachette, 1974), le tome IV de l'*Histoire de la Résistance en France*, d'Henri Noguères (Robert Laffont, 1976).



هكذا من الأصل

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

HOTELLERIE EN CRISE

Rififi à Tahiti

LE dernier mercredi d'octobre, un mouvement de grève était lancé dans les trois grands hôtels internationaux de Tahiti. Démarrée comme une kermesse, la revendication devait déboucher, le dimanche suivant, sur un affrontement entre gendarmes – casques, boucliers, grenades lacrymogènes – et manifestants – cailloux, bâtons et noix de coco. Dans ce dérapage – pourtant vite contrôlé – les directions des hôtels trouvaient la confirmation de leurs craintes. Sans même attendre la reprise – inévitable – du dialogue, une étonnante campagne de désinformation était orchestrée depuis Tahiti.

Des touristes étaient raccompagnés à l'avion ou terminaient leur séjour dans des hôtels de moindre standing, les agences de voyages à l'extérieur étaient complaisamment informées sur l'*« état de guerre civile »* qui régnait localement, les télévisions australienne et américaines étaient mises au courant et rencontraient à leur arrivée des touristes victimes de la grève.

La France, dans le Pacifique, n'a toujours pas une très bonne image en raison des essais nucléaires, et ses voisins anglophones (Australiens, Néo-Zélandais, Fidjiens, etc.) ne ratent pas une occasion pour développer leur ressentiment. En retour, les hôteliers enregistrent les annulations de réservations par centaines, ce qui leur permet de tenir un langage fortement teinté de satisfaction masochiste. *« Vous voyez, nous avions raison, vous avez fait fuir nos clients. »* Et survient la menace de fermeture des hôtels, entraînant plus de six cents licenciements, soit près de 2 % du monde salarié.

Aujourd'hui, les grévistes ont libéré les entrées des hôtels (vides), et les négociations sont sur le point de reprendre. Les passions se sont calmées, et l'on peut mieux mesurer les conséquences de ce sabordage précipité. Un vrai gâchis sur le plan économique. Le seul point positif : toute la Polynésie a de nouveau les yeux tournés vers son tourisme. C'est peut-être ce qui lui manquait le plus.

La reprise était là

Après le rapide essor des années 60, le tourisme polynésien a marqué une pause, avec cent mille entrées annuelles. Vers le milieu des années 70, il allait, d'une crise à l'autre, stagner autour de ce chiffre coincé dans un dilemme significatif. *« Construisez des chambres »*, disaient les compagnies aériennes aux hôteliers, qui répondaient : *« Donnez-nous d'abord davantage de sièges »*. Dialogue de sourds, d'autant moins perçu que le Centre d'expérimentation du Pacifique maintient une forte activité. Par ailleurs, le secteur public est riche. Bref, le tourisme n'apparaissait pas comme une réponse économique adaptée à la situation du territoire. Néanmoins, l'ancienne équipe du vice-président Sanford réussissait une relance dont on enregistre les résultats depuis deux ans. Son successeur, le vice-président Gaston Flosse, a montré sa volonté de poursuivre et d'accentuer l'effort. Les investisseurs hôteliers se font à nouveau nombreux. Les avions également. La reprise est là.

C'est dans ce contexte que se place le différend dans l'hôtellerie. Voyons les chiffres. Deux faits majeurs ont marqué le tourisme polynésien des deux dernières années. D'abord, une augmentation de la capacité d'hébergement : huit cents chambres supplémentaires en 1981 ; ensuite, une très nette amélioration de la desserte aérienne internationale. En 1981, les jets de la Quantas réapparaissaient dans le ciel de Tahiti et l'on relève une augmentation de 42 % du nombre de sièges offerts par les compagnies aériennes. Tout cela se traduit immédiatement sur le terrain. Dès 1982, on constate que le territoire a reçu 18 % de visiteurs supplémentaires. L'action se manifeste également dans la durée. Le gouvernement de M. Flosse, aidé par l'OPATTI (Office de promotion et d'animation touristique de Tahiti et des îles), vient de démarrer une importante campagne de promotion et a investi 4,40 millions de francs français ces derniers mois, 1,65 million en Europe, autant aux États-Unis, la moitié vers l'Australie, avec déjà une réponse positive : le taux de remplissage des hôtels prévu pour le mois de novembre (haute saison) était de 100 %. Le coefficient de remplissage moyen était de 69 % pour toute l'année 1981 ; il est passé à 72 % en 1982.

La situation financière des grands hôtels a donc connu un redressement notable. En déficit depuis 1977, le Taharaa sort du rouge, Le Maeva Beach connaît lui aussi une amélioration sensible, et le Beachcomber enregistre le meilleur score en amorçant la reprise dès 1980. C'est donc clair, une dynamique du développement s'était mise en place, les hôtels disposaient d'une marge de manœuvre suffisante pour négocier au niveau syndical. La réponse du patronat – fermeture des hôtels – apparaît non seulement excessive, mais contraire à ses propres intérêts. On estime localement que les trois grands hôtels concernés par le conflit ne fermeraient pas plus d'un mois, à l'exception peut-être du Taharaa, qui pourrait être mis en vente.

Licenciements

Première conséquence : ce sont 680 employés qui seront licenciés, ce qui correspond à une masse salariale de 2,5 millions de francs français. C'est au moins cinq mille touristes perdus sur les dix mille qui viennent chaque mois ; pour les compagnies aériennes, cela représente une perte brute de 22 millions de francs français. Pour le territoire, c'est encore plus grave. Tout le secteur de la sous-traitance est atteint : pêcheurs, maraîchers, fleuristes, blanchisseurs, artisans, taxis, etc., ce qui correspondrait à une perte de 1,5 million de francs français en fournitures et 2,2 millions en services. En moyenne, un touriste reste huit jours, au cours desquels il dépense 5 500 francs français, soit une perte globale de 27,5 millions pour le territoire, et notamment pour le commerce. A un mois de fermeture des hôtels correspondrait une chute de 50 % du chiffre d'affaires des agences de voyages, de 20 % pour les hôtels et de 10 % pour Air-Polynésie, la compagnie aérienne intérieure, et une perte fiscale de 2,75 millions. Certains hôteliers avaient parlé de fermer douze et même dix-huit mois.

Pour terminer, il conviendrait de dire en chiffres ce que représente le tourisme dans l'économie du territoire. En 1982, les importations globales de la Polynésie s'élevaient à 3,41 milliards de francs français ; la même année, les dépenses de tourisme ont représenté 605 millions, ce qui a permis de couvrir les importations à près de 18 %. En 1983, ce taux devait avoisiner les 20 %, compte tenu de l'augmentation de l'activité. Ces chiffres prennent toute leur valeur quand on sait que le taux de couverture des importations par les exportations (copra, nacre, vanille) est à peine de 5 %. En impôts indirects, le tourisme représente une recette de 82,50 millions. Quant à la masse salariale induite, elle s'élève pour 1983 à 247,5 millions.

Cette part ne cessera d'augmenter, des projets sont déjà engagés que la grève ne saurait remettre en question, et cela dit l'optimisme des promoteurs. Hyatt a investi 110 millions à Bora-Bora, Climat de France implante de nouvelles unités à Tahiti, Bora-Bora et Mooréa. On parle également d'un projet d'établissement de six cents chambres sur Tahiti. Le Club Méditerranée avait un très important chantier en prévision. Il devait fermer son village de Mooréa pour toute l'année 1984 afin d'augmenter sa capacité. M. Trigano est aujourd'hui dans l'expectative. Si les hôtels fermaient pour une longue période, où iraient les touristes ? Peut-être le Club retardera-t-il d'un an ses travaux afin d'accueillir tous ces G.M. potentiels qu'on n'attendait pas.

PHILIPPE SAVIGNAT.

POINT DE VUE

On a perdu le temps libre

par YVES RAYNOUARD (*)

LE 17 avril 1981, François Mitterrand, candidat à la présidence de la République, propose une série de mesures pour aider chacun à maîtriser son « temps de vivre ». Le 22 mai 1981, Pierre Mauroy compose son premier gouvernement, dans lequel apparaît un ministère du temps libre. Ce ministère ne sera pas le seul ministère défenseur d'un « concept ». Il y aura aussi celui de la solidarité. Celui-là aura une durée de vie plus grande puisque, aujourd'hui, il existe encore, alors que le temps libre sera ramené au rang de « direction administrative » dans le remaniement ministériel de mars 1983 ! Que s'est-il donc passé pour qu'un ministère, dont son responsable *prétendait* qu'il ne serait pas un ministère « alibi » mais celui d'une grande ambition, disparaisse ainsi *deux* ans après sa mise en place ?

L'idée première était celle d'un *ministère* des loisirs et du cadre de vie. C'est ainsi que les socialistes le nommaient dans leur programme de gouvernement en 1972, partant de l'*analyse que* les loisirs joueraient de plus en plus un rôle d'agent de la transformation sociale dans la société. L'objectif clairement annoncé était alors de démocratiser les loisirs et de favoriser la prise en charge de ceux-ci par les usagers eux-mêmes. Il était également prévu « l'augmentation et l'aménagement du temps de loisirs, afin que la vie change pour le plus grand nombre ».

Risquons une explication au fait que les socialistes aient mis en avant, quelques années plus tard, le concept de temps libre. C'est le sentiment que les loisirs, qui devaient plus représenter un temps de réalisation personnelle (physique, artistique, affective, sociale), devenaient plus un temps de consommation. Le temps des loisirs, comme celui du travail, était soumis aux lois du marché et aux contraintes économiques. Cela ne pouvait aboutir qu'au développement de loisirs marchands. Face à cette situation, les socialistes ont donc accolé les mots *temps* et *libre*, afin de réaffirmer à quel point, pour eux, il devait exister un temps de la vie qui serait celui de la liberté et de la participation au développement de la société dans son entier.

***

Ils auraient pu aussi appeler ce ministère celui du *loisir* puisque les définitions du Larousse et du Littré s'accordent pour dire que le loisir est la « libre disposition de son temps ». Non, il fallait faire référence aux conséquences probables de la réduction du temps de travail sur la maîtrise du temps de chacun, et il n'était donc pas envisageable d'appeler ce *ministère celui du « temps de loisir »*...

Un ministre défenseur du concept de temps libre s'est donc mis au travail en rappelant au départ qu'« il s'agissait d'une affaire complexe et d'une œuvre de longue haleine ».

Faiblesse des moyens, absence de hardiesse des associations d'éducation populaire pour s'adapter à l'évolution de la société, un ministre qui n'était peut-être pas le plus désigné pour donner toute son aura au concept (sa personnalité n'a rien de semblable à celle de l'actuel chantre de la culture !), autant de raisons qui ont été avancées pour expliquer la disparition de ce ministère, deux ans après sa mise en place.

A mon avis, il en existe une beaucoup plus importante qui limitait, dès l'origine, la portée historique de la décision politique de créer un ministère du temps libre : la priorité donnée au développement économique par le gouvernement.

Certes, l'objectif de développement social figure dans le neuvième Plan et il existe un excellent rapport sur l'« impératif culturel » dans le long terme. Mais aucun groupe ni commission n'a réfléchi au problème du temps libre dans son ensemble. Aucun programme prioritaire spécifique n'a été élaboré. Seul le groupe Tourisme et Loisirs touristiques, rattaché à la commission du « développement social, éducatif et culturel », l'a évoqué, *hors de son mandat*, pour estimer que « le débat sur les hypothèses pour l'avenir du temps libre devait se dérouler en d'autres lieux et d'une manière permanente... ».

Ainsi, la présentation du rapport de ce groupe est axée sur le fait que « *le* tourisme et les loisirs constituent un secteur de production de services à bon impact socio-économique ».

Autre signe de la priorité donnée dorénavant au développement économique : le rattachement des associations de tourisme social au secrétariat d'Etat au tourisme (alors qu'elles avaient été intégrées en mai 1981 à une nouvelle direction du loisir *social dépendant directement du* ministère du temps libre). Comprenons-nous bien : ce rattachement pourrait être une bonne chose si le tourisme était envisagé comme une priorité du gouvernement, à la fois sous l'angle du commerce extérieur, de son impact social et de son intérêt culturel. Il nous semble au contraire que nous assistons à une sorte de mouvement de balancier qui *fait que, hier, les associations de tourisme* n'étaient pas reconnues pour leur impact socio-économique, mais aidées principalement pour leur rôle en matière d'éducation populaire et d'animation, et aujourd'hui, à l'inverse, semblent devoir être placées sur un pied d'égalité avec les organismes de tourisme commercial pour ce rôle socio-économique, alors que leur intérêt comme supports au *développement du temps libre* des populations semble oublié.

Alors, reverrons-nous un jour ce ministère, réponse à la demande d'un temps privilégié, qui ne serait pas seulement un temps de consommation mais aussi un temps social et créateur ? Suggérons aux responsables politiques de répondre à ce que certains ont appelé une « révolution culturelle silencieuse », par exemple en créant, dans un avenir plus ou moins proche, un grand ministère « du tourisme, de la jeunesse, et du temps libre », dont l'action serait définie sur le plan à la fois de sa rentabilité économique, sociale et de son intérêt culturel, et cela, sans volonté « d'intégration étatique »...

(*) Rapporteur du groupe Tourisme et Loisirs pour la préparation du neuvième Plan.

SOCIAL

Du crédit pour les chèques-vacances

DE l'hôtel au village familial, *du terrain de camping* au gîte, du restaurant à l'auberge, ce sont cinq mille points de chute (contre mille en 1983) qui seront proposés l'année prochaine aux porteurs de titres par l'Agence nationale pour les chèques-vacances (A.N.C.V.). Le lancement du nouvel annuaire, qui aura lieu au mois de décembre, devrait être l'occasion, pour les responsables de l'agence comme pour ceux des différents ministères concernés, de faire le point sur une affaire – la promotion des chèques-vacances – qui connaît des débuts laborieux.

Mauvaise information auprès des salariés et des retraités, lancement tardif de l'opération dans l'année, complexité de certaines modalités d'application, période de rodage ardue en raison des difficultés économiques ? En 1983, l'Agence a distribué 4 millions de francs de chèques vacances. C'est-à-dire que seules quatre mille familles environ ont bénéficié de ce nouveau « droit » aux congés.

Mis en circulation au début de cette année, le chèque-vacances n'a donc pas connu le succès espéré par les pouvoirs publics. Plusieurs facteurs ont joué. De nombreuses entreprises avaient bouclé leur budget social quand les titres ont été lancés sur le marché. Seules cent cinquante d'entre elles – dont Dassault – ont signé une convention avec l'Agence. Les comités d'entreprise qui ont leurs œuvres de vacances traînent les pieds. Les caisses d'allocations *familiales qui possèdent leurs propres* « bons » de vacances se font tirer l'oreille et les mutuelles attendent de voir. Bref, l'Agence, en 1983, a géré un système qui est loin d'avoir atteint sa vitesse de croisière et dont les possibilités demeurent multiples. A condition que tous les partenaires concernés par cette initiative jouent le jeu.

Le chèque-vacances est un titre nominatif de valeur variable: 10, 50 et 100 francs. Il ne peut être utilisé qu'auprès des prestataires de services agréés par l'Agence. Les distributeurs sont soit des employeurs, *soit des organismes sociaux*. Ils achètent les chèques-vacances à l'Agence. L'employeur prend à sa charge de 20 à 80 % du prix. L'organisme à caractère social intègre les chèques dans ses formules d'aides aux vacances, selon ses propres critères. Sont bénéficiaires : les salariés et les retraités notamment, à condition de payer moins de 1 130 francs d'impôt sur le revenu.

Le chèque-vacances n'est pas destiné exclusivement aux traditionnels « congés annuels ». Il peut être aussi utilisé, comme l'a déclaré M. Raymond Vaillant, président de l'Agence, *« pour payer la halte au cours d'un week-end en baie de Somme, participer à une journée sportive au bord de l'Oise ou encore assister à une évocation de l'œuvre de Jean de La Fontaine en sa ville natale de Château-Thierry »*.

Pour relancer la machine, l'Agence a engagé des négociations avec de grandes entreprises. C'est ainsi qu'une convention vient d'être signée avec la Compagnie française des pétroles et Elf-Aquitaine. Des discussions sont en cours dans les secteurs bancaires et pharmaceutiques. Enfin les salariés concernés par le chèque-vacances seront beaucoup plus nombreux en 1984. Ceux, en effet, dont le foyer paie jusqu'à 5 000 F d'impôt sur le revenu par an pourront désormais en profiter (au lieu de 1 130 F précédemment). De bonnes initiatives, mais seront-elles suffisantes pour assurer, enfin, le succès de cette formule ? Ne faudrait-il pas, par exemple, comme vient de le suggérer M. Jean-Pierre Soisson, ancien ministre, offrir à *« un couple titulaire de deux salaires moyens »*, la possibilité de bénéficier des avantages du chèque-vacances ? Enfin, l'exonération des cotisations sociales payées par les employeurs sur les chèques distribués, réclamée par les organisations patronales et syndicales, ne devrait-elle pas aussi être étudiée par les pouvoirs publics ?

JEAN PERRIN.

CARNETS DE ROUTE

Le causse à la verticale

EN parcourant la longue et sinueuse galerie, on peut aisément imaginer ce que furent les angoisses du premier homme qui s'y aventurait, voici presque un siècle. Ce spéléologue, animé par une rare volonté de vaincre, s'appelait Edouard Martel. Les croyances les plus sérieuses affirmaient que Padirac était une invention du diable ; contre tous, il entreprit de descendre dans ces redoutables ténèbres. Echelles de corde, bougies ou torches au magnésium, courage, surtout, pour percer le secret de cet antre fabuleux qui, peu à peu, lui laissa entrevoir ses merveilles.

D'autres explorateurs le suivirent. En 1949, près de 6 kilomètres sont reconnus, puis encore 3. Au-delà, le lit de la rivière souterraine qui a creusé le calcaire du causse de Gramat devient trop périlleux.

De nos jours, lumière continue, escaliers, ascenseurs et barques insubmersibles ont anéanti les risques et les frayeurs. Mais à – 103 mètres, dans une température constante de 13 degrés, les mystères de la Terre restent toujours oppressants.

Du bas du cône d'éboulis et avant de s'enfoncer dans le couloir, on aperçoit l'ouverture béante du gouffre, découpant un rond de ciel. Vision incroyable, que l'à-pic des parois où un peu de végétation s'accroche au-dessus du vide rend davantage saisissante. Au fond de l'abîme, c'est la féerie millénaire tantôt évidée tantôt construite par l'eau que Martel, ébloui, sut décrire mieux que quiconque : festons de pierre, dentelles et draperies pastel de la roche, feuilles d'acanthe ciselées, cloches de cristal rose ou blanc, scintillements multiples et notes argentines des gouttes qui tombent. Lac de la Pluie, Pas du Crocodile, salle du Grand Dôme, tout au long de cette visite, c'est l'étonnant spectacle de la nature que seul le temps arrive à créer. Les plus admirables de ces concrétions sont peut-être les gours, gracieux barrages qui s'accroissent de 1 à 3 centimètres par siècle. Les barques glissent en s'insinuant dans cette limpidité silencieuse où, en surface, le reflet des surplombs et les coulées des stalagtites se colorent encore. La voûte par endroits se rétrécit puis soudain s'élève en masses ocrées, vertes ou bleutées comme de gros nuages étincelants mais éternellement figés.

Aux vertiges de la profondeur succèdent, à quelques kilomètres de là, ceux de la verticalité. Il faut pour les mesurer arriver à Rocamadour par l'Hospitalet. La vue plonge alors vers cette surprenante cité, accrochée au flanc d'une montagne qui semble la menacer sans cesse.

Au fond du canyon aride qu'il a creusé, l'Alzou serpente parmi la pierraille où des arbustes s'agrippent comme au désespoir.

Dès le haut Moyen Age, la renommée d'un ermite, saint Amadour – Roc Amator, celui qui aime le rocher – attire les foules. La notoriété de ce sanctuaire s'établit : miracles et pèlerinages se multiplient. S'y ajoute la dévotion des rois. Henri Plantagenêt, Saint Louis, Philippe le Bel gravissent à genoux, en simples pénitents, les marches qui conduisent à la petite chapelle nichée sous la roche en encorbellement. Rocamadour est désormais aussi célèbre que Rome, Jérusalem et Saint-Jacques-de-Compostelle.

Cependant l'espace y est tant réduit que les bâtisseurs durent réaliser des prodiges d'architecture. La basilique romane s'appuie sur une crypte, les fondations des murs épousent la roche, la terre semble se dérober.

Equilibre des formes, harmonie des tons ; la pierre sculptée se fond dans l'autre, la brute, qui la contient partout. Pour achever ce grandiose oratoire, les moines le décorèrent de fresques.

Du haut des remparts du château, dont la courtine borde la falaise, on découvre au bout d'un vide qui creuse d'effroi ce village étrange, à la fois tassé sur lui-même et aérien, appliqué à suivre les caprices d'un terrain toujours trop raide.

Les toits, rouge patiné, s'étagent, se chevauchent, s'imbriquent sous la muraille ; les ruelles reliant entre elles les nombreuses et anciennes portes – Figuier, Salmon, Hugon – courent pour ainsi dire en réduction. De ce belvédère, par-delà la combe sauvage, l'horizon gris-vert du Causse s'étend à hauteur d'yeux, à l'infini. A flanc de colline, des marches taillées à même le sol devaient conduire à l'ancien chemin de croix. L'herbe peu à peu recouvre la pente abrupte.

Rocamadour est victime de sa beauté. Le tourisme et, avec lui, le commerce, les voitures et le bruit l'envahissent. L'enceinte sacrée, ainsi qu'on l'appelle, paraît menacée. Les détériorations sont déjà bien visibles. Il faudrait restituer ce haut lieu à sa vocation première ; les mesures prises ont sans conteste amélioré la situation. Mais comment le préserver totalement ?

Indifférents, les choucas lancent par-dessus les clochers leurs cris rauques et vont se poser dans quelque anfractuosité où ne les atteint pas le vent.

DOMINIQUE VERGNON.

Foires en Périgord vert

UN dimanche à Saint-Barthélemy avec course aux ânes, théâtre local et feu d'artifice. Un autre à Busserolles, au pied d'une statue de la Vierge, pour la restauration de l'église paroissiale, charmante chapelle rurale romane. Un autre à Augignac, avec une troupe « parisienne » et des auto-tamponneuses. A Etouars, le « gros marché à la volaille » regroupe trois marchands, forts il est vrai, et quelques dizaines de poules et de coqs ; il est suivi d'un banquet de plusieurs centaines de couverts avec coq au vin.

Il faut dire qu'Etouars a défrayé la chronique locale avec son coq qui chantait si tôt qu'il réveillait les braves gens. A Bussière, la fête du battage du grain à l'ancienne, avec fléaux ou crachotantes batteuses à vapeur, se termine par un plantureux banquet de quatre cents couverts, largement arrosé de vins et d'alcools, dont certains, nous a-t-on assuré, faits avec un cépage depuis longtemps interdit, le « noah », grand pourvoyeur d'asiles psychiatriques...

Ces foires rurales sans prétention animent l'été du Périgord vert encore délaissé par le grand tourisme. Loin d'être organisées pour attirer l'estivant, elles sont avant tout l'occasion de se retrouver entre soi, les étrangers, rares, étant bien entendu bienvenus... tant qu'ils ne seront pas trop nombreux. Accompagnées d'agapes à donner une crise de foie à un organisme citadin, elles font partie du paysage estival, comme les cèpes de celui de l'automne. Elles remplacent tant bien que mal les marchés hebdomadaires, devenus mensuels ou en voie de disparition, sauf à Piégut-Pluviers, qui fut longtemps le premier marché « des petits cochons » de France. On y voit encore des porcelets amenés dans de vieilles voitures transformées pour l'occasion.

L'été est sans doute une parenthèse – certes heureuse – dans une vie difficile, avec son climat rude et pluvieux. On y répare les dégâts de l'hiver, on met en bocaux tout ce que l'on peut trouver – fruits, légumes..., – avant que n'arrive le grand moment, la cueillette des cèpes, qui sera suivi par celui des salaisons et des confits. Le cèpe, Périgord vert, ce n'est pas « un » champignon, mais « le » champignon. Celui dont on rêve dès les premières pluies de la fin août, tout en gardant bien pour soi les endroits propices.

D'abord, la rumeur se répand. On en a vu dans les bois de Saint-Estèphe, de Ballerand..., Untel en a pris « 40 kilos ». Certains commencent même à en rêver la nuit, pour remplir des étagères dégarnies des bocaux de l'année précédente. On suppute la pluviosité de telle ou telle commune, le climat changeant presque avec les limites administratives. On part avec sac, bâton, bottes et anorak.

Pour certains, la récolte peut être miraculeuse, et revendue 50 ou 100 francs le kilo ; d'autres rentreront bredouilles. Mais ils auront pour deux mois un infini sujet de conversation : les choses ne sont plus ce qu'elles étaient, « avant » on en prenait plus, quand les forêts étaient mieux entretenues, qu'il y avait moins d'étangs, de clôtures, d'étrangers... comme ces « Charentais » qui semblent les têtes de Turcs de bien des Périgourdins. Si on les écoutait, on pourrait croire que les expéditions dominicales de ces voisins ne sont rien moins que vols de sauterelles !

Il faut dire que cette région du nord de la Dordogne, qui correspond en partie à l'arrondissement de Nontron, bien connu pour sa coutellerie, est longtemps restée isolée, que les routes, étroites et sinueuses, ont encore conservé le charme d'autrefois. Jusqu'au début du siècle dernier, avec le fer affleurant le sol et le bois des forêts, fonctionnaient de nombreuses forges, où l'on fondait jusqu'aux canons de marine. Puis vint le textile. Aujourd'hui, la « pantoufle » – la célèbre « charentaise » – est la principale industrie du Périgord vert, rural avec ses petits villages ou hameaux où l'on vit largement en autarcie.

Certains d'entre eux pourraient sortir du *Jacquou le croquant* d'Eugène Le Roy. Ainsi cette petite « buvette de cinquième catégorie » du hameau de Reilhac, qui n'est en fait que la salle de séjour d'un habitant autorisé à vendre à boire chez lui. Reilhac est plus connu par sa remarquable chapelle romane limousine en granit ; une dame blanche, sorte de chouette, y niche, et, sur une pierre, on peut voir un cahier d'écolier et un stylo-bille. Sur cette sorte d'ex-voto, entre autres vœux et remerciements, on peut y lire celui d'une petite fille remerciant « le petit Jésus » pour être entrée en cinquième.

A quelques heures de marche – moins en voiture – au croisement de cinq routes, nichée au fond d'un bois, une chaumière sans étage-boulangerie vend encore du pain au levain cuit au feu de bois. Le boulanger, peu aimable – nous l'avons vu chasser d'un geste furieux des clients importuns, – fait le pain des paysans d'alentour. Et comme ceux-ci ont l'habitude d'acheter leur pain le soir, il cuit son unique fournée l'après-midi.

A cinq ou six heures de Paris, le Périgord vert vit encore au rythme d'antan, des conversations de pas de porte, des voitures qui traînent le pas, que l'on ne ferme pas plus que la porte des maisons. Bref, un anachronisme.

Point n'est besoin d'aller en Irlande chercher le calme, l'accueil, la pluie, la chasse et la pêche que nous vante depuis des années une remarquable publicité, que sont encore loin d'avoir assimilé les bureaux du tourisme locaux, avec leurs prospectus sympathiques mais vieillots. On y trouve aussi églises isolées et vieux châteaux perdus dans la verdure et des bistrots où, pour le prix d'une cantine citadine, on peut encore très bien manger, et ce à moins de 100 kilomètres du flot ininterrompu de touristes qui arpentent les vallées de la Vézère et de la Dordogne.

PATRICE DE BEER.

GUIDE

Un toit pour les randonneurs

CEUX qui préparent une randonnée dans les alpages, sur les puys ou par les causses savent que la marche en elle-même ne présente guère de difficultés, hormis dans quelques passages dangereux de la Corse ou des Alpes. Les problèmes résident surtout dans la découverte du vivre et du couvert, car il est fini le temps où l'on aimait ahaner sous des sacs lourds de tentes et bourrés de boîtes de cassoulet. A l'étape, le randonneur ou le skieur apprécie de trouver grange ou dortoir, voire une table fermière autrement savoureuse que toutes les expériences culinaires du campeur moyen.

Annick et Serge Mouraret ont rassemblé dans un livre tous les « toits » (hormis les toits de tente) que le marcheur peut trouver sur les chemins de France. En voici seize cents, répertoriés par massifs et par départements, depuis le refuge d'altitude jusqu'au gîte d'étape, en passant par la cabane, l'auberge de jeunesse et le relais. Chaque fiche situe l'hébergement par rapport à un sommet, une vallée ou un chemin de grande randonnée. Chacune donne la dénomination, la capacité, les dates d'ouverture et les noms des responsables. A consulter avec une carte I.G.N. au 1/50000 déployée à proximité.

Certains regretteront que ne figure aucun prix, mais les auteurs ont eu raison de ne pas se lancer dans cette information mouvante d'autant plus inutile que les tarifs restent modestes (de 10 à 30 F pour une nuitée et de 20 à 40 F pour un repas).

Il ne manque pas grand monde dans ce « bottin marchant », mais l'absence de tout commentaire et de toute appréciation laisse entier le plaisir de la découverte : par exemple, celle de la table opulente qui niche à Barre-les-Cévennes (Lozère) ou celle de l'accueil hors pair qui attend à Souliers (Hautes-Alpes).

AL. F.

★ *Gîtes et refuges en France*. Annick et Serge Mouraret. Editions Créer, rue Jean Amariton, 63340 Nonette, 65 F.

CORRESPONDANCE

Que reste-t-il des sentiers gaulois ?

SORTIR des sentiers battus, composer soi-même son itinéraire, c'est à quoi incitait l'article de Marc Ambroise-Rendu paru dans *le Monde* du 15 octobre et qui s'intitulait « Sur les sentiers gaulois ». Mais les amateurs de marche peuvent-ils encore suivre ce conseil ?

Le chemin rural se porte mal, le sentier est en danger de mort, la balade pédestre, en dehors des sentiers battus justement, est en passe de disparaître. Dans une totale indifférence, par privatisation, en douce. Des clôtures englobent ou barrent ce qui fut un chemin. Quelques années après, il n'en reste plus trace. Ou bien, pour la commodité des voitures, il est goudronné. Mais comme les voitures vont en se multipliant et que les engins de voirie sont devenus des mastodontes, on l'élargit ou on l'aplanit dans les années qui suivent. Si rien n'arrête cet inexorable laminage, seuls subsisteront demain les sentiers balisés à rentabilité touristique.

J'exagère ? Pas tellement. Dans les monts du Lyonnais pourtant si charmants près de Logessaigne (Rhône), allez voir le G.R. 7 ; déjà aux trois quarts transformé en route. En montagne ? Schéma analogue. Un exemple parmi d'autres : Prapoutel-les-Sept-Laux (Dauphiné) : Pour faciliter le ski de grande consommation, ravins et forêts sont rabotés, nivelés, contrôlés. Ce ne sont alentour que télésièges, téléskis, pylônes, câbles. A proximité de la station, les sentiers sont devenus introuvables, engloutis qu'ils sont par les larges pistes de ski.

A quoi ressemblent les gorges du Tarn, les gorges de la Bourne (Vercors), la vallée de la Roanne (Drôme) ? Pour une pénétration toujours plus grande de la voiture, un à un goulets, virages et roches sautent ; les accès aux chemins latéraux sont anéantis. Après avoir nié ainsi la géographie et la diversité des sites, nous irons à toute allure d'un point à un autre. Et pour marcher ? En troupeau, sur des voies toutes tracées, dans des réserves. Que faire pour composer son itinéraire, pour ne pas marcher idiot, pour percevoir la nature avec tous ses sens, pour « prendre du temps sur le temps », pour observer, découvrir, vivre enfin !

MADELEINE DESROCHES.

Autocar

Renault : un 340 ch dans le circuit

RENAULT-Véhicules industriels est à l'heure au rendez-vous. Il y a quatre ans, M. Jean Jacquet l'avait fixé, fin 1983, aux professionnels du transport lorsqu'il avait pris la direction de la division autocars autobus. En lançant une nouvelle gamme d'autocars de tourisme, baptisée FR-1, le constructeur national confirme d'une part sa volonté de revenir en force dans ce créneau, d'autre part son optimisme dans l'avenir d'un marché aujourd'hui morose. FR-1 a été présenté officiellement le lundi 7 novembre par l'état-major de R.-V.I., au siège de la régie Renault, sous la présidence de M. Bernard Hanon, et en présence de M. Roland Carraz, secrétaire d'État au tourisme.

Autocar aux lignes pures et résolument futuristes, à l'aménagement à la fois fonctionnel et sophistiqué, avec quelques touches de raffinement, le FR-1 appartient à une nouvelle génération de véhicules. Le cahier des charges a répondu à plusieurs impératifs : confort et sécurité du voyageur (1 mètre cube d'espace par personne, siège coquille et casiers à bagages de conception aéronautique, climatisation régulée par automate programmable, freins à disque...) ; rentabilité et fiabilité pour l'exploitant (moteur turbo à air froid de 285 ou 340 ch, protection contre la corrosion par cataphorèse, procédé unique au monde pour ce type de véhicule...) ; dernier impératif : amélioration de la productivité et des conditions de travail pour le constructeur (réduction de 25 à 30 % des temps de fabrication grâce à une chaîne de montage ultra-moderne, études ergonomiques de tous les postes de travail...).

« Le développement de nos positions dans le secteur du grand tourisme est un des axes prioritaires de la stratégie de R.-V.I., et le FR-1 est la concrétisation de ce renouveau », a déclaré son président, M. Séménéna, en ouvrant la conférence de presse.

Cette gamme est l'aboutissement d'un effort technique et industriel exceptionnel que M. Jean Jacquet a résumé en quelques chiffres : *« 400 000 heures d'études, 200 000 heures d'essais et un investissement de 200 millions de francs »*. Il poursuivait : *« Elle marque aussi un point de départ vers de nouveaux objectifs : la conquête de 50 % à 60 % du marché intérieur, soit plus du double de notre position actuelle, et l'implantation dans une proportion de 3 % à 4 % d'ici à 1988 sur le marché européen. »* Renault a aussi des ambitions américaines pour le FR-1. *« Dans des spécifications adaptées, il sera distribué par notre partenaire Mack dès 1985 »*, a annoncé M. Jacquet.

« Le FR-1 est un instrument de la conquête mondiale de Renault », précisait ensuite M. Bernard Hanon, pour lequel cette présentation internationale quai du Point-du-Jour revêtait une signification particulière. *« FR-1 est l'enfant du groupe et nous suivrons son démarrage commercial avec la même attention que celui de la R11. La vocation de Renault est le transport de personnes au sens large du terme ; il n'y a pas de rivalité entre le transport individuel et le transport collectif, mais complémentarité ; c'est la force de notre groupe. »*

Soulignant l'intérêt marqué par le gouvernement pour ce lancement, M. Carraz a rappelé que le tourisme est avant tout une industrie : *« Chaque année, quarante-cinq millions de voyageurs, dont neuf millions d'étrangers, utilisent les quatre mille cinq cents véhicules de grand tourisme du parc français. »* Le secrétaire d'Etat a également insisté sur l'impérative reconquête du marché intérieur : *« La R.F.A. a acheté douze autocars à l'étranger en 1981, alors que la France en a importé quatre cent quatre-vingt-huit, privant l'industrie française de mille deux cents à mille trois cents emplois. »*

Un pari difficile vient donc de s'engager. Mais les dirigeants de R.-V.I., conscients de l'enjeu, sont bien déterminés à le gagner. Et ils ne s'arrêteront pas là. L'étape suivante sera un nouvel autobus urbain, le R312. Sortie dans trente mois. Le rendez-vous est pris.

MIREILLE GIGNOUX.

Hippisme

Trois françaises en Californie

DIMANCHE, on avait braqué non pas seulement les jumelles mais les télescopes. Il s'agissait de savoir de quelle manière « notre » *Luth enchantée* allait triompher, de l'autre côté du monde, sur l'hippodrome californien de Santa-Anita, des meilleures pouliches américaines, réunies pour les Yellow Ribban Stakes. Hélas ! l'astre n'a pas décollé de l'horizon. La merveilleuse pouliche du prix Le Marais et du prix du Moulin, celle qui avait renversé toutes les théories hippiques en manquant de peu de gagner un Arc de triomphe excédant de cinq cents mètres ses aptitudes, était, cette fois, inexistante.

« A son arrivée, elle avait dû rester trois jours prisonnière dans un box, en quarantaine sanitaire », nous a expliqué, à son retour, son propriétaire, Paul de Moussac. *« Trois jours sans être montée, sans un canter, avec un régime alimentaire qu'on avait dû diminuer pour tenir compte de l'absence de travail. Je pense que la pouliche a laissé là son influx nerveux. Peut-être un peu moins bien : elle a toussaillé... »*

Peut-être, encore, fait-elle partie des chevaux qui voyagent mal. *Luth enchantée* n'était jamais sortie de chez elle, n'avait jamais pris place dans un avion, n'avait jamais été soumise à l'épreuve du décalage horaire. Il est des artistes à qui il faut un environnement devenu aussi habituel qu'une seconde peau pour qu'ils soient eux-mêmes jusqu'au bout du pinceau, de l'archet ou des sabots.

Les télescopes n'ont pas tout perdu à ne pas voir la favorite s'élever vers le zénith. Les deux premières des Yellow Ribbon ont été deux ex-françaises. La gagnante, *Sangue* (par Lyphard et Prodice, naguère seconde d'un Prix de Diane), élevée par M. Bollack, à l'époque actionnaire majoritaire de *l'Information*, devenue *le Nouveau Journal*, avait remporté chez nous, en 1981, le prix Psyché, avant de traverser l'Atlantique. *L'Attrayante*, la seconde gagnante cette année, à Longchamp, sous les couleurs irlandaises, de la Poule d'essai des pouliches, et au Curragh des Guinées d'Irlande, venait d'être vendue 2 millions de dollars à M. A. Paulsen, l'astre montant catégorie propriétaires.

Rien à dire de *L'Attrayante*, dont la performance correspond à peu près à ce qu'elle avait montré en Europe. Par contre, la carrière américaine de *Sangue* (qui en est, rien que pour cette année, à plus de 1 million de dollars de gains) se situe très au-dessus de ce qu'avait été sa carrière européenne. On peut invoquer une ascendance maternelle (son grand-père *Prominer*) l'ayant prédisposée à une réussite tardive. Mais on constate ainsi très souvent – et cette fois sans qu'aucune explication puisse être avancée – des différences considérables dans les niveaux de hiérarchie atteints, de part et d'autre de l'Atlantique, par des expatriés. Ainsi, pour ne retenir que quelques exemples, *Sangue*, *Polirakis*, *Perbaut*, ont été meilleurs en Amérique qu'en France ; *Glenorum*, *Bois de Grâce*, ont été moins bons. Dans l'autre sens de migration, *Lemhi Gold*, venu chez nous au printemps de cette année avec l'Arc de triomphe pour objectif, a si peu réussi qu'il est reparti pour la Californie bien avant l'échéance d'octobre.

Changement de méthodes d'entraînement et de styles de courses, qui servent les uns et desservent les autres ? Plus grand laxisme des autorités hippiques américaines, qui autorisent des « traitements » donnant une seconde chance à des chevaux (notamment des chevaux arthritiques) handicapés en Europe ? Probablement la distorsion emprunte-t-elle à plusieurs facteurs.

Horizons électoraux

Globalement – et la double réussite de *Sangue* et de *L'Attrayante* le démontre une fois de plus, – elle est, en tout cas, très favorable à l'Europe. Cent chevaux européens ont, depuis dix ans, réussi aux Etats-Unis. Sauf oubli, aucun transfuge américain n'a atteint à la notoriété en Europe. Un correctif, toutefois : le courant de migration est cent fois plus fort dans un sens que dans un autre. A 8,15 F le dollar, tous les meilleurs sujets européens entendent l'appel des pistes américaines. A 12 cents le franc et à un dollar et demi la livre, le chant des sirènes d'Epsom et de Longchamp n'est pas audible de l'autre côté de l'Atlantique.

Prochain transfuge français : *Galant Vert*, à Guy de Rothschild, qui a quitté cette semaine la cour de l'entraîneur André Fabre pour Los Angeles.

Du nouveau, à la cour Fabre, précisément : le propriétaire arabe Mahmoud Fustok, qui a pourtant installé en France un entraîneur particulier, Mitri Saliba, a décidé d'envoyer au jeune Français une quinzaine de yearlings, presque tous acquis sur les marchés haut de gamme américains. Pas de doute : Fabre, dont un pensionnaire, Bayonnet, a encore dominé, dimanche, à Auteuil, le Grand Steeple Chase des quatre ans, s'affirme, de semaine en semaine, comme l'entraîneur numéro un de l'horizon 1990, voire de l'horizon 1984.

Qui va poindre aux horizons électoraux ? Car, conformément au « décret Rocard », introduisant une forme (modérée) d'autogestion *dans les sociétés de courses*, éleveurs, propriétaires, entraîneurs, jockeys, vont, le mois prochain, élire des représentants aux comités des trois « sociétés mères » : l'Encouragement (plat), les Steeples (obstacles), le Cheval français (trot).

Les listes de candidats doivent être déposées la semaine prochaine.

Listes probablement uniques émanant des syndicats professionnels existants, chez les entraîneurs et les jockeys. Donc, de ce côté pas de confrontation.

Où il va y avoir confrontation – et indécise, – c'est chez les éleveurs et les propriétaires de chevaux de plat. Devant le premier de ces deux collèges vont se trouver en présence une liste animée par M. Pierre Ribes, président de l'actuel Syndicat des éleveurs, ancien député, ancien secrétaire d'Etat aux P.T.T., et une liste conduite par François de Linarès, animateur d'un Syndicat indépendant fortement implanté dans l'Ouest.

Chez les propriétaires, heurt (courtois) Jacques Bouchara (des tissus du même nom), Edouard Pouret, un des maîtres de la médecine vétérinaire équestre, ancien président de la Fédération des sports équestres. Bien entendu, nous reviendrons sur les scrutins qui, en fixant des orientations fondamentales, doivent revêtir une importance dépassant l'influence directe que pourront avoir les élus au sein des comités (ils y occuperont moins de la moitié des sièges).

Pour l'instant, disons, en simplifiant, que semblent devoir s'opposer une conception ultra-libérale et « atlantiste » des courses et une conception plus strictement française, voire plus provinciale. Les listes Ribes-Bouchara sont l'émanation du pouvoir hippique en place depuis trente ans. Elles sont favorables à un axe Longchamp-Kentucky, considèrent volontiers les courses françaises comme l'antichambre des courses américaines. Les listes Linarès-Pouret, issues de la province, entendent privilégier celle-ci. Pour elles, les axes Nantes, Bordeaux ou Lyon-Longchamp.

Le choix conditionne, nous le verrons, des attitudes complètement différentes, en matière de financement, de réglementation, de hiérarchie des distances et des épreuves, etc.

LOUIS DÉNIEL.

Plaisirs de la table

A la petite semaine...

MES plus anciens lecteurs se souviennent peut-être d'une confrontation que j'avais faite, des « très grands », à propos d'une salade de tomates et du plat du jour. L'idée m'est venue d'en agir de même entre quelques bonnes maisons en partant d'un foie gras et d'une viande rouge. Un foie gras « maison », car, n'en déplaise à Jacques Manière qui travaille à présent en usine, le foie gras du gourmet ne saurait être qu'artisanal, fraîchement préparé par le restaurateur.

Mais le même repas toute une semaine est bien monotone. Et les cartes offrent bien des tentations. Aussi ai-je choisi mes invités comme cobayes, et c'est ainsi que, l'autre semaine, j'ai dégusté...

LUNDI à *l'Auberge des Deux Signes*, après l'assortiment gothique si bien en situation dans ce décor, mon premier perdreau. Ledit assortiment comprend le pounti auvergnat, la talmouse chère à Villon et le lait lardé selon la recette du Taillevent. Ici, la terrine « maison » est de foie gras d'oie (92 F), bien servie, et l'on peut l'accompagner d'un sauternes, un verre de château climens. N'oublions pas la « carte de musique », mélodies de fond elles aussi classiques. *L'Auberge des Deux Signes*, 46, rue Galande (5e). Tél. 325-46-56. Fermé dimanche.

MARDI au *Toit de Passy* (chez Yannick Jacquot). Le foie gras au naturel est en gelée au xérès et le filet de bœuf au vin de la Drôme et à la moelle (90 et 98 F). Pour moi, je me suis régalé de la salade de raie aux oignons confits et d'un savoureux rognon grand-mère. Très bonne pâtisserie. *Le Toit de Passy*, 94, avenue Paul-Doumer (16e). Tél. 524-55-37. Fermé samedi midi et dimanche. Parking dans l'immeuble.

MERCREDI à la *Barrière Poquelin*, redécorée d'estampes d'où Molière n'est jamais exclu. Michel Guillaumin et son épouse « Maguy » ont repris la maison, sans en changer le style. Le foie gras de canard des Landes, maison toujours (93 F) et la piccata de filet de bœuf aux aubergines (75 F) comblèrent mon voisin, tandis que je faisais un sort au filet de daurade à la tomate fraîche et au filet de saumon à l'unilatéral (une merveille). Très bon roquefort (de maître Goulet) avec son verre de vieux porto. Bons desserts. Un menu à 130 F (saumur champigny à 72 F). *Barrière Poquelin*, 17, rue Molière (1er). Tél. 296-22-19. Fermé samedi midi et dimanche.

JEUDI chez *Grandgousier*. Là encore, changement de direction. Le cuisinier Marzynski, enfin dans ses meubles, entend bien rameuter la clientèle, tant avec son foie de canard en terrine (68 F) qu'avec son tournedos au bouzy et à la moelle (68 F), mais j'ai préféré ses écrevisses et foie gras sur salade d'épinards crus avant une tête de veau ravigote très ravigotante. A noter, la salade de foie gras aux framboises (en saison) et le duo de filets de sole et langouste aux deux sauces. *Grandgousier*, 17, avenue Rachel (18e). Tél. 387-66-12. Fermé samedi et dimanche. Parking assuré rue Forest.

VENDREDI *Chez Max*. Retrouvé telle qu'en elle-même cette bonne, modeste et sage maison. Avec le foie gras d'oie (maison toujours) à 85 F et le Rossini de tradition (90 F). Mais aussi le fameux thon frais, le homard à l'orange (une merveille créée par Max Maupuy et que ses successeurs maintiennent au plus-que-parfait), un ris de veau aux raisins, le foie de veau à l'auvergnate. Sophie Desmarets, ma voisine de table, se satisfit d'une « niçoise » et du filet de barbue à l'oseille, avant les desserts. *Chez Max*, 19, rue de Castellane (8e). Tél. 265-33-81. Fermé samedi et dimanche.

LA REYNIÈRE.

● Bonnes adresses inconnues : *l'Hôtel des Tilleuls* (à Neung-sur-Beuvron, 41120, Tél. : 83-63-30) et *le Relais des Etangs* (à Nantiat, 87140), Tél. : 75-71-28).

Ça, monsieur, lorsque vous pétunez...

Bien sûr, il y aura toujours les « pour » et les « anti ». Bien sûr, le tabac est un poison. Bien sûr, Balzac a écrit que « fumer un cigare, c'est fumer du feu » ! Il n'en reste pas moins vrai que le cigare, après un bon repas, est pour beaucoup un plaisir ajouté aux autres.

Les *« morceaux caquetés en paraissent meilleurs »*, dit Grimod de la Raynière. Et l'heure du café, des eaux-de-vie et du cigare n'est-elle pas l'heure caquetée par excellence ?

Encore faut-il, sans exagération ni abus, choisir de bons alcools, un bon cigare...

Le prochain « Gala de Monseigneur le Vin » aura lieu le 29 de ce mois, chez Laurent, comme d'habitude. Il vise justement le mariage du cognac et du cigare. En l'occurrence il s'agit de trois cognacs : l'âge des fleurs, l'âge des épices et la quintessence (de chez Gourmel).

A dire vrai ce sera aussi le mariage du cognac et des desserts puisque Marc Pralong, le chef du grand restaurant des Champs-Élysées, proposera un dessert pour accompagner l'âge des fleurs et un autre pour escorter l'âge des épices. Tandis qu'avec le café et quintessence ce sera l'heure de la S.E.I.T.A. qui proposera son nouvel « havane ».

Cognac, havane, ce sont des couleurs à la fois chaudes et tendres qui seront peut-être celles de la mode. En tout cas, Hermès présentera ce soir-là, en avant-première, sa collection printemps. Sans oublier cette autre « tonalité » : champagne, signée : Moët et Chandon brut impérial ! Réservation : Laurent, tél. 225-00-39.

L. R.

Hommage à Pierre Romeyer

Profitant de la venue à Paris (une démonstration de cuisine belge au salon du « Monde de la maison ») de Pierre Romeyer, « trois étoiles » au Michelin 1983, le jury du prix Marco-Polo-Casanova a reçu le grand restaurateur d'Hoeilaart (près Bruxelles) au cours d'un dîner présidé par le ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, au *Fouquet's*.

Au menu des filets de rougets poêlés au gingembre (qui figureront désormais à la carte du *Fouquet's*) et un lièvre à la royale avec le soufflé Rothschild (le vrai, à la liqueur de Dantzig). *Le lièvre à la royale* (recette périgourdine) était accompagné de Gruaud Larose 1967 en double magnum, et les deux firent l'unanimité des gourmets. — L. R.

MIETTES

● Un fidèle lecteur des pays de Loire, regrettant le départ de Le Divellec de La Rochelle tient à m'assurer qu'il reste, là-bas, de bonnes maisons. Il cite, entre autres *le Richelieu* (24, rue Gargoulleau, Tél. : 41-34-66), où M. Coutandeau cuisine bon et à prix honnête (Mais qu'elle idée, sourit ce lecteur, d'avoir donné à un restaurant rochelais le nom de celui qui les décima !). Il cite également *la Marmite* (14, rue Saint-Jean-du-Pérot, Tél. : 41-17-03), où les sauces sont bonnes mais les prix « corsés ».

● Longwy : une ville qui se dépeuple de ses jeunes, touchée par la restructuration de la sidérurgie. Une ville où l'artisanat (émaux) souffre énormément. Une ville marquée par l'histoire, cependant, et qui ne veut pas vivre sur des ruines... m'écrit Claude Delposen qui fait partie des hommes de bonne volonté voulant faire vivre — et revivre — sa ville. Lettre émouvante d'un restaurateur (restaurant *la Poularde* à Mexy, porte de Longwy, Tél. : 224-44-30) ne figurant sur aucun guide et dont la carte semble intéressante (prix moyen des plats 50 F). — L. R.

Philatélie

N° 1817

FRANCE : Timbres de service du Conseil de l'Europe.

Depuis 1981, les timbres de service représentent le même sujet, l'« Entrée et Hémicycle » du Palais de l'Europe à Strasbourg. les deux nouvelles valeurs correspondent aux tarifs actuels de l'affranchissement du courrier. Vente générale le 21 novembre (53-54/83).



2,00 F, rouge, vert, brun clair;
2,80 F, brun, bleu foncé, bleu clair.

Formats 36 × 22 mm. Maquette et gravures d'Eugène Lacaque. Taille-douce, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 19 et 20 novembre, de 9 h à 18 h, pour le bureau de poste temporaire ouvert au Palais de l'Europe à Strasbourg. Oblitération « P.J. ».

— Le 19 novembre, de 8 h à 12 h, aux guichets philatéliques de la R.P. et de l'AGERIP de Strasbourg. Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

● Il convient de rappeler que l'utilisation de ces deux timbres n'est valable exclusivement que pour les plis déposés dans les boîtes aux lettres des bureaux de poste du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

● RETRAIT : les 1,80 F et 2,60 F au type ci-dessus, le 25 novembre au soir seront retirés de la vente.

Calendrier des manifestations aux bureaux temporaires

⊙ 06500 Menton, (Palais de l'Europe), *les 19-20 nov.* — 11e Congrès régional philatélique.

⊙ 95870 Bezons (centre Polyvalent), *les 19-20 nov.* — Exp. philat.

⊙ 92500 Rueil-Malmaison (Mairie), *le 26 nov.* — 15e anniv. Soc. Philat.

⊙ 45190 Beaugency (château Dunois), *les 19 et 20 nov.* — Exp. philat.

⊙ 81600 Gaillac (parc d'Huteau), *le 20 nov.* — Exposition philatélique.

⊙ 67000 Strasbourg, (Palais de la musique et des congrès), *du 22 nov. au 1er déc.* — Commission de la C.E.P.T.

⊙ 93100 Montreuil, (salle des fêtes), *les 26-27 nov.* — Trente-troisième Kermesse du bol d'air.

⊙ 59760 Grande-Synthe, (Palais du littoral), *du 26 au 28 nov.* — Dixième anniversaire Saint-Eloi expo.

⊙ 45410 Artenay, (mairie), *le 27 nov.* — Journée de la Molinologie.

⊙ 21000 Dijon, (« Pré aux clercs », place de la Libération, *le 3 déc.* — 150 ans d'art lyrique et de gastronomie.

⊙ 84000 Avignon, (gare), *les 26-27 nov.* — Inaug. du bâtiment voyag.

⊙ 71100 St-Rémy, (maison G.-Brassens), *les 3 et 4 déc.* — Exp. philat. interentreprise.

⊙ 67000 Strasbourg, (Hôtel de Ville), *les 10-11 déc.* — 35e anniv. de la Déclaration des droits de l'homme.

⊙ 33000 Bordeaux (Entrepôts Laine), *les 10-11 déc.* — Union des philatélistes des P.T.T.

COMPLÉMENT AU PROGRAMME 1984

Dans notre chronique du 25 juin 1983 (en page 16) nous avons annoncé la première partie du programme des émissions prévues pour l'année prochaine. Elle contenait vingt-six timbres, dont cinq avec surtaxe.

La seconde partie, complétant le programme 1984, comprend quinze futurs timbres, dont quatre avec surtaxe en faveur de la Croix-Rouge française.

I. — TIMBRES AVEC SURTAXE :

● **Personnages célèbres** : Pierre Corneille (1606-1684) ; Jean Zay (1904-1944).

● **Série « Croix-Rouge »**, deux timbres avec sujets les fleurs, reproduction d'un tableau de Caly.

II. — TIMBRES SANS SURTAXE :

● **Série artistique**, œuvre de Pierre Bonnard.

● **Série touristique** : Monastère de la Grande Chartreuse (Isère) ; Château de Montségur (Ariège) ; Phare de Cordouan (Gironde).

● **Commémoratifs et divers** : 25e congrès international de géographie ; Métiers d'Art : la gravure ; Jeux Olympiques et 90e anniversaire du Comité international olympique ; Centenaire de l'automobile française ; T.G.V. (mise en service des premières rames postales) ; 40e anniversaire du Centre national d'études des télécommunications ; Belle-Ile-Vauban.

Ainsi le programme définitif comportera officiellement *quarante et un timbres*, avec le timide dépassement d'un du nombre de quarante souvent évoqué comme l'extrême limite.

Malgré cela, l'administration des postes, hélas, pourra recevoir des pressions au cours de l'année, pour en émettre d'autres hors programme.

Il serait souhaitable d'emblée que la plupart des valeurs faciales des timbres du futur programme soient ajustées à l'affranchissement du courrier en premier échelon de poids, afin de mieux servir le pays, ses institutions et les philatélistes.

En bref...

● AUSTRALIE : centenaire de la découverte du minéral à Broken Hill, 27 cents, cérusite (carbonate de plomb). Entier postal, format 190 mm × 101 mm.

● BRUNEI : Année mondiale de la communication, trois valeurs, sujets divers, 10, 75 sen et 2 $.

● CENTRAFRICAINE : Deux timbres pour la Journée de la Namibie, 100 fr., 200 fr. Offset (quadrichromie), Atelier du timbre de Périgueux. Maquette (sujet unique) de Georges Betemps.

● NAURU : Série titrée « Angam Day », quatre valeurs, sujets divers, 15, 20, 30 et 40 cents. Cet atoll de la Polynésie, par les sujets évoqués, rappelle ses difficultés démographiques. En 1905, mille cinq cents habitants, à nos jours un peu plus de cinq mille.

● PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE : Année mondiale de la communication, 10, 25, 30 et 60 t.

● SAMOA : Les Jeux du Pacifique du sud, huit valeurs, sujets divers disciplines sportives, 8, 15, 25, 32, 35, 46, 48 et 56 sene.

● SRI-LANKA : Série dédiée aux divers, transports du pays, 35 cents, 2,00, 2,50 et 5,00 Rs.

● SWAZILAND : Deux centième anniversaire du premier vol de l'homme, sujets divers, du ballon à l'avion moderne, avec le logo du Montgolfier (1783-1983), 5, 10, 25 et 50 cents, ainsi qu'un bloc-feuillet de 1 E.

● TRINIDAD-ET-TOBAGO : Conférence des ministres des finances du Commonwealth, 2 $.

● VIERGES (îles) : Deux centième anniversaire du premier vol de l'homme, divers types d'avion, avec le logo du Montgolfier (1783-1983), 10, 30, 60 cents et 1,25 $.

● ZAMBIE : Série d'animaux, 25 n., giraffa camelopardalis thornicrofti ; 28 n., connochoetes taurinus



cooksoni ; 35 n., kobus leche smithemani ; 1 k., cephalophus sylvicultor.

ADALBERT VITALYOS.



هكذا من الأصل

Jeux

échecs N° 1046

UN TANGO FANTASTIQUE

(championnat du monde par correspondance, X[e])

Blancs : J.S. MORGADO (Argentine)
Noirs : M.M. KLETSEL (U.R.S.S.)
Défense sicilienne

1. é4	ç5	16. Txf7!! (h)	çxb2
2. Cf3	é6	17. Dxé6+	Rd8
3. d4	cxd4	18. Td1 (i)	Fç5
4. Cxd4	Cf6	19. Dç4! (j)	Té8 (k)
5. Cç3	a6	20. Rh1!! (l)	
6. Fé3 (a)	é6 (b)		Txé5 (m)
7. Fé2	Dç7 (ç)	21. Cé6+	Txé6
8. f4	b5	22. Dxé6	Fxé3
9. Ff3	Fb7	23. Dxé3 (n)	Dd5
10. é5 (d)	dxé5	24. Té7!	Cf6 (o)
11. Fxb7	Dxb7	25. Té5!	Db7 (p)
12. fxé5	Cf-d7 (é)	26. Td1+	Cb-d7
13. 0-0	b4 (f)	27. Dç5!! (q)	Da7 (r)
14. Dh5 (g)	g6	28. Dç6! (s)	
15. Dh3	bxç3		abandon (t)

● Le traditionnel tournoi « Interpolis », disputé à Tilburg (Pays-Bas), a vu la victoire du champion du monde Anatoli Karpov avec 7 points, devant Ljubojevic (Yougoslavie) et Portisch (Hongrie), 6,5. Spasski, Andersson et Timman n'ont pu se classer que huitième, neuvième et dixième de ce tournoi, qui avait la qualification 15, la plus haute possible, avec une moyenne de 2 613 points ELO.

NOTES

a) Ou 6. Fg5 ; 6. f4 ; 6. Fé2 ; 6. Fç4 ou encore 6. a4.

b) On joue également souvent 6..., é5 ; 7. Cb3, Fé6 ; 8. Dd2 ou bien 6..., Dç7 ; 7. Fé2, é6 (maintenant si 7..., é5? ; 8. Cf5, Fxf5 (si 8..., g6 ; 9. Fg5 suivi de Cé3) ; 9. éxf5, d5 ; 10. Cxd5, Cxd5 ; 11. Dxd5, Fb4+ ; 12. Rf1! suivi de 13. ç3.

c) Le passage à la « défense de Scheveningue » par 7..., Fé7 est une autre possibilité.

d) Cette avance du pion é ne devrait pas donner, en principe, aux Blancs autre chose que l'égalité mais la perte de temps que coûte la défense du pion é4 par 10. a3 laisse aux Noirs un jeu sans problème après 10..., Cç6 ; 11. Dé2, Ca5 ; 12. 0-0, Cç4 ; 13. é5!, Cxé3! ; 14. Dxé3, dxé5 ; 15. fxé5, Cd7 ; 16. Fxb7, Dxb7 ; 17. Df4, Cb6 ; 18. Ta-d1, Td8! (Korolev-Palm, par correspondance, 2[e] championnat d'Europe par équipes).

e) Et non 12..., Dxg2? ; 13. Tg1, Dh3 ; 14. Tg3, Dxh2 ; 15. Df3 ni 12..., Cd5 ; 13. Df3.

f) Le gain du pion é5 procure aux Blancs une forte initiative ; par exemple, 13..., Cxé5 ; 14. Dh5, Cg6 ; 15. Dh3! ou 13..., Cç6 ; 14. Cxç6, Dxç6 ; 15. Dh5.

g) Les joueurs par correspondance peuvent-ils tout se permettre ? Il est certain que le retrait 14. Ca4 ne peut gêner les Noirs : 14..., Cxé5 ; 15. Dh5, Cg6 ; 16. Ta-d1, Cd7 ou bien 16. Cç5, Dd5, mais le sacrifice du C, envisagé dès l'avance 10. é5, n'est pas évident.

h) Très brillant, bien que le sacrifice de T ne puisse être accepté : 16..., Rxf7 ; 17. Dxé6+, Rg7 ; 18. Cf5+, gxf5 ; 19. Fh6 mat.

i) Une position intéressante. Au prix d'un C, les Blancs ont obtenu une attaque extrêmement dangereuse sur le R ennemi. Les Noirs sont proches du zugzwang (R, D, C, T).

j) Menace 20. é6.

k) 19..., Cxé5 perd après 20. Fg5+, Ré8 ; 21. Dé6+ ou 20..., Rç8 ; 21. Dxç5+.

l) Un très fort coup d'attaque, ce retrait prophylactique du R blanc.

m) 20..., Cxé5 ne va pas toujours pas à cause de 21. Fg5+. Si 20..., Db4 ; 21. Dd5, Ta7 ; 22. Cç6+, Cxç6 ; 23. Fxç5.

n) Après ces échanges, la sécurité du R noir reste compromise.

o) Si 24..., Dxa2 ; 25. Té8+, Rç7 ; 26. Dç3+, Rd6 ; 27. Db4+, Cç5 ; 28. Té-é1 menaçant 29. Txb2 comme 29. Ta-d1+ ; si 28..., Cç6 ; 29. Df4+.

p) Si 25..., Dxa2 ; 26. Db6+ etc.

q) Une splendide estocade. Si 27..., bl=D ; 28. Df8+, Rç7 ; 29. Tç5+, Cxç5 ; 30. Dd6+!, Rç8 ; 31. Dd8 mat.

r) Si 27..., Tç8 ; 28. Df8+, Rç7 ; 29. Dd6+, Rd8 ; 30. Dxf6+, Rç7 ; 31. Dd6+, Rd8 ; 32. Ta-é1.

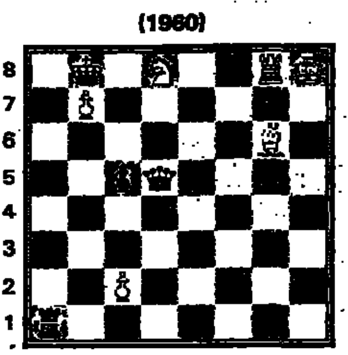
s) Menace 29. Dxf6+.

t) Car si 28..., Dd4 ; 29. Dxa8+, Rç7 ; 30. Té7-é1 et les Blancs restent, avec une bonne position et deux T contre deux C.

ÉTUDE

A. GURVITCH

(1960)



BLANCS (6) : Rh8, Tg8, Fg6, Cd8, Pb7 et ç2.

NOIRS (4) : Rb8, Dd5, Ta1, Pç5.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

Solution de l'étude n° 1045
(G.K. Mattison, 1927)

(Blancs : Ré1, Ch6, Pd2, a6, b5. Noirs : Rh8, Fg7, Tb6.)

1. Cf7+, Rg8 (si 1..., Rh7 ; 2. Cg5+ et 3. a7) ; 2. a7, Té6+ ; 3. Rd1!, Té8 ; 4. Cd6!, Td8 ; 5. Cf5! (si 5. b6?, Fd4 ; 6. Cç8, Txç8 ; 7. b7, Tç1+! ; 8. Rxç1, Fxa7, nulle), Ff8 ; 6. b6, Fç5 ; 7. Cé7+, R joue ; 8. Cç8!, Txç8 ; 9. b7 et les Blancs gagnent.

bridge N° 1044

UN DANGER MENAÇANT

Cette donne illustre le mécanisme d'un coup qui passait autrefois pour très difficile. Il a été joué au lendemain de la guerre.

Nord : ♠ A 4 — ♡ V 7 3 — ♢ R D 10 7 — ♣ A V 9 4
Ouest : ♠ R 5 3 2 — ♡ A R 10 9 6 — ♢ 6 5 4 — ♣ 7
Est : ♠ 7 — ♡ 8 5 4 2 — ♢ A 9 8 3 2 — ♣ 8 3 2
Sud : ♠ D V 10 9 8 6 — ♡ D — ♢ V — ♣ R D 10 6 5

Ann. : O. don. E-O vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	1 SA	passe	3 ♠
passe	3 SA	passe	4 ♠...

Ouest a entamé le Roi de Cœur et il a contre-attaqué le 7 de Trèfle. *Comment Campbell, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ? Comment s'est-il protégé contre le danger de la coupe d'un Trèfle ?

Réponse :

Manifestement le 7 de Trèfle est un singleton, et le danger est d'être coupé à Trèfle si Est peut prendre la main. Une première façon de diminuer le risque de coupe est de tirer l'As de Pique et de rejouer Pique. Mais, si Ouest n'a qu'un Trèfle, il est probable qu'il a au moins trois atouts.

Le déclarant a trouvé une meilleure ligne de jeu : il a pris au mort à Trèfle et a joué *le Valet de Cœur sur lequel il a défaussé son Carreau !*

Ce jeu de « perdante sur perdante » avait l'avantage de donner la main à l'adversaire (Ouest) qui n'était pas dangereux tout en supprimant la communication à Carreau entre les deux mains. Effectivement Ouest fit l'As de Cœur, mais Est ne put faire l'As de Carreau, et Campbell concéda en tout deux Cœurs et le Roi de Pique imprenable.

Si, au lieu de jouer le Valet de Cœur, le déclarant avait battu atout, Ouest, après le Roi de Pique, aurait contre-attaqué Carreau pour l'As d'Est et la coupe d'un Trèfle.

Un piège indécelable

Dans cette donne d'un Championnat d'Amérique par paires, le déclarant arriva à gagner son contrat grâce à une ruse très habile. Lorsque le problème a été ensuite posé dans un concours, très peu de concurrents ont trouvé le piège dans lequel l'adversaire était tombé.

Nord : ♠ D V 10 9 — ♡ A D 6 5 — ♢ 9 7 5 — ♣ 7 6
Ouest : ♠ A R 8 2 — ♡ 7 4 — ♢ D 10 3 — ♣ A 10 9 3
Est : ♠ 6 5 4 3 — ♡ 10 2 — ♢ 6 2 — ♣ R D V 8 4
Sud : ♠ 7 — ♡ R V 9 8 3 — ♢ A R V 8 4 — ♣ 5 2

Ann. : O. don. E.-O. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Bates	Kasle	Mohan	Levin
1 ♡	contre	3 ♡	passe
4 ♡	passe	passe	passe

Après avoir entamé le Roi de Pique pour le 4 d'Est, Gaylor Kasle, en Ouest, a contre-attaqué le 7 de Cœur. *Grâce à quel stratagème* Roger Bates, en Sud, a-t-il gagné le contrat de QUATRE CŒURS qui était *théoriquement* infaisable. (Ouest ayant la Dame de Carreau troisième ?)

Note sur les enchères :

Que devait dire Nord sur le « contre » d'appel d'Ouest ? Quatre enchères étaient possibles : la moins bonne annonce était « 3 Cœurs » car normalement elle indiquait (à cause du « contre ») une main assez faible en points d'honneurs et mieux distribuée ; la deuxième enchère aurait été de passer sur le contre et de soutenir ensuite les Cœurs pour indiquer 9 à 10 points d'honneurs et un solide soutien ; *la meilleure annonce est « 2 SA »*, une convention qui permet d'indiquer la force d'un soutien à saut s'il n'y avait pas eu de contre d'appel. Enfin, la quatrième annonce possible est le « surcontre », mais la main n'est pas assez forte car le surcontre est l'enchère la plus forte que l'on puisse faire sur le contre d'appel.

PHILIPPE BRUGNON.

COURRIER DES LECTEURS
La Coupe Vanderbilt (1 035).

« Si Sud défausse un Carreau sur le Valet de Pique, écrit M[me] R., Ouest prendra de la Dame et tirera l'As de Carreau pour la chute. » Non, car il a été précisé que Sud avait coupé un Pique, et la Dame de Pique était donc déjà tombée.

« Dans ce chelem à Trèfle, demande Bertrand des Garets, qui attaquerait le 3 de Trèfle ? » Tous les joueurs qui ont compris (d'après les annonces) que le mort à la coupe à Cœur !

scrabble ® N° 176

« SCRABBLE-RAMA »

(championnats du monde francophones, 1[re] manche, Grenoble 23 octobre 1983).

Pour ces dixièmes Championnats du monde francophones, disputés à Grenoble du 29 octobre au 1[er] novembre, le spectacle n'était pas sur le lieu même de la compétition, mais dans la grande salle adjacente, où la F.F.Sc. avait installé un grand écran de télévision en circuit fermé. Les spectateurs ont pu ainsi travailler les tirages au moment même où ils étaient épelés, connaître les solutions et les résultats au coup après coup, mais aussi, grâce à une caméra ambulante, sonder en quelque sorte les reins et les cœurs des joueurs : beaucoup réfléchissent en se grattant l'occiput ; Michel Duguet a les mains sous la table avant chaque tirage, comme pour jaillir des starting-blocks ; J.-H. Muracciole joue en chaussettes (blanches). On a pu aussi observer sur les tables des joueurs un bric-à-brac impressionnant : le drapeau québécois du Canadien Denis Jodoin ; la photo du bébé du Belge Guy de Bruyne ; le Schtroumpf de Michel Raineri, qui est puni quand son maître a mal joué ; le sandwich au jambon de Michel Pialat ; le crucifix d'une joueuse.

Sur le plan des résultats, en revanche, il n'y a guère eu de surprise. Michel Duguet a conservé son titre grâce à un sans-faute impressionnant : il a gagné quatre parties sur cinq et n'a perdu que 14 points en tout, réalisant 99,66 % (record du championnat). Frank Pluven, étudiant en sciences économiques à Paris, remplaçant de l'équipe de France titularisé grâce à une défection, a réalisé un exploit en remportant la deuxième place, à 43 points du premier il est vrai.

Le Messin Bruno Bloch, junior l'an passé, a confirmé tout le bien que l'on pensait de lui en terminant septième. Les Belges ont tiré leur épingle du jeu en remplaçant deux des leurs, Eddy Clauwert et Guy Debruyne, dans les dix premiers. En revanche, les « minorités » ont déçu : le premier Tunisien, Ouarda Abderrazak, est vingt-troisième, précédant de 2 points Thierry Hepp, premier Suisse. La première femme, la Belge Paule Chevreau, est trente-cinquième. Le premier Québécois, Jacques Forbes, est trente-huitième. Malgré un scrabble manqué, Michel Duguet, associé à Thierry Dellac, a aussi remporté le Paires. C'est la baraka...

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AAGIRU			
2	AU + AINS?	GARAI	H 4	16
3	EEEPRRS	(P)UNAISAI (a)	8 A	74
4	EELLTUX	REPRISEE	E 4	90
5	L + AAENTU	EXULTE	3 H	57
6	EEINOTU	E(P)AULANT	A 7	58
7	IO + JKMOS	TENUE	B 10	28
8	IJO + ESST	MOKAS	G 5	52
9	IOST + DEH	JETS	L 1	38
10	D + CEFILZ	HOSTIE	N 1	38
11	DFI + BIFR	CULEZ	J 2	42
12	DR + DEOR?	BIFFIN	C 3	30
13	AGHILMO	DEDORERA (b)	11 D	68
14	AGILM + AQ	OH	O 1	35
15	-AEGLNRU	RAMAI	H 11	21
16	DELOPQU	RALINGUE (c)	15 E	60
17	DL + IOTVY	POQUE	M 11	38
18	DIV + CEIS	STYLO	9 G	32
19	CI + BMNTV	DEVIS	8 K	33
20		VIA	14 F	29
		Total		839

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le **Petit Larousse illustré** *(P.L.I.) de l'année.*

NOTES

(a) De nombreux scrabbles moins juteux sur le G : (N)ARGUAIS, etc.
(b) Ou l'anagramme DERODERA.
(c) v.t. : renforcer les bords d'une voile avec une corde cousue.

1. M. Duguet 831
2. B. Caro 828
3. E. Clauwaert 827

Résultats du championnat

1. Duguet ; 2. Pluven ; 3. Esquerre ; 4. Clauwaert (B.) ; 5. Hannuna ; 6. Del ; 7. Bloch ; 8. Mollard ; 9. Debruyne (B.) ; 10. Pialat ; 11. Raineri ; 12. Kourotchkine ; 13. Vigroux ; 14. Caro ; 15. Beghin ; 16. Muracciole ; 17. Viseux ; 18. Dellac ; 19. Lavigne (B) ; 20. Bescond.

Open (tournoi homologué)

1. Pouyanne ; 2. Colonna ; 3. Lorentz ; 4. Duguet ; 5. Delbroeucq ; 6. Leroy ; 7. Ricour ; 8. Battin ; 9. Jordi Alice ; 10. Chomier.

● Journée du scrabble francophone, disputée dans toute la France et ouverte aux débutants et non-classés, le 26 novembre, à 14 heures. Tél. : F.F.Sc. 380-40-36.

● Tournoi homologable de Royan, 4 décembre. Tél. : (46) 38-34-96.

MICHEL CHARLEMAGNE.

(*) Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 96, bd Pereire, 75017 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS N° 275

Horizontalement

I. Vous permettra-t-il de perdre à la boule ? – II. Il en fait des tours... et elle aussi. Lui aussi fait l'Amérique. – III. Ils sont toujours compétents, à les entendre. Il faut renoncer à se hisser à son niveau. – IV. Fait la roue. Protège sa ville, autrement que chez nous. Stop ! – V. Voyelles. En flanquera un bon coup. – VI. Marie. Il va loin. – VII. On apprécie celle du chef. Une vigne mal alignée. – VIII. Durs, durs. Un curieux reptile. – IX. Quand on voit le fond. Le dessus du panier. Conjonction. – X. Invitèrent, mais de façon peu civile.

Verticalement

1. On choisit souvent sa cible. – 2. Mériterait d'être respecté davantage. En plein dedans. – 3. Sert en Chine. En cas de malheur. – 4. Il est peu compréhensif. – 5. A bout de forces. – 6. En force. Perd sa force. – 7. A moins d'un miracle, on n'en sort pas. Mal ciré. – 8. Pronom. Impossible de le confondre avec un aigle. En tête du volcan. – 9. Sous le charme. – 10. Petit poisson. En breton. Rend des services. – 11. Ils ont le bras long. – 12. Particulièrement délicat. Se fait toujours pourchasser, sauf peut-être à midi. – 13. Un huis qui dément Musset.

SOLUTION DU N° 274

Horizontalement

I. Avertissement. – II. Nageuse. Punie. – III. Traces. Pastel. – IV. Hile. Utricule. – V. Œillères. Blg. – VI. Let. Esa. Sceau. – VII. Ain. Cœur. – VIII. Guindées. Mead. – IX. Ivraie. Emince. – X. Electrisantes.

Verticalement

1. Anthologie. – 2. Variée. Uvl. – 3. Egalitaire. – 4. Recel. Inac. – 5. Tue. Lendit. – 6. Issues. Eer. – 7. Se. Trac. – 8. Pré. Osés. – 9. Epaisse. Ma. – 10. Musc. Cumin. – 11. Entubèrent. – 12. Niella. Ace. – 13. Téléguidés.

FRANÇOIS DORLET.

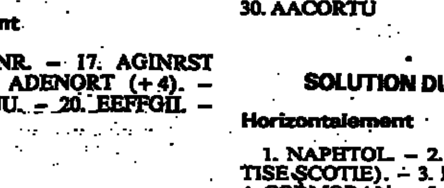
ANACROISÉS ® N° 275

Horizontalement

1. EENRTUV (+ 1). – 2. AABCERT. – 3. ABEFORTU. – 4. DEEEFIS. – 5. EGIILRTU. – 6. EGIIRRU. – 7. EEIIRRT. – 8. EENORRS (+ 1). – 9. AACELST (+ 4). – 10. EHMNPY. – 11. CEILPPSU. – 12. AAEILS (+ 1). – 13. AAABCCLM. – 14. EILNOTU (+ 1). – 15. ABEESSU

Verticalement

16. BEEEINR. – 17. AGINRST (+ 4). – 18. ADENORT (+ 4). – 19. EELPPSUU. – 20. EEFFGIL. – 21. EILORUV (+ 1). – 22. ACIMOPST (+ 2). – 23. EINRSST (+ 1). – 24. EEIRSTU (+ 2). – 25. BELORSU (+ 1). – 26. EIIMNORS. – 27. AEEGINNR (+ 3). – 28. EEEILLRR. – 29. AEEGSTT. – 30. AACORTU



SOLUTION DU N° 274

Horizontalement

1. NAPHTOL. – 2. COITES (COTISE SCOTIE). – 3. ENORMITE. – 4. CORMORAN. – 5. ETESIEN, adj. m. vent méditerranéen. – 6. IMMODERE. – 7. CETONES (CONTEES). – 8. ELLEBORE, plante vivace. – 9. LASCIFS. – 10. MAIGRE (EMIGRA GERMAI GEMIRA MEGIRA MIRAGE). – 11. UNIOVULE. – 12. ANDORRAN. – 13. LITHENE. – 14. ENTIERE (EREINTE). – 15. AERONEF. – 16. ENRENER. – 17. EMETINE, alcaloïde de l'ipéca.

Verticalement

18. NICOISE. – 19. IMAGEES. – 20. ANORMALE. – 21. LUCIDITE. – 22. HEMIONE, équidé tibétain. – 23. ARRIERE (ERRERAI). – 24. ECOLIER. – 25. AERERAS. – 26. ENTETES (TENTEES). – 27. CONSENTI (CONTIENS). – 28. IMPENSES, dépenses sur un immeuble. – 29. MURENES (MENEURS MENURES SURMENE). – 30. INUTILE. – 31. SENILITE.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

INFORMATIONS « SERVICES »

Une campagne de la Fondation de France à la télévision

La générosité avec beaucoup de moyens

Une goutte d'eau qui se détache et tombe dans le creux d'une main enfantine, qui féconde le sol et amollit la terre, roule sur une joue ridée, larme essuyée qu'efface un sourire. Pour la première fois la Fondation de France, grande cause nationale de l'année (1) présente son action à la télévision et lance un appel à la générosité.

Le fonds initial de la Fondation de France a été constitué en 1969 par une dotation de 16 250 000 francs en provenance de la Caisse des dépôts et consignations et de dix-sept grandes banques françaises. Les pères fondateurs voulaient, à l'instar des Community trusts américains, gérer les dons faits par des particuliers dans l'intérêt général. Ce fonds de roulement a été porté à 25 millions de francs, et ses intérêts capitalisés financent les salaires des trente personnes de la Fondation. Ils ont permis l'achat des bureaux du siège social, 40, avenue Hoche à Paris. Aujourd'hui, ils sont 200 000 donateurs, connus ou anonymes, actionnaires d'une société nommée Fondation de France, dont le patrimoine *n'*appartient à personne et qui n'a *pas d'adhérents.*

Ce qu'il lui faut, à la Fondation, pour « *irriguer les déserts de la vie* », « *pour être sur tous les fronts* », c'est de l'argent. Pour aider le tiers-monde, améliorer la vie des handicapés, soutenir les personnes âgées, protéger la petite enfance, développer la recherche scientifique, sauvegarder le patrimoine.

Les versements faits à la Fondation sont déductibles des impôts jusqu'à concurrence de 3 % ; sait-on que la quasi-intégralité de la somme versée va directement à la cause retenue — 9,70 francs sur 10 francs ? M. Guy Courtois, le directeur, rappelle comment la Fondation détermine ses priorités d'après des critères définis par le conseil d'administration, met sur pied des programmes d'action et accorde une aide de mise en route. Elle a ainsi une fonction d'entraînement auprès des collectivités locales et de l'Etat.

La Fondation soutient les crèches parentales, milite pour que les entreprises jouent le rôle de mécènes modernes par la création de bourses de recherche, de prix. En 1982, elle a participé au financement de deux cent cinquante projets d'association, d'un montant moyen de 50 000 francs et, récemment, a participé au rachat, par la Bibliothèque nationale, d'un manuscrit de Proust.

L'eau qui s'égoutte tombe, inéluctablement. La Fondation de France, organisme privé, apolitique et non confessionnel, a le temps. Ce qui compte, c'est la *force tranquille du capital.*

DANIELLE TRAMARD.

(1) Un jury interministériel définit chaque année une grande cause nationale. Ce peut être le cancer, la recherche médicale ou la Fondation de France.

MÉTÉOROLOGIE

Des masses d'air plus froides et plus stables vont s'établir progressivement avec la descente de l'anticyclone de Norvège vers l'Europe centrale, tandis qu'en France pénètre un front instable.

Samedi, des frontières du Nord et du Nord-Est au Bassin parisien, à l'Orléanais, au sud du Massif Central jusqu'au Lyonnais et au nord des Alpes, la matinée sera plus froide avec de petites gelées de – 1 à – 3 degrés et très brumeuse avec des brouillards très denses qui ne disparaîtront que très lentement pour la fin de matinée, laissant place ensuite à un après-midi ensoleillé, sauf du Nord-Picardie à l'Alsace et à la Lorraine, où ces brouillards et nuages bas persisteront souvent toute la journée. Sur la Corse, le temps sera très nuageux le matin, avec quelques ondées, puis de belles éclaircies se produiront l'après-midi. Sur le Sud-Est, beau temps ensoleillé malgré quelques passages nuageux. Sur tout le reste du pays, après une matinée nuageuse et brumeuse, le temps sera assez ensoleillé, mais le soleil aura un aspect voilé. Les températures atteindront l'après-midi 16 à 18 degrés dans le Sud-Ouest et le Sud-Est, 15 degrés dans l'Ouest et le Centre, 13 degrés en Normandie et dans le Bassin parisien, mais elles ne dépasseront pas 3 à 5 degrés de l'extrême nord de la France à l'Alsace et à la Lorraine. Les vents de secteur est à sud-est seront modérés à faibles.

Sens de l'évolution pour dimanche. – L'anticyclone qui gagnera le nord de l'Europe commencera à diriger de l'air plus froid sur le nord et l'est de la France, tandis que la perturbation d'origine atlantique achèvera de concerner nos régions médidionales avec une activité très affaiblie.

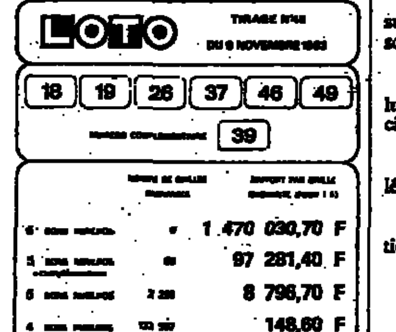
Prévisions pour dimanche. – Quelques petites pluies se produiront encore le matin sur le sud de l'Aquitaine et la Corse, mais elles disparaîtront l'après-midi. Des Ardennes aux Vosges et aux Alpes, après des gelées de 0 à – 3 degrés et des brouillards, la journée sera fraîche mais assez ensoleillée. Sur le reste du pays, la matinée sera brumeuse ou très nuageuse mais dans la journée des éclaircies apparaîtront. En général les températures continueront de baisser. Dans l'après-midi, elles s'échelonneront entre 4 et 6 degrés dans les régions du Nord-Est où persisteront les brouillards, 10 degrés dans le Nord, 12 à 14 degrés dans l'Ouest, 15 à 17 degrés dans les régions méridionales.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris le 11 novembre à 7 heures : 1020,4 millibars, soit 765,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 novembre, le second le minimum de la nuit du 10 au 11 novembre) : Ajaccio, 20 et 8 degrés; Biarritz, 19 et 12; Bordeaux, 21 et 14; Bourges, 19 et 4; Brest, 19 et 13; Caen, 18 et 6; Cherbourg, 16 et 10; Clermont-Ferrand, 18 et 0; Dijon, 14 et – 1; Grenoble, 11 et 1; Lille, 14 et 0; Lyon, 17 et 3; Marseille-Marignane, 20 et 8; Nancy, 4 et 1; Nantes, 18 et 10; Nice-Côte d'Azur, 19 et 9; Paris-Le Bourget, 17 et 0; Pau, 19 et 12; Perpignan, 18 et 13; Rennes, 18 et 11; Strasbourg, 4 et 3; Tours, 18 et 5; Toulouse, 19 et 12; Pointe-à-Pitre, 28 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 11 degrés; Amsterdam, 15 et 6; Athènes, 17 et 9; Berlin, 11 et 7; Bonn, 14 et 0; Bruxelles, 14 et 1; Le Caire, 26 et 20; îles Canaries, 24 et 16; Copenhague, 10 et 1; Dakar, 29 et 25; Djerba, 23 et 17; Genève, 7 et 5; Jérusalem, 21 et 10; Lisbonne, 19 et 15; Londres, 16 et 8; Luxembourg, 6 et 0; Madrid, 16 et 7; Moscou, 2 et – 2; Nairobi, 24; New-York, 13 et 9; Palma-de-Majorque, 20 et 8; Rome, 20 et 5; Stockholm, 3 et 0; Tozeur, 24 et 15; Tunis, 24 et 15.

Les mots croisés se trouvent page 13.



CARNET

Décès

— M. et Mme Georges Alhadef,
Et toute la famille,
ont le regret de faire part du décès de

Mlle Rachel ALHADEF,

survenu le 7 novembre 1983 à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques auront lieu lundi 14 novembre, à 15 heures, au cimetière de Bagneux-Parisien, où l'on se réunira à la porte principale.
Ni fleurs ni couronnes.

16, rue de la Fontaine-au-Roi,
75011 Paris.

— Dreux.
Mme Pierre Alliot,
son épouse,
M. et Mme Jean-Claude Morin,
ses enfants,
Jean-Christophe et Xavier,
ses petits-enfants,
Mme veuve Savin Gabrielli,
sa belle-mère,
M. et Mme Jacques Devertus,
M. et Mme Robert Gabrielli,
ses sœur, beaux-frères, belle-sœur,
M. et Mme Alain Gabrielli,
ses neveu et nièce,
Lisa et Maud Gabrielli,
ses petites-nièces,
Les familles Jamart, Landi, Pasqualini, Rossi,
Les collaborateurs et collaboratrices du cabinet Alliot,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre ALLIOT,
comptable agréé,
expert judiciaire
près la cour de Versailles,

survenu à Dreux le 9 novembre dans sa soixante-deuxième année.

Les obsèques civiles auront lieu le lundi 14 novembre 1983, à 15 heures, au cimetière de Dreux où l'on se réunira.

La famille ne recevra pas de condoléances.

Des registres seront prévus au cimetière.

Que des fleurs naturelles.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, allée Henri-Dunant,
28500 Vernouillet.
2 *bis*, rue de Vaucourt,
Achères,
28170 Tremblay-les-Villages.

— Aïn-Roua. Toulon.
M. Alain Arnold,
M. et Mme Jean-Paul Arnold
et leurs enfants,
Mme Annie Arnold
et ses enfants,
M. et Mme Philippe Arnold
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Marie Vialla
et leurs enfants,
Mme André Sanchis,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, grand-mère et belle-sœur,

Mme Ferdinand Arnold,
née Aline Sanchis,

survenu à Toulon le 9 novembre 1983 dans sa soixante-quatorzième année.

La cérémonie religieuse se déroulera en l'église Saint-Joseph de Béziers le samedi 12 novembre 1983 à 14 h 30.

Toulon, résidence Sainte-Marie D 3,
Avenue des Iles-d'Or.

— On nous prie d'annoncer le décès, à l'âge de soixante-quinze ans, de

M. Georges EXCOFFIER,
professeur honoraire,
officier des Palmes académiques.

L'incinération et la dispersion des cendres ont eu lieu à Lyon le 10 novembre, dans la plus stricte intimité.

Mme G. Excoffier,
3, chemin des Grillons,
73100 Aix-les-Bains.
M. Fitaire et Mme, née Lise Excoffier,
85, rue G.-Vatonne,
91190 Gif-sur-Yvette.

— Mme Barbara Katz,
Antoine et Alexandre,
Mme Ada Katz,
Le docteur Jean Bernard et Françoise Katz,
Robin, Olivier et Agnès,
Simon Rosengarten,
Nate Rosengarten,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

Michel KATZ,
professeur agrégé en radiologie,
chef de service des hôpitaux de Paris.

On se recueillera devant la chapelle de l'hôpital Lariboisière, rue Ambroise-Paré, le lundi 14 novembre à 13 heures.
Les obsèques se dérouleront le même jour, à 14 h 15, au cimetière parisien de Bagneux, avenue Max-Dormoy.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

— Le collège des officiers et les membres de la loge « Saint-Just 1793 » du Grand-Orient de France ont la douleur de faire part du passage à l'Orient Eternel de leur excellent Frère,

Michel KATZ.

Ils invitent à former une chaîne d'union au cimetière parisien de Bagneux le lundi 14 novembre à 14 h 15.

« ...Ils feront aimer notre Ordre par l'exemple de leurs qualités... »

— M. Marcel Marois,
son époux,
Les deux sœurs de Mme Marois,
Ses nièces et neveu,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à l'hôpital Larchet de Nice, de

Mme MAROIS,
née Hélène Chabal,
receveuse des P.T.T. en retraite,
amie des bêtes.

Son incinération aura lieu ultérieurement à Orange (Vaucluse).
Ni fleurs ni couronnes, mais les dons versés à la Société de défense des animaux du Thoronet (Var), C.C.P. 1783-55 D-Marseille, seront reçus avec reconnaissance.

— Nous apprenons la mort de

Raymonde ROULLET,
fondatrice et présidente
du Concours international
de chant de Paris,

dans la nuit du 9 au 10 novembre. Elle était âgée de soixante-dix-huit ans.

[Née à Saint-Germain-en-Laye dans une famille de musiciens, Raymonde Roullet, menant une action complètement bénévole, s'est surtout attachée à imposer au plus haut niveau le Concours international de chant de Paris, dont la quinzième édition se déroulera au printemps 1984 et qui a révélé des artistes lyriques comme Barbara Hendricks ou Zehava Gal.]

— M. et Mme Maurice Cerisola,
M. et Mme François Rubert,
M. et Mme Benoît Rubert,
M. et Mme Daniel Gautier,
M. et Mme Arieh Xavier,
Fabienne Rubert - Rainier Hodde,
ses enfants, ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
font part du retour à Dieu de

M. André RUBERT,
le 9 novembre 1983.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 12 novembre, à 11 h 30, en l'église de Livarot (Calvados).
La Lisière, 14140 Livarot.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 13 NOVEMBRE

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine.

« Musée Nissim de Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau, Mme Pennec.

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h 30, entrée, côté parc, Mme Hulot (Caisse nationale des monuments historiques).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h 30, 52, rue Bonaparte (Mme Camus).

« L'île de la Cité », 10 h 30 et 15 heures, 24, place Dauphine (M. Czarny).

« Le Sénat », 15 heures, 26, rue de Vaugirard (Mme Ferrand).

« Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (les Flâneries).

« La Place des Vosges », 15 heures, 6, place des Vosges (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

M. Henri Brumfeld, 14 h 30 : « Pakistan : l'inconnu »; 16 h 30 : « Le Danemark connu et inconnu » (Rencontre des peuples), 60, boulevard de Latour-Maubourg.

LUNDI 14 NOVEMBRE

« Les Invalides », 15 heures, cour d'honneur, pied de la statue de Napoléon, Mme Allaz.

« La crypte de Notre-Dame », 15 heures, entrée, Mme Brossais.

« Sainte-Geneviève », 15 heures, devant Saint-Etienne-du-Mont, M. Jacomet.

« Colbert », 15 heures, 11, quai Conti, Mme Legrégeois.

« Turner », 18 h 15, hall d'entrée, Grand Palais, Mlle Lemarchand (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Grand-Orient de France », 15 heures, métro Cadet (Mme Hauller).

« Jeanne d'Arc », 15 heures, Musée des monuments français (Histoire et archéologie).

« La mosquée », 15 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (Paris et son histoire).

« Le Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Colbert », 15 heures, 11, quai Conti (Tourisme culturel).

« Turner », 15 h 30, Grand Palais (Visages de Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 11 novembre :

UN DÉCRET

● Relatif à l'organisation et au financement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

UNE LISTE

● D'admission au concours réservé aux maîtres-assistants et chargés de cours à titre permanent dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (section sciences de gestion).

SPORTS

BOXE — *AU CHAMPIONNAT DU MONDE DES POIDS MOYENS*

Marvin Hagler, vainqueur... sans K.-O.

L'Américain Marvin Hagler a conservé son titre de champion du monde des poids moyens en battant le Panaméen Roberto Duran aux points, vendredi 11 novembre à Las Vegas (Nevada).

Le vainqueur a reçu une bourse d'environ 8 millions de dollars (64 millions de francs), tandis que le battu s'est « contenté » d'une bourse d'un montant de 6 millions de dollars (48 millions de francs). Le match de l'année a été retransmis en circuit fermé dans cinq cent trente salles des États-Unis et du Canada, ainsi que dans une cinquantaine de pays.

Le match, qui sera retransmis samedi 12 novembre sur Antenne 2 dans l'émission « les Jeux du stade », a été suivi en direct dans les studios de la rue Cognacq-Jay par quelques privilégiés, dont l'actuel champion d'Europe des poids moyens, Louis Acariès, et l'ancien champion Jean-Claude Bouttier.

Quinzième et dernière reprise : la cause n'est pas encore entendue. Le décompte des points a beau être favorable à Marvin Hagler, l'Américain n'est pas tout à fait à l'abri d'une réaction fulgurante de Roberto Duran. Hagler se lance à corps perdu dans la bataille ; l'arcade sourcilière gauche légèrement ouverte, il marche, conquérant, sur son rival ; il frappe sous tous les angles. Le Panaméen, ivre de coups, fait appel à des ressources insoupçonnées pour ne pas tomber. La fin est proche. La tête de Duran est ballottée de droite et de gauche ; le gong résonne, qui met à la fois un terme au combat et sauve le triple champion du monde du K.-O.

Ce combat de géants entre deux monstres sacrés du ring ne devait pas atteindre la limite des quinze reprises, si l'on tient compte de la force de frappe des deux boxeurs. Celle de l'Américain surtout, qui avait jusqu'ici la réputation de « descendre ses adversaires » avant la douzième reprise. Ses challengers – au nombre de sept depuis sa victoire contre Minter en 1980 – ne lui ont pas résisté plus d'un quart d'heure en moyenne.

La résistance de Roberto Duran demeurera, dès lors, un des hauts faits de l'histoire de la boxe. Que pouvait, en effet, le Panaméen, technicien exceptionnel, devant une véritable machine à donner et à recevoir des coups ? Que pouvait-il face à un boxeur qui lui était supérieur en allonge (8 centimètres), en taille (5 centimètres) et qui avait aussi l'avantage d'être plus jeune de trois années et plus lourd de 2 kilos ? Son mérite aura été de contraindre son adversaire à donner – si l'on peut dire – le meilleur de lui-même et à faire du combat de l'année un grand moment de télévision.

Roberto Duran, qui a passé son enfance dans les faubourgs misérables de la ville de Panama, ne retournera pas dans son ghetto. Le Panaméen, qui a gagné au cours de sa carrière trois titres mondiaux et rêvait d'en conquérir un quatrième, sait surmonter les défaites. La boxe a fait de lui, dit-on, un multimilliardaire. Il n'a, en tout cas, pas trahi la confiance de ses proches à qui il avait promis de se battre fièrement. Luis Spada, son manager, avait dit : « *Il tiendra sa promesse. Ce sera un noble et beau combat.* »

G.M.

« Je suis un monstre »

« *Sur un ring, je deviens une bête, un monstre. Je ne songe qu'à une chose : anéantir mon adversaire.* » Crâne rasé, musculature métallique, Marvin Hagler, vingt-neuf ans, a presque autant de morgue que le célèbre Mohammed Ali.

« *La bête* » a-t-elle pris naissance sur les trottoirs du ghetto noir de Newark, dans le New Jersey, là où la lutte pour la vie forme les muscles et le tempérament ? L'image pourrait être séduisante. Mais elle n'est pas tout à fait conforme à la vérité. Dans la famille Hagler ce n'était pas le bien-être, mais ce n'était pas, non plus, la misère : « *Chez nous*, dit Marvin, *un dîner était toujours un vrai repas. Les vêtements n'étaient pas toujours neufs, mais ils étaient propres. A Noël, il y avait un arbre.* »

De fait, Ida Mae, une femme « *large, joviale et d'une vitalité exceptionnelle* », élève, seule, ses enfants dans « *la dignité et le respect de la loi* ». Marvin qui grandit sur les terrains de jeu et dans la rue ne rêve pas quand, un jour, il annonce fièrement : « *Je veux devenir quelqu'un. Comme Floyd Patterson ou Emil Griffith.* » A dix ans, il mettra les gants contre « Monsieur Joe », un travailleur dont il ne connaît que le prénom.

Marvin aime non seulement la boxe mais aussi les animaux. « *Peut-être sont-ils les seuls amis que j'affectionne réellement.* » La famille est l'un de ses refuges. « *Aujourd'hui encore*, dit-il, *on fête les anniversaires et on passe les vacances ensemble.* »

Ida Mae travaille comme gardienne de maison, Marvin a quatorze ans. Il s'échappe de l'école pour travailler dans une manufacture de jouets. Il s'agit d'améliorer l'ordinaire de la famille. Jusqu'au jour où des émeutes éclatent dans le ghetto de Newark. « *La fin du monde* » pour les Hagler, qui décident de s'installer à Brockton, non loin de Boston, dans le Massachusetts. Rocky Marciano, un ancien champion du monde des poids lourds, a presque donné ses lettres de noblesse à la petite bourgade, où vivent des Canadiens français, des Lituaniens, des Italiens, une minorité de Noirs et de Portoricains. « *C'était merveilleux. On pouvait même laisser ouvertes les portes de la maison.* »

L'homme fort

Marvin rencontre alors deux hommes qui sont, aujourd'hui, ses « hommes de coin » : Guareno et Pascuale Petronelli, deux anciens de l'armée américaine convertis à l'entraînement des boxeurs. « *Oh ! Kid*, dit un jour Guareno, *veux-tu apprendre à boxer ?* » « *Bien sûr*, répond le gamin. *J'aime les gants, leur odeur. Les noirs, les rouges. Le rouge est ma couleur favorite. C'est la couleur du sang.* »

La carrière de l'un des rares pugilistes à boxer aussi efficacement en posture de droitier et en fausse garde, est tracée. Amateur, il gagnera cinquante des cinquante-deux combats qu'il livrera. Professionnel, il a remporté à ce jour, cinquante-sept victoires sur soixante et un combats, dont quarante-huit avant la limite. Ses deux seuls revers ont été essuyés face à ses compatriotes Bobby Watts et Willie Monroe qu'il a corrigés, depuis, en les mettant, tous deux, K.-O. Les deux hommes sont aujourd'hui ses faire-valoir à l'entraînement.

Ce n'est donc pas, tout à fait, un hasard si on surnomme Hagler « *l'assassin de Brockton* ». Il a conquis le titre mondial des poids moyens, en 1980, en battant par K.-O. à la troisième reprise le Britannique Alan Minter. Depuis, il a défendu son titre à sept reprises en gagnant, à chaque fois, avant la limite. L'une de ses dernières victimes, le Britannique Tony Sibson, K.-O. à la sixième reprise, a confié au terme de son combat : « *Ce type est une brute, jamais je n'aurais imaginé qu'un homme pouvait faire aussi mal.* »

Marvin Hagler n'est décidément pas un boxeur comme les autres, le Noir américain a refusé, il y a peu, de signer un contrat d'exclusivité avec Don King qui dirige le World Boxing Council (W.B.C.), l'homme fort de la boxe aux Etats-Unis et organisateur concurrent de la World Boxing Association (W.B.A.). « *Je suis le plus fort*, dit-il, *et je n'ai besoin de personne.* »

GILLES MARTINEAU.

MUSIQUE

PERSPECTIVES DU XXe S

Promesses et dis



مكذا من الأصل

Le Monde

culture

MUSIQUE

PERSPECTIVES DU XXe SIÈCLE

Promesses et discours

Le premier concert, pour cette saison, de la série Perspectives du XXe siècle, donné le 5 novembre au grand auditorium de Radio-France, a fait mentir son titre : *Analyse et controverses*, car l'analyse est une chose plus sérieuse que les propos échangés à bâtons rompus entre compositeurs qui savent assez de quoi ils parlent pour prendre la peine de l'expliquer clairement au public, et les controverses ne sauraient naître qu'au sein d'un véritable débat.

Entre 15 heures et 18 h 30, les auditeurs présents ont entendu à peine plus d'une heure de musique perdue au milieu de commentaires superficiels et sibyllins ; le top était souvent si confidentiel qu'on a cru entendre qu'Alain Daniel avait été l'élève de Masoch – alors qu'il s'agissait plus vraisemblablement de Max Deutsch. Que dire des deci-tâlas, de la série généralisée, des personnages (rythmiques), du monnayage et autres termes de « cuisine » qui devraient rester à l'office ?

Le point de départ de ce débat-concert était la création d'une œuvre d'un compositeur encore inconnu, Alain Daniel, qui, à vingt-cinq ans, s'est déjà vu décerner un prix de la SACEM et a reçu de la direction de la musique une bourse sabbatique pour 1983-1984 en attendant vraisemblablement d'être envoyé à la villa Médicis. Comme il a obtenu, en outre, plusieurs commandes d'État qui ont été ou seront jouées dans les festivals européens, on peut se demander ce que l'avenir a encore à lui apporter... On pense involontairement aux levers de soleil artificiels qui permettent d'obtenir, dans les ponderies américaines, jusqu'à trois œufs par jour.

Celui-ci, dont le titre, *les Promesses d'un visage*, se réfère à un poème de Baudelaire, est un œuf de moyenne grosseur (sept minutes) ; il demande la participation d'un grand orchestre – l'Orchestre national en l'occurrence, dirigé par Luca Pfaff, – avec des percussions nombreuses dont la trame continue ne s'interrompt jamais, et une voix de soprano utilisée si exclusivement dans le suraigu qu'Eve Brenner en restera longtemps sans doute la seule interprète. Une double audition de l'œuvre a permis de constater qu'elle sonne bien, s'écoute sans ennui et révèle un solide savoir-faire.

A vingt et un ans, dans *Cinq fois je t'aime* (1968), sur des poèmes de Boris Vian, Didier Denis faisait preuve des mêmes qualités, avec toutefois un peu moins de métier et plus d'inspiration. Servie par les mêmes interprètes, auxquels s'était joint le comédien Jean-Paul Farré, cette partition, qui reste l'une des meilleures de son auteur, a été chaleureusement accueillie.

Le concert s'achevait avec une belle interprétation du *Marteau sans maître* par un jeune ensemble instrumental placé sous la direction d'Alain Neveux avec, en soliste, Elisabeth Laurence, dont la voix chaleureuse et les intonations précises rendent aux poèmes de René Char, à travers les inflexions mélodiques qu'ils ont inspirées à Pierre Boulez, leur vraie valeur expressive, dont l'intensité exige, pour rester intérieures, autant de puissance que de retenue.

GÉRARD CONDÉ.

● *Voix d'or de Forges-les-Eaux.* – Trois « voix d'or » ont été proclamées dans la section opéra au cours du vingt-huitième tournoi de Forges-les-Eaux : Hélène Jossoud, Annie Gounon, Patrick Meroni.

CINÉMA

CONFLIT ENTRE LE SAINT-ANDRÉ-DES ARTS ET GAUMONT

L'exploitant exploité

Dans le numéro de novembre des *Cahiers du cinéma* consacré au cinéma d'auteur, on relève le cas des salles d'art et d'essai aujourd'hui, mises dans l'impossibilité de tenir leur rôle de révélateur des nouvelles tendances en France et à l'étranger.

Pourquoi, par exemple, une salle bien connue comme le Saint-André-des-Arts n'a-t-elle jamais plus retrouvé, de très loin, le score de *la Salamandre*, d'Alain Tanner, qui, au terme d'une longue exclusivité, atteignit deux cent mille spectateurs ?

Roger Diamantis ouvrit le Saint-André-des-Arts en 1971. Il fut le précurseur de toute une vague de salles d'art et d'essai au quartier Latin. Il vient de se voir refuser par Gaumont, le distributeur, le dernier film de Maurice Pialat, *A nos amours*. Furieux d'une telle indifférence à l'égard de l'exploitation traditionnelle d'art et d'essai, il est passé à la contre-attaque en achetant une pleine page de publicité dans un journal du matin pour protester contre cet état de choses.

« *Rien n'a changé malgré les nouvelles lois,* nous explique-t-il, *l'accès des films n'a pas été facilité. Nous vivons toujours à l'ère du capitalisme sauvage. Les règles ne sont pas claires : qu'on nous dise franchement que nous n'avons aucune chance ! Personne en haut lieu ne semble comprendre le problème. Nous voudrions qu'on nous aide de manière intelligente, et non pas à coup de subventions. Avec quatre ou cinq films forts par an, capables de drainer un large public, je peux ensuite continuer mon travail, sortir d'autres films plus difficiles.*

» *Il y a deux ans que j'essaie d'obtenir des films du genre de celui de Maurice Pialat, car il me paraît exemplaire, idéal pour le Saint-André-des-Arts. Or non seulement on ne me le montre même pas, mais, après l'avoir demandé sur le conseil d'amis qui eux l'ont vu, on ne me le donne pas. Personne ne vous répond.*

» *Le film sort le 16 novembre, ce serait miraculeux si quelque chose arrivait. J'ai écrit également à Parafrance pour leur demander le nouveau Godard,* Prénom : Carmen. *Aucune réponse. Je veux avoir accès à tous les films. Je suis un peu dans la situation d'un peintre à qui on refuserait de se servir de bleu, de rose ou de noir.* »

LOUIS MARCORELLES.

[Pour la sortie d'*A nos amours*, dans le quartier Latin, la Gaumont a préféré une sortie « serrée » et opté pour le Hautefeuille, salle du groupe Pathé, donc de l'ancien conglomérat Gaumont-Pathé, géographiquement très proche du Saint-André-des-Arts. Daniel Toscan du Plantier, président de la Gaumont, estime cependant que si le film de Pialat devait marcher, une copie du film pourrait être confiée dès la deuxième semaine au Saint-André-des-Arts. Il ne cache pas, sinon, sa satisfaction de la publicité ainsi donnée à la sortie d'*A nos amours* : une page de publicité aurait été achetée la semaine prochaine dans le même quotidien du matin pour « répondre » à Roger Diamantis. Claude Davy, qui s'occupe de la diffusion du film, explique quant à lui cette sortie « serrée » par la diminution continue du public du cinéma d'auteur.]

VARIÉTÉS

JEAN GUIDONI A L'OLYMPIA

La filiation expressionniste

Trois albums et deux « one man shows », l'un au Théâtre en Rond, l'autre aux Bouffes du Nord, ont imposé Jean Guidoni, son style à contre-courant des modes et un univers réaliste que le temps a rendu irréel.

Il y a six ans, Guidoni, qui avait quitté Marseille pour « monter » à Paris, chantait l'humour de Jacques Lanzmann *(le Têtard)*. Une rencontre avec Ingrid Caven au moment de son récital au Pigall's, une autre avec Pierre Philippe, l'adaptateur en français des chansons de la chanteuse allemande, lui ont permis d'ouvrir un monde qu'il avait, dit-il, « *enfermé à double tour (en lui) comme un gosse puni* ». Habillé d'un costume croisé noir, le visage maquillé de blanc, Jean Guidoni va, dès lors, raconter ses états d'âme, ses descentes aux enfers, les bruits et les fureurs de passions tendres et torturées.

Avec l'expérience de la scène, l'extrême affectation de ses débuts dans le geste et dans le chanté à peu à peu fait place à des mouvements plus naturels, plus justes, même si son répertoire impose de l'emphase, un ton mélodramatique. Il y a même une forme de joie, de fête aujourd'hui dans le spectacle de cet authentique tempérament, dans cet animal de scène qui occupe avec force l'espace de l'Olympia.

Au détour d'une chanson, Jean Guidoni ironise sur la couleur rétro de ses choix et chante en réponse à d'éventuels détracteurs des complaintes réalistes des années 30 qu'interprètaient Lys Gauty *(la Complainte de la Seine)*, Damia *(la Rue)* et Nitta-Jo *(Cocaïne)*. La référence à Damia n'est pas inexacte. Mais il faut ajouter la filiation à Piaf et peut-être surtout à Marianne Oswald qui sut, à l'époque, populariser dans la chanson la tradition de l'expressionnisme avec des textes aussi littéraires que ceux de Pierre Philippe, avec l'étrangeté des climats et l'orage des mots. Enfin Guidoni sait écouter un entourage qui lui a offert des musiques d'Astor Piazzolla et de Lewis Furey.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 20 h 30.

● *M. Jack Lang satisfait des relations culturelles France-Etats-Unis.* – « *Au-delà « d'incompréhensions provisoires », jamais les vraies relations entre la France et les Etats-Unis n'ont été, notamment sur le plan culturel, aussi florissantes* », a estimé M. Jack Lang à l'issue d'un colloque franco-américain, « Modèles de culture, modes de soutien », organisé à Paris les 8 et 9 novembre par la New-York University.

Le ministre délégué à la culture a cependant regretté que dans ces échanges, la répartition des efforts financiers reste déséquilibrée au désavantage de la France.

NOTES

Festivals

Semaines de la marionnette

Tantôt, pour *Icare* (de la compagnie Dougnac), le castelet occupe toute la scène du théâtre : de grandes marionnettes blêmes à la Kantor semblent flotter dans l'espace noir, métaphysique (ne s'agit-il pas pour l'enfant Icare d'accéder au monde transparent ?). Tantôt, il se réduit à une table peuplée de personnages minuscules, animée comme magiquement par des montreurs comédiens démiurges et destructeurs. Ainsi dans *l'Appel de la forêt*, d'après London, par le théâtre des Briciole de Parme, ou dans ces étonnantes confrontations de l'homme et des objets de Manarf et du Vélo théâtre.

Jusqu'au 27 novembre, aux théâtre Déjazet et des Templiers, les Semaines de la marionnette (organisées par leur Centre national, avec le concours du ministère de la culture et de la Ville de Paris) permettront de mesurer l'immense variété des productions, des plus liées à la tradition, comme les marionnettes chinoises de Jean Luc Penso ou les « Pupi » siciliens des frères Napoli de Catane *(la Folie de Roland)*, aux plus engagées dans la recherche, comme les marionnettes à gant de Philippe Genty, le Théâtre d'ombres de Jean-Pierre Lescot, l'association des miniatures et la musique de *Filigranes* (Théâtre en ciel, de Dieppe). On pourra voir un conte fantastique sur plateau d'argent avec le *Roi des corbeaux* (théâtre Caroube, de Toulouse), et même un spectacle en aquarium avec *Vingt minutes sous les mers*, de Katy Deville, de Pau.

Quinze spectacles, soixante représentations pour tous publics, qui prouvent avec force les possibilités d'un théâtre maître, plus que tout autre, des signes et source de féérie. Le public existe, de grands créateurs aussi. Quand aura-t-on à Paris, comme dans la plupart des capitales, un lieu permanent, un théâtre national de la marionnette ?

BERNARD RAFFALLI.

★ Renseignements et réservations : théâtre Déjazet, 41, boulevard du Temple. Tél. : 887-97-34 et 277-12-01 et aux trois FNAC.

Danse

Une odeur de cannelle

Le premier volet de la trilogie de Quentin Rouillier, *H comme hiver*, avait la blancheur froide d'un espace sidéral. *Automne*, créé à Caen – où la compagnie est implantée depuis trois ans – se pare de couleurs chaudes et répand dans la salle une odeur de cannelle.

Dès l'entrée des danseurs, traînant lamentablement les pieds, on pense à Maguy Marin ; d'autres séquences se référeront à Pina Bausch ou Carolyn Carlson. Non pas que Quentin Rouillier veuille les imiter mais parce que sa sensibilité, son langage, le rattachent au courant de la jeune danse contemporaine.

Son ballet est bien cadré dans la boîte à l'italienne. Le groupe piétine d'abord, raidi par l'attente d'un invité assez mal défini. Dès qu'il apparaît, le jeu s'organise. On s'observe, on flirte, on sacrifie au rituel social. Les gestes du quotidien s'articulent en pas de danse, s'accélèrent, se répètent, libérant une énergie brutale et une forte agressivité. Les éclairages contrastés de Peter Vos, la scénographie de Louis Taurelle, qui découpe l'espace par un système de rideaux transparents mobiles, les costumes bouton d'or vibrant sur le brun-vert du décor, tout cela crée un climat harmonieux raffiné.

L'ensemble pourrait paraître trop concerté, trop sec, sans l'intervention du musicien Philippe Gauvin. Les rythmes très latino-américains de sa guitare, sa voix de haute-contre singulière, ses onomatopées pleines d'humour, ensoleillent le spectacle et lui apportent une certaine sensualité.

MARCELLE MICHEL.

★ *Automne* sera présenté dans la région, notamment à la maison de la culture du Havre en décembre.

Jazz

Le jeune homme à la trompette

C'était une nuit de juillet 1973 au Lincoln Center de New-York. Au programme, excusez du peu, Keith Jarrett en solo, Sonny Rollins et enfin la grande formation de Gil Evans : cette impression d'aisance, de gentillesse et de jeunes talents qui couvent sous le mélange des timbres.

Du rang des cuivres est sorti un jeune homme à la trompette. Démarche souple ainsi qu'on se balance dans les rues de Harlem. Au micro de soliste, comme porté par les masses sonores que Gil Evans mobilise sans autorité, il s'est envolé. Avec la puissance des trompettistes d'autrefois. Le corps arqué vers le ciel, le trompettiste a atteint en force et en souplesse les aigus les plus purs, en gardant une musicalité intacte.

L'été suivant, pendant une panne de son à Antibes, il a continué à jouer, comme si de rien n'était. Et personne ne s'est aperçu de rien, sauf de son formidable talent. On l'a porté aux nues. On l'a oublié. Le public de jazz est toujours à la recherche, allez savoir pourquoi, d'un nouveau trompettiste de jazz.

Le 1er février dernier, pour trente personnes assemblées au New Morning, le jeune homme à la trompette a joué comme il l'avait fait en juillet 1981, comme il le fait chaque fois : avec un engagement et une décontraction souverains. On peut l'entendre et le voir, splendeur du son au spectacle lié, ce 11 novembre au New Morning. Il s'appelle Hannibal Marvin Peterson.

FRANCIS MARMANDE.

★ New Morning, 7, rue des Petites-Écuries.

Cinéma

Défrichage dans le Cantal

Les rencontres cinéma-monde rural d'Aurillac se sont fort logiquement achevées à la campagne le 22 octobre, après qu'eut été récompensé le film du Grec Tassos Psarras. Intitulé *l'Usine ?* il témoigne amèrement de l'évolution de la condition paysanne dans une province du nord de la Grèce. Il a été primé au titre du Festival international de films du monde rural, organisé en collaboration avec l'UNESCO, dans le cadre d'une manifestation qui aura paisiblement duré neuf journées.

Quand on a compris l'enjeu de ce combat contre un certain sous-développement, on excuse l'inconfort des projections ou encore l'improvisation de la programmation. A la fin de l'année, Aurillac sera enfin dotée d'un complexe moderne de cinq salles. C'est une des conséquences d'un lent défrichage que le réalisateur Lam-Lê, venu présenter *Poussières d'empire*, en compagnie de Jean-Claude Stevenin, rapprochait de celui des « brigades volontaires » au Vietnam.

Plus de neuf mille entrées ont été enregistrées au cours des deux cent cinquante projections effectuées à Aurillac et dans les vingt et un villages qui en avaient exprimé la demande. Cette sorte d'alphabétisation cinématographique ne constitue en fait qu'une reconquête sur un terrain appauvri depuis trente ans par les fermetures de salles et la sélection effectuée au nom de la rentabilité par les maîtres des circuits de distribution.

Les rencontres d'Aurillac débouchent depuis ce mois de juin sur la mise en place d'un circuit permanent dans vingt villages, grâce au relais ici d'un foyer rural, là d'une amicale de parents, dans l'atmosphère des « p'tits cinés » qu'ont perdus les villes.

LLIBERT TARRAGO.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A SCIENCES-PO

Le président de la République s'est retrouvé jeudi matin, de manière inattendue, dans les locaux de Sciences-Po.

Venu discrètement rue Saint-Guillaume, en la seule compagnie de M. Jack Lang et de son conseiller aux affaires culturelles, M. Erik Arnoult, pour visiter « La maison de verre », un immeuble construit par l'architecte Charreau dans les années 30 et qui risque d'être vendu à des acquéreurs étrangers, le chef de l'État a eu la surprise de trouver plusieurs centaines d'étudiants qui l'attendaient à sa sortie.

A midi, à l'heure de la fin des cours, les étudiants ont entouré, dans une atmosphère de monome, le président de la République qui regagnait à pied sa voiture stationnée quelques centaines de mètres plus loin.

M. Mitterrand a alors décidé de pénétrer quelques instants dans le hall de l'Institut des sciences politiques où il a serré de nombreuses mains avant de s'entretenir brièvement avec quelques étudiants.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LULU. — Bataclan (721-18-81), 20 h 30.
CENT MINUTES POUR CENT ANS. — Malakoff, Théâtre 71 (655-43-45) 20 h 30.
L'INVITATION AU VOYAGE. — Lucernaire (544-57-34) 22 h 15.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Raymonda.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : Félicité.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer, 20 h 30 : Tombeaux de poupées ; Spectacles pour enfants : 15 h : La traversée du dessert.
ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 20 heures : La Tempesta (en italien).
PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32), 18 h : Acting Shakespeare, par Ian McKellen.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : La Mort de Danton.
PETIT TEP (797-96-06), 20 h 30 : Clair d'usine.
BEAUBOURG (277-12-33), Cinéma vidéo : 13 h : Histoire d'une sculpture : Ipousteguy ; 16 h : Duras filme ; 18 h : Michael Snow ; 19 h : l'Argentine à l'heure zéro ; de 14 h à 20 h : Graines de cinéastes.
THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77), 18 h 30 : C. Magny ; 20 h 30 : L'art de la comédie.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : Mario Maya, Ay Jondo.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), Semaines de la Marionnette ; 19 h 30 : Le Vélo théâtre ; 20 h 30 : Olifant ; 22 h 30 : Théâtre Caroube.
ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 18 h 30 : la Difficulté d'être ; 21 h : Moi.
ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.
ATELIER (606-49-24), 21 h : Cocteau-Marais.
BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.
CALYPSO (227-25-95), 20 h 30 : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf ; 22 h : la Maison jaune.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod zod zod...iaque.
CARTOUCHERIE, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : la Maison de Bernarda Alba ; Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Vater Land ; Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30 : Vague à l'âme ou le blues de la scène.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : les Troyennes.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20h 45 : Chacun sa vérité.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.
CONSTANCE (258-97-62), 20 h 45 : l'Histoire merveilleuse d'un gagnant du Loto dont la fiancée se tua accidentellement le lendemain du tirage.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.
DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Oscar et Wilde.
ELDORADO (208-23-50), 20 h 45 : le Don Juan de la Creuse.
ÉDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Mademoiselle Julie.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Louise-Emma.
ESPACE-GAITÉ (327-13-54), 20 h 15 : la Bons' Femme aux camélias ; 21 h 45 : Lâche-moi les claquettes.
ESPACE GIRAUD-PHARES (233-55-77), 20 h 30 : Fantaisie mineur.
ESSAION (278-46-42), II. 21 h : le Rite du premier soir.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (340-36-35), 21 h : *Récit d'une passion envahissante.*
FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes.
GALERIE-55 (326-63-51), 21 h : Public Eyes - A Private Ear.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30 : Dérive à l'écume d'amour.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho ; 22 h 45 : Cabaret Dada.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LIERRE-THÉATRE (586-55-83), 20 h 30 : La Colonie pénitentiaire.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : Cajamarca ou le Supplice de Pizarre ; 20 h 30 : l'Entonnoir ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara ; II. 18 h 30 : Recatonpilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; Petite salle, 18 h 30 : Comme la pierre ; 19 h 45 : Mozartement vôtre ; 22 h 15 : Baudelaire du mal.
LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), 20 h 30 : Vendredi, jour de liberté.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Serpents de pluie.
MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.
MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : la Mansarde bleue.
MARIGNY, Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : les Sales Mômes.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.
MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons ; Petite salle, 21 h : Hérode le Grand.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : Sarah.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Un homme nommé Jésus.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 15 : la Dernière Bande ; *21 h 15* : Restaurant de nuit.
PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : K2.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.
RENAISSANCE (208-18-50), 21 h : Théâtre de Bouvard.
SAINT-GEORGES (874-74-37), 20 h 45 : Ma vedette américaine.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 21 h : l'Astronome.
STUDIO FORTUNE, 21 h : Dans un siècle ou deux.
TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. : 20 h 30 : Tartuffe ; II. : 20 h 30 : Fando et Lys.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
TEMPLIERS (278-91-15), 20 h 30 : Cinquante-neuf minutes d'attente.
THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 21 h : les Dames de fer.
THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 18 h 30 : le Grand Ecart.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Sortilèges.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), *20 h : Titus Andronicus.*
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), I. : 20 h 30 : Savannah Bay ; II. : 20 h 30 : les Exilés.
THÉATRE 13 (588-16-30), 21 h : l'Emoi d'amour.
THÉATRE 14 (545-49-77), 20 h 30 : Goodbye paradis cancan.
THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Bruits de peau.
TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant ; 22 h : le Bel Indifférent, l'Amour toujours.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 15 h et 18 h 30 : Sacha, Tristan, Jules et les autres ; 15 h et 21 h : la Nuit du 16 janvier.
UNION (246-20-83), 20 h 30 : L'An 2000 n'aura pas lieu.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Mod'Mod'Show.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service ; 22 h 30 : Fouillis.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : la Spécialité.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 18 h 15 : Welcome Pingouin (B. Fontaine et Areski) ; 20 h : Chant d'épandage ; *22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.*
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) I : 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.
DIX HEURES (606-07-48), 22 h : The Debile Show ; 18 h 30 : le Grand Écart.
L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Poésie de journalisme ; 23 h : A. Rivage.
LA PALETTE (251-01-17), 22 h : les Nymphes aux mers.
LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention belles-mères méchantes.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : le Ticket ; 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

Vendredi 11 novembre

RESTOSHOW (508-00-81), 20 h 30 : H. Ferdi ; 21 h 45 : G. Dahan.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), *20 h 30* : Un pneu, c'est un pneu ; 22 h : les Burlingueurs.
TANIÈRE (337-74-39), 22 h 30 : Marie-Claude Vallez.
LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; l'Équipe du Tintamarre.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : P. Miserez ; 23 h : Chez Panique.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : On perd les pétales.
DEUX-ANES (606-10-26), 21 h : l'Impôt et les os.

La danse

LA DÉFENSE (773-65-11), 21 h : Limbes ; Ardanse.
THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : Kasei 5.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Ballet national des Philippines.

Les concerts

Lucernaire, 21 h : Iris Muller et Fr. Tomasi (Dowland, Sor, Torroba).
Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Orchestre Pasdeloup. Orchestre des Jeunes du Sud-Ouest. Chœurs de Saint-Céré. Dir. : M. Piquemal (Verdi).

Les festivals

AMERICAN MEMORIES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Moby Dick.
BERGMAN (v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 18 h : le Septième Sceau.
LE BRESIL (v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 21 h : Chiquinho Timoteo et ses musiciens plus un film différent. 16 h : la Chute.
NUIT DE CHINE (v.o. : Républic-Cinéma, 11e (805-51-33) 16 h, 20 h : Corbeaux et moineaux ; 22 h : la Boutique de la famille Lin ; 18 h : Li Shizhen (sous-titres anglais).
GUY DEBORD (v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) : la Société du spectacle.
CARL THEODOR DREYER (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) 16 h 15, 18 h 30, 21 h : Gertrud.
A. HITCHCOCK (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) les Enchaînés.
AUTOBIOGRAPHIE DE L'ITALIE (v.o.) : Olympic, 14e (545-35-38) Pâques sanglantes.
KUROSAWA-MIZOGUCHI (v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) Contes de la lune vague après la pluie.
PROMOTION DU CINEMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) le Destin de Juliette.
CARLOS SAURA (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) 20 h 10 : Maman a cent ans.
HOMMAGE A TOURGUENIEFF (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) 16 h, 18 h, 20 h : Assia.
PAUL VECCHIALI, CINÉASTE ET PRODUCTEUR, Studio 43, 9e (770-63-40) : 18 h : la Machine ; 20 h : Corps à cœur ; 22 h : l'Etrangleur.

En région parisienne

Antony, Théâtre de la résidence universitaire (661-14-27), 20 h 30 : Mémoires d'Isles : Maman N et Maman F.
Aubervilliers, Th. de la Commune (833-16-16), 20 h 30 : Émilie ne sera jamais plus cueillie par l'anémone.
Bagneux, Th. Victor-Hugo (663-10-54), 20 h 30 : l'Opéra sauvage.
Boulogne-Billancourt, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 : Mariage.
Chelles, C.A.C. (421-20-36), 20 h 30 : le Prix Martin.
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30), 20 h 30 : Marie Stuart.
Montreuil-sous-Bois, Studio Berthelot (287-86-24), 21 h : Mauvaise Herbe.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30 : le Marchand de Venise.
Lucarne, 23 h : Richard Bohringer.
Villejuif, Théâtre Romain-Rolland (726-15-02), 21 h : le Chariot de terre cuite.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Carte blanche à M. Bluwal : 15 h, la Bataille de Russie, de A. Litvak ; la Libération de Paris, réal. les techniciens du Comité de libération ; 19 h, Adieu Léonard, de P. Prévert ; 21 h, Station Terminus, de V. de Sica.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Wine of Youth, de K. Vidor ; 17 h, Trans-Europ-Express, de A. Robbe-Grillet ; Semaine du cinéma autrichien : 19 h, Opération Hydra, de A. Lepeniotis.

Les exclusivités

L'AMI DE VINCENT (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Miramar, 14e (320-89-52).
L'AMIE (All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
L'ANNEE DE TOUS LES DANGERS (Aus., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
ASSIA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
ATTENTION, UNE FEMME PEUT EN CACHER UNE AUTRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f., Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (325-52-37).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Studio Galande, 5e (354-72-71) ; Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).
LE BOURREAU DES CŒURS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Tourelle, 20e (364-51-98).
BRULER LES PLANCHES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Escurial, 13e (707-28-04).
CHANEL SOLITAIRE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).
CHRONOPOLIS Logos III (H. sp.), 5e (354-42-34).
CLASS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-63-65) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City (v.o./v.f.), 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31), Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LA CRIME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Marignan, 8e (359-92-82).
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).
DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE DESTIN DE JULIETTE (Fr.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).
L'ERMITE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : George V, 8e (562-41-46).
LE FAUCON (Fr.) : Lumière, 9e (246-49-07).
FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
FRANCES (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).
FURYÔ (Jap., v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).
GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
LE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE MORTE (Fr.-It.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LE GRAIN DE SABLE (Fr.) : Logos III, 15e (354-42-34) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Olympic Entrepot, 14e (545-35-38).
L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aust., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
JOY (Fr.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
KOYAANISQATSI (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) (H. sp.).
LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE MARGINAL (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; *Bretagne, 6e* (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Athéna, 12e (343-00-65 ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (h. sp.).
MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).
LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) (h. sp.).
OCTOPUSSY (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-93-83) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).
OUTSIDERS (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; *14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont* Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
PATRICIA (Aut., v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ritz, 18e (606-58-60).
POUSSIÈRE D'EMPIRE (Franco-Vietnamien) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).
LES PRINCES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-77) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
RACKET (A., v.f.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52).
LE RETOUR DU JEDI (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (562-45-76) ; *v.f.* : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Français, 9e (770-33-88) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Espace Gaîté (h. sp.) 14e (278-47-86).
ROSI ET LA GRANDE VILLE (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94).
STAYING ALIVE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
TENDER MERCIES (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).
TONNERRE DE FEU (A., v.f.) : Gaîté Boulevards, 9e (233-67-06).
TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56) ; Paris-Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; version Gal : 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; version Saurova : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44).
LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).
LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (h.s.p.) : Denfert, 14e (321-41-01).
UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. Impérial, 2e (742-72-52) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; *Gaumont Convention, 15e (828-42-27)* ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
UNDERGROUND U.S.A. (A., v.o.) : Action-Christine (h.s.p.), 6e (325-47-46).
VICTOR VICTORIA (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (329-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
VIVE LA SOCIALE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
ZELIG (A.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Movies, 1er (260-43-99) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 5e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LES FILMS NOUVEAUX

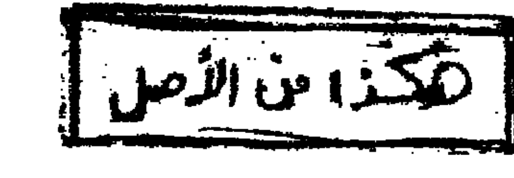
AU NOM DE TOUS LES MIENS, film français de Robert Enrico. — Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; U.G.C.-Convention, 15e (828-20-64) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LES CŒURS CAPTIFS, film britannique de Michael Radford. — Logos, 5e (354-42-34) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
FAUX-FUYANTS, *film français* d'Alain Bergala et Jean-Pierre Limosin. — Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic, 14e (545-35-38).
GARÇON !, film français de Claude Sautet. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont-Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE, film français de Jacques Monnet. — Forum, 1er (233-42-26) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C.-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
SOLLERS AU PARADIS, film français de Jean-Paul Fargier. — Studio 43, 9e (770-63-40).

COM

...CHEMENT DANS LA PRESSE L...

« Le Républicain lorrain » ent... dans le capital de « l'Est républic...

De notre correspondant



COMMUNICATION

RAPPROCHEMENT DANS LA PRESSE LORRAINE

« Le Républicain lorrain » entre dans le capital de « l'Est républicain »

De notre correspondant

L'imbroglio juridique et financier de *l'Est républicain*, le quotidien de Nancy, semble avoir trouvé sa solution. C'est son ex-rival de Metz, *le Républicain lorrain*, qui se trouve désormais actionnaire minoritaire. Ainsi se constitue un nouveau groupe puissant et disposant dans les deux villes de Lorraine d'un important potentiel technique. En 1982, la diffusion des deux quotidiens était respectivement de 255 116 et 202 037 exemplaires.

Nancy. – Dans un communiqué commun, le 10 novembre, les deux grands quotidiens régionaux, *l'Est républicain* et *le Républicain lorrain*, édités respectivement à Nancy et à Metz, *« font connaître qu'un accord général est intervenu sur la propriété de 24,3 % de la S.A. Est républicain détenus par La Grande Chaudronnerie lorraine (21,42 %) et les Fonderies et ateliers de Treveray (2,89 %), dont M. Bernard Pinchard est respectivement P.-D.G. et gérant ». « Le groupe du Républicain lorrain s'est rendu propriétaire de ces 24,32 % par le biais de prises de participation majoritaires à l'intérieur de chacune de ces deux sociétés »*, précise le communiqué.

Dans une note d'information à l'intention du personnel, M. Gérard Lignac, nouveau P.-D.G. de *l'Est républicain* depuis le mois de juin, précise : *« L'ensemble des parties se sont désistées des procédures judiciaires en cours. »* Ces dernières se déroulaient depuis près de quatre ans et concernaient notamment la propriété effective des 21,42 % d'actions inscrites de fait dans le capital de La Grande Chaudronnerie lorraine, mais dont la rétrocession faite après achat personnel en son nom propre par M. Charles Boileau (ex-P.-D.G. de *l'Est républicain* et de la Grande Chaudronnerie lorraine) était mise en cause au point de vue juridique. Outre la cour d'appel de Paris, à une date indéterminée, la chambre civile du tribunal de grande instance de Nancy devait se pencher à nouveau sur ce dossier délicat le 9 novembre 1983. Mais, à la demande des avocats des diverses parties en présence, l'audience avait été renvoyée au 30 novembre.

Désormais, le capital de *l'Est républicain* est donc détenu pour environ 29 % par la famille Lignac, pour 24,3 % par *le Républicain lorrain*, qui, en prenant le contrôle de La Grande Chaudronnerie lorraine et des Fonderie de Treveray, n'a pas eu besoin de l'aval du conseil d'administration de *l'Est républicain*.

D'antre part, selon le communiqué adressé au personnel de *l'Est républicain*, *« des personnalités nancéennes, dont l'animateur est M. Michel Bouriez, président de la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle, ont acheté au groupe Boileau-Fournier un certain nombre d'actions dont le montant total devait s'établir entre 9 et 20 % du capital »*. Cette fourchette reste vague, compte tenu du fait que des négociations de vente restent actuellement en cours avec le groupe Fournier (6 %) Boileau (14 %).

En fait, depuis le 15 novembre 1982, on prêtait le dessein à M. Michel Bouriez, par ailleurs, P.-D.G. du groupe Cora-Revillon, de prendre le contrôle de La Grande Chaudronnerie lorraine, notamment en achetant dans un premier temps 32 % des actions de cette société détenues directement à titre personnel par les membres de la famille Pinchard et échappant ainsi au passage devant la Bourse de Nancy. Tout au long de l'été, une série de surenchères portant à la fois sur les actions de La Grande Chaudronnerie loraine et sur les actions du groupe Fournier-Boilean auraient opposé, semble-t-il *le Républicain lorrain* et Michel Bouriez.

« Grâce à l'accord intervenu, les objectifs, qui étaient d'une part d'assurer l'indépendance entière du journal par rapport à toute intervention étrangère et d'autre part, fd'assurer une majorité stable au sein du conseil d'administration, ont été atteints, précise le communiqué. *La concrétisation de l'accord a été facilitée par les attaches régionales des différents partenaires. Ainsi se trouvent éliminées d'autres interventions qui auraient pu se faire au détriment de l'entreprise. »*

Dans le communiqué d'annonce commun aux deux journaux, il est précisé que *« ces opérations n'entraînent aucune modification de l'administration et de l'organisation des entreprises dépendant des deux groupes de journaux, qui conservent leur indépendance »*.

JEAN-LOUIS BEMER.

Le projet de loi sur la presse

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS DE JOURNALISTES SOUHAITE UNE « RÉFORME D'ENSEMBLE »

M. Pierre Mauroy, premier ministre, devait donner des précisions, vendredi 11 novembre (au cours de l'émission « Rencontre avec » de FR3), sur le projet de réforme de l'organisation juridique de la presse, que le gouvernement met actuellement au point. La Fédération française des sociétés de journalistes rappelle à ce sujet, dans un communiqué, *que, « en dépit des promesses faites à la Libération, aucun des projets de loi successifs concernant le statut des entreprises de presse et complétant l'ordonnance du 26 août 1944 n'est venu en discussion devant le Parlement »*.

La Fédération estime qu'une loi *« tendant à limiter les concentrations dans la presse ne constitue qu'un aspect de la réforme d'ensemble à réaliser »*. Pour la F.F.S.J., la nouvelle législation *« devrait notamment porter sur la reconnaissance des responsabilités de l'équipe rédactionnelle et sur une refonte des aides de l'Etat, qui, conformément à l'intention originelle du législateur, doivent être réservées aux publications consacrant une partie importante de leur contenu à des informations et à des commentaires tendant à éclairer le jugement des citoyens »*.

LA RÉORGANISATION DE LA RÉDACTION DE TF 1

M. Jean Lanzi, directeur délégué à l'information de TF1, a présenté, jeudi 10 novembre, soit quatre jours avant le lancement de la formule rénovée du journal de 20 heures, le nouvel organigramme de la rédaction. Outre les fonctions de chef du service «monde» et de chef du service «politique», respectivement confiées, le 6 octobre dernier, à M. Jacques Decornoy et M. Pierre-Luc Séguillon, onze postes de responsabilité ont donc été pourvus, un seul revenant à un journaliste extérieur à TF1 : celui de Christian Guy qui, venant d'Antenne 2, devient responsable des enquêtes et reportages. Eric Rouleau, éditorialiste de politique étrangère au *Monde*, Gilbert Comte, également collaborateur du *Monde*, Paul-Marie de La Gorce, écrivain et éditorialiste au *Figaro*, et Roland Cayrol, politologue et directeur des études politiques à l'institut Louis-Harris, deviennent consultants auprès de la rédaction.

Un service «société» est créé, issu du très lourd «informations générales», et dirigé par Julien Besançon, rédacteur en chef et jusqu'ici présentateur du journal de 23 heures, assisté de Michel Chevalet et de Jean-Claude Narcy. De façon plus surprenante, Luce Perrot, pour laquelle une pétition d'écrivains, publiée dans *le Monde* et intitulée «La littérature au placard», avait suscité dans la chaîne quelques émois (*le Monde* du 5 février), prend la tête du service culturel, y délogeant Alain Bévérini, dont on ignore encore le nouveau statut. Enfin, si Marie-Laure Augry et Yves Mourousi continuent de présenter conjointement le journal de 13 heures et Jean-Claude Bourret ceux du week-end, ce sera, comme prévu, Jean Offrédo qui lancera lundi prochain le « nouveau 20 heures », Norbert Balit, Christian de Dadelsen et Gérard Morin se succédant à celui de 23 heures.

« Notre priorité, explique Alain Denvers, rédacteur en chef, adjoint au directeur de l'information, *est désormais d'affirmer à tout prix l'originalité de TF1 par des enquêtes, des images, des informations, un ton qui nous soit propre. C'est dans cet esprit que nous voudrions mettre en place en province un réseau étendu de correspondants. »* M. Hervé Bourges, P.-D.G. de la chaîne, rencontrera enfin l'ensemble de la rédaction, jeudi 17 novembre, dans un grand hôtel parisien.

A « Ouest-France »

LES CLAVISTES (FEMMES) RÉCLAMENT L'ÉGALITÉ DE SALAIRE AVEC LES OUVRIERS DU LIVRE

A *Ouest-France*, la quarantaine de clavistes (femmes) – qui ont déclenché une grève partielle depuis plus d'une semaine pour réclamer l'égalité de salaire avec celui des ouvriers du Livre – poursuivent leur mouvement. La pagination du quotidien s'en trouve réduite. La section locale de la Fédération française des travailleurs du Livre-C.G.T. apporte son soutien à l'action engagée. Pour sa part, la direction d'*Ouest-France* a précisé qu'*« il n'y a pas de différence de salaires entre hommes et femmes à qualification égale »* et qu'il a été offert aux clavistes *« la possibilité de promotion à tous les niveaux de qualification de la profession du livre après formation adéquate et dans les limites des postes disponibles »*.

Les femmes grévistes d'*Ouest-France*, en vertu de *« la discrimination sexiste »* dont elles se disent victimes, songeraient à saisir Mme Yvette Roudy du conflit.

● *L'Association française des journalistes catholiques a un nouveau président.* – L'A.F.J.C. vient d'élire à sa présidence notre confrère Alain Guichard, ancien collaborateur du *Monde*. Il succède à M. Guy Bruel, qui ne se représentait pas. Les autres membres du bureau de l'A.F.J.C. sont :
Présidents d'honneur : Maurice Chuzel, Jacquine Collins, Guy Bruel. *Vice-présidents :* Jean Bourdarias (*le Figaro*), Guy Mauratille (*le Pélerin*).

Secrétaire général : Christian Wagner (*la Presse Française*).

Secrétaire général adjoint : Guy Lambert (*la France Catholique*).

● *Anniversaire pour « le Peuple ».* – L'organe (bimensuel) de la C.G.T., fondé le 4 janvier 1921, vient de célébrer son huit millième numéro. Tiré à 36 000 exemplaires, ce numéro reproduit plusieurs facsimilés de numéros historiques, dont *la Voix du peuple* du 1er mai 1906, *le Peuple* du 2 mai 1921, du 28 septembre 1945 et du 15 février 1950.

SIÈGE DU « DAUPHINÉ LIBÉRÉ »

L'imprimerie de Veurey sera mise aux enchères le 13 décembre

Les immeubles abritant le siège social et l'imprimerie du *Dauphiné libéré* à Veurey (Isère) seront mis aux enchères le 13 décembre. Ainsi en a décidé, mardi 8 novembre, le tribunal de grande instance de Grenoble pour régler l'acquittement d'une dette de 12,5 millions de francs contractée par M. Louis Richerot en tant que P.-D.G. de la société Saint-Ours, propriétaire des biens immobiliers du quotidien dauphinois (*le Monde* du 5 novembre).

La somme, prêtée par Mme Brémond, ancienne propriétaire du *Progrès*, aurait dû être remboursée le 3 septembre 1982. Ce remboursement n'ayant pas été effectué le 2 août 1983, Mme Brémond a demandé la saisie des comptes de la société Saint-Ours. Finalement, elle vient d'obtenir la mise en adjudication des immeubles de Veurey, qui, acquis en 1981 pour 75 millions de francs, sont loués au *Dauphiné libéré* pour 400 000 F par mois.

Me Louis Lachat, avocat de Mme Brémond, n'exclut pas la possibilité d'une transaction avant le 13 décembre. Rappelons que, depuis le printemps dernier, M. Robert Hersant participe au capital du groupe Dauphiné libéré et que son influence s'est déjà traduite par un couplage de titres entre *France-Soir* et *Lyon Matin* (*le Monde* daté 30-31 octobre). Le propriétaire de la Socpresse interviendra-t-il dans cette transaction préalable dont l'enjeu technique – une des imprimeries les plus modernes de France, inaugurée en juillet 1977 par M. Raymond Barre, n'est pas négligeable ?

● *Nouvelle partie civile dans le « dossier Hersant ».* – La Fédération française des sociétés de journalistes, qui vient d'élire un nouveau bureau présidé par M. Francis Schwartz (*le Monde* du 2 novembre), s'est constituée partie civile dans le procès intenté à M. Robert Hersant à la suite de la plainte déposée en 1977. Dix-huit personnes ont été inculpées d'infraction à l'ordonnance du 26 août 1944. Quatre syndicats de journalistes et l'Union fédérale des consommateurs sont déjà partie civile dans ce dossier confié à M. Claude Grellier, juge d'instruction à Paris.

RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 11 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Une belle jeunesse, de M. et G. Carpentier.
21 h 50 Série : La vie de Berlioz.
Scénario et dialogues de F. Boyer. Réal. J. Trebouta.
22 h 50 22, v'la le rock.
23 h 25 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Les Brigades du Tigre.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : « Les deux guerres mondiales » sont invités Henri Amouroux (l'Impitoyable Guerre civile; *tome VI de* la Grande Histoire des Français sous l'occupation) ; *Pierre Miquel* (la Grande Guerre), *Jules Roy* (Une affaire d'honneur : Mers-El-Kébir), *l'amiral Philippe de Gaulle pour* Lettres, notes et carnets juin 1943 - mai 1945, de Charles de Gaulle).

22 h 50 Journal.
23 h Ciné-club (cycle Eisenstein) : Ivan le Terrible (2e partie).
Film soviétique de S.M. Eisenstein (1945). Avec N. Tcherkassov, S. Birman, P. Kadotchinokov, A. Abrikossov (v.o. sous-titrée. N.).
Rentré à Moscou avec le peuple, le tsar Ivan, menacé par un complot des boyards auxquels il a enlevé le pouvoir militaire, se montre terrible envers ses ennemis. Cette deuxième partie, encore plus belle, plus étonnante que la première par son style cinématographique fut condamnée et interdite par le comité central du P.C soviétique. Ivan le Terrible, tyran shakespearien, représentait-il Staline ? Eisenstein mourut sans avoir pu réaliser la troisième partie, qui devait être entièrement en couleurs.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Vendredi : Rencontre avec Pierre Mauroy.
Magazine d'information de A. Campana.
21 h 50 Journal.
22 h 10 Document : Ailleurs.
Réal. L. Dusseux en collaboration avec P. Lelorain.
Ils étaient quelque 200 000, venus de l'Afrique de l'Ouest, embarqués dans la première guerre mondiale, parfois volontaires, parfois emmenés de force, attachés avec des cordes avant d'être entassés sur des bateaux. Dans les tranchées, aux côtés de leurs camarades français, ils ont parfois découvert des rapports égalitaires, mais aussi le froid, la guerre. Laurent Dussaux et Patrice Lelorain ont cherché quelques-uns de ces hommes, Sénégalais, Voltaïques, qui se souviennent de tout comme si c'était hier. Leurs témoignages, sur fond d'actualités de guerre de l'époque, revisitent l'histoire, échappent à tous les clichés. Un travail d'intelligence, un document filmé de manière très moderne, dans des voitures qui filent, comme au grand cinéma.
22 h 55 Flash 3.
23 h 45 Prélude à la nuit.

FR 3-PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Série : A skis redoublés.
17 h 30 Insolite : non, tu n'as rien vu à Bergerac.
17 h 55 Pierre et le loup. D'après Prokofiev.
18 h 20 La Sicile grecque.
18 h 40 Magazine : Librairies.
19 h 10 Ulysse 31.
19 h 15 Informations.
19 h 35 Feuilleton : Rouletabille.

FRANCE-CULTURE

18 h 30, Feuilleton : Encore heureux qu'on va vers l'été.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : l'hélium fluide.
20 h, Lovecraft, le solitaire de Providence (États-Unis), par F. Angelier, textes lus par P. Girard et F. Angelier.
21 h 30, Black and blue : jours tranquilles à Stockholm.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h, L'imprévu, à Lille.
19 h, Concert (en direct de Lille) : œuvres de Couperin, d'Anglebert, Soler, Balbastre, Mozart, Bach, avec T. Koopman, T. Mathot, clavecin.
20 h 5, Jazz.
20 h 20, Concert (en direct de Baden-Baden) : *Maurerische Trauermusik*, de Mozart, *Grande Aulodia*, de Maderna, six pièces de Webern, *Symphonie de chambre n° 1*, de Schoenberg, par l'Orchestre du Sudwestfunk, dir. B. Klee, sol. R. Fabricciani, flûte, H. de Vries, hautbois.
22 h 15, Fréquence de nuit : Le chant du vide; œuvres de Paniagua, Reynolds, Reich, Maetz, Berlioz; vers 23 h 10, Radio la Jungle.

Samedi 12 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13 h Journal.
13 h 35 Amuse-gueule.
14 h 5 Série : Starsky et Hutch.
14 h 55 Le grand ring dingue.
15 h 35 C'est super.
16 h Dessins animés : Capitaine Flam.
16 h 30 Histoires naturelles.
17 h Série : Pause-café.
17 h 55 Pépin câlin.
18 h Trente millions d'amis.
18 h 30 Magazine Auto-moto.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Jeu : Marions-les.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Dallas.
Réal. I. J. Moore.
21 h 35 Droit de réponse : L'enseignement de l'histoire.
Emission de M. Polac.
Les nouveaux manuels d'histoire.
22 h 25 Etoiles et toiles.
Magazine du cinéma de F. Mitterrand.
Le cinéaste Maurice Pialat avec des extraits de ses films.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Ah ! quelle famille.
14 h La course autour du monde.
14 h 55 Les jeux du stade.
17 h Récré A 2.
18 h 20 Les carnets de l'aventure.
« La rivière du silence », de Y. Gilles.
18 h 45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées, de M. Drucker.
Autour d'Enrico Macias, avec Daniel Guichard, le ventriloque Marc Metral (l'homme aux cinq voix)...
22 h Magazine : les enfants du rock.
23 h 5 Gymnastique.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h Entrée libre.
Une émission du C.N.D.P.
14 h 5, Images d'histoire ; 14 h 15, Portrait de la cantatrice L. Lévy ; 14 h 30, Profession : musiciennes ; 14 h 45, Espace au présent ; 15 h 20, L.-F. Céline : extraits de « Voyage au bout de la nuit » ; 15 h 40, Les jardins du verre.
16 h 15 Liberté 3.
Magazine de J.-C. Coury.
Autour du 11 novembre avec la Croix-Rouge française et trois autres associations.
17 h 30 Télévision régionale.
19 h 50 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
20 h Les jeux.
20 h 35 Série Agatha Christie : Le mystère du vase bleu.
Réal. C. Coke.
Jack entend des voix, et commence à croire à une histoire de revenant. Mystères occultes, rêve autour d'un vase bleu, clé de l'intrigue.
21 h 35 Série : Merci Bernard.
Réal. J.-M. Ribes.
Avec Gébé, Cavanna, Claude Piéplu, Ronny Couteure...
21 h 55 Journal (et à 23 heures).
22 h 15 Magazine : Confrontations.
Réal. H. Chapier et M. Naudy.
Avec Jean-Marie Le Pen, président du Front national.
22 h 30 Musiclub.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 35 Magazine : Troisième rang de face.
18 h Dessin animé : Les aventures sous-marines.
18 h 8 Feuilleton : Dynasty.
18 h 55 Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 35 Feuilleton : Rouletabille.

FRANCE-CULTURE

18 h, Chronique de la langue parlée : Parole de Saint-Lô, avec J. Mauvoisin et A. Dupont.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les années cruelles : 1914-1918, par l'Association des comédiens combattants.
20 h, L'Enéide, d'après Virgile (2e partie). Avec P. Lhiabastres, D. Bernard, S. Coulon...
21 h 55, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

18 h, Les cinglés du music-hall.
19 h 5, Les pêcheurs de perles : Œuvres de Haydn, Sibelius, Debussy, Fortner, dirigées par Hans Rosbaud.
20 h 30, Concert (donné le 3 février 1983 au grand Théâtre de Genève) : « Salomé », de R. Strauss par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. H. Stein, sol. R. Tear, C. Szokek-Rhadova, S. Estes, J. Migenes...
22 h 30, Fréquence de nuit : Le club des archives (Spécial Ernest Ansermet) ; œuvres de Beethoven, Strasvinski, Mozart, Prokofiev, R. Strauss.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 11 NOVEMBRE

– *M. Michel Poniatowski*, ancien ministre, est reçu sur Génération 2 000 (Paris, 88,5 MHz), à 19 heures.

SAMEDI 12 NOVEMBRE

– *M. Pierre Miquel*, historien, est invité à l'émission « Le journal inattendu », sur R.T.L., à 13 heures.



Le Monde

économie

CONJONCTURE

L'AFFAIRE DES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX ACCORDÉS A M. DOUMENG

Le R.P.R. réclame une commission d'enquête

Les dégrèvements très importants qu'aurait accordé le fisc à M. Jean-Baptiste Doumeng, P.D.G. d'Interagra (16 millions de francs selon *le Canard enchaîné*) suscitent de vives réactions. M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a déclaré jeudi 10 novembre, qu'il avait demandé aux présidents des deux groupes parlementaires R.P.R., à l'Assemblée nationale et au Sénat, de déposer une demande de création de commission. Il a rappelé que lorsque M. Laurent Fabius était chargé du budget, il avait déclaré qu'il soumettrait à la commission des infractions fiscales tous les dossiers de grandes fraudes. Or, a dit M. Pons, *« il semble que cette commission, malgré ses demandes, n'ait pas été saisie »*.

De son côté Mme Brigitte Gros, sénateur (G.D.) des Yvelines, a demandé au premier ministre, dans une question écrite, d'« annuler » la décision du dégrèvement fiscal prise en faveur de M. Doumeng.

A M. Jean Colin, sénateur centriste de l'Essonne, qui demandait s'il est vrai que M. Doumeng *« gagne seulement 10 000 F par mois »*, M. Emmanuelli a notamment répondu : *« Le secret fiscal existe. Il s'impose à l'administration et au ministre de tutelle, sans aucune exception. Tous nos prédécesseurs se sont comme moi refusés à ouvrir le dossier d'une personne physique. En revanche, les Français ont le droit de savoir comment sont effectués les contrôles fiscaux. Le droit fiscal, très complexe, et prêtant à interprétation, est l'occasion d'un contentieux difficile. C'est le cas en particulier pour les redressements fiscaux. Le contribuable fournit des éléments qu'il juge nouveaux, des discussions juridiques subtiles sont engagées, et jusqu'au dernier moment l'administration peut renoncer à un redressement. Il est donc courant (...) que certains dossiers aboutissent à une remise en cause des conclusions premières. »*

Les représentants des syndicats autonome (S.N.U.I.), F.O. et C.F.D.T. des impôts ont, quant à eux, déclaré qu'il était *« nécessaire que les autorités, qui ont pris cette décision, s'expliquent »*. Le porte-parole de F.O. a ajouté qu'il *« s'agissait d'une décision politique »*, mais que des *« pratiques similaires existaient avant le 10 mai »*.

Comment le contribuable peut-il s'opposer au fisc ?

L'affaire du dégrèvement fiscal dont a bénéficié M. Doumeng — et à propos de laquelle M. Jacques Delors assurait, dimanche 30 octobre à l'émission « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* », qu'elle ne lui avait pas été soumise — pose le problème de la procédure longue et complexe qui permet, dans certains cas, à un contribuable de ne pas payer les redressements d'impôts décidés par le fisc.

A un premier stade, les déclarations de revenus sont soumises à un « contrôle sur pièce » qui permet au fisc — théoriquement du moins — de vérifier la cohérence des informations fournies par le contribuable : cohérence avec les déclarations des années précédentes, cohérence entre revenus du travail et revenus du capital, cohérence avec les justificatifs possédés par l'administration (déclarations des tiers notamment).

A un deuxième stade, une « vérification approfondie de la situation fiscale d'ensemble » (VASFE) peut être effectuée. Dans ce cas, toutes les catégories de revenus sont examinées. Le contribuable doit justifier ceux-ci sur les quatre années précédentes, de même qu'il doit justifier *les déductions opérées. Il y a eu six* mille sept cent cinquante-cinq vérifications de ce genre en 1982. Mais, alors que le contrôle sur pièce se fait quasi automatiquement, la VASFE implique un certain nombre de garanties en faveur du contribuable : celui-ci est averti, il peut être assisté d'un conseil, on le prévient de la période sur laquelle portera la vérification.

Ce sont les services d'« assiette » de l'impôt qui opèrent. L'inspecteur des impôts demande au contribuable un certain nombre d'explications et la communication de documents : comptes bancaires, documents d'agents de change, comptes courants d'entreprises, justification de trésorerie...

Si, à la suite de cet examen, le fisc adresse une notification de redressement au contribuable, celui-ci peut — mais sur les faits seulement — en appeler à la commission départementale des impôts directs, qui est présidée par un magistrat et composée de représentants de l'administration et de professionnels (l'administration peut également saisir cette commission).

Si l'avis rendu par la commission n'est pas accepté, la charge de la preuve est renversée : c'est-à-dire que le contribuable — ou le fisc — doit justifier sa position.

Une fois la notification de redressement reçue, la loi laisse un délai de trente jours au contribuable pour l'examiner et y répondre. Si le contribuable — après réflexion — accepte le redressement et qu'il est reconnu de bonne foi, il paiera, en plus des sommes réclamées, des intérêts de retard dont le montant *ne pourra pas dépasser* 25 % des impôts supplémentaires. Si la bonne foi n'est pas reconnue, la majoration est plus importante : elle atteint 30 % si le montant des droits éludés est inférieur à 50 % des droits après redressement. Si le montant des impôts éludés est supérieur à 50 % des impôts après redressement, la majoration est de 50 % (1).

Sur l'interprétation du code des impôts, le contribuable peut entamer une procédure contentieuse. Il s'adresse alors, dans un premier temps, au chef du centre des impôts de sa circonscription. Le recours peut être déposé jusqu'au 31 décembre de la deuxième année qui suit l'avertissement. Son dossier est à nouveau examiné par un inspecteur. Si le désaccord persiste, le contribuable peut saisir le tribunal administratif, puis saisir, en appel, le Conseil d'Etat.

On notera qu'un contribuable ne peut pas se contenter — aux termes même du code de procédure fiscale — de justifier ses revenus par des ventes d'or anonymes ou le remboursement de prêts anciens. De telles opérations, pour être prises en compte par le fisc, doivent avoir été régulièrement enregistrées en leur temps.

On peut donc penser que M. Doumeng a fourni toutes les preuves de ses ventes d'or et de ses prêts pour bénéficier des dégrèvements qui lui ont été accordés.



(Dessin de Jean Benoit.)

(1) Dans le cas de fraude fiscale grave, l'administration, si elle veut poursuivre en correctionnelle, peut transmettre le dossier à la commission des infractions fiscales. Cette commission comprend des magistrats de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat. Elle rend un avis qui peut être transmis au parquet.

• **M. Bernasconi souhaite le maintien du pouvoir d'achat.** — Dans une interview au journal *la Croix* (11-12 novembre), M. René Bernasconi, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.), se montre plutôt sévère à l'égard du C.N.P.F. et de son président, M. Yvon Gattaz. Faisant allusion aux propos de ce dernier sur le recul du pouvoir d'achat, M. Bernasconi affirme : *« Moi, je ne m'en réjouis pas »*, et estime que M. Gattaz a apporté *« la confusion dans beaucoup d'esprits, en particulier chez les syndicalistes, en laissant croire que le patronat était complice de la perte du pouvoir d'achat »*. Son maintien, ajoute-t-il, est *« notre seule chance de retrouver un marché. »*

SOCIAL

Les pompistes tentent d'empêcher la réforme de la distribution

(Suite de la première page.)

Les conditions de rémunération des distributeurs de carburant sont telles en France que les petits détaillants ne peuvent effectivement lutter à armes égales contre la concurrence des grandes surfaces. La « marge » sur laquelle les détaillants peuvent « jouer » pour fixer leur prix de vente est en effet très différente selon qu'il s'agit d'une petite station ou d'un grand distributeur. Entre le prix de sortie de raffinerie, dit prix de reprise (184,07 F par hectolitre, *pour le super*) et le prix de vente hors taxe (229,32 F), la marge de distribution atteint au maximum 45,25 F.

Mais cette marge se répartit entre :

- des frais de mise en place : 7,88 F,
- des frais liés au maintien des stocks obligatoires : 4,61 F,
- une marge de gros : 11,60 F,
- une marge de détail : 21,45 F, dont on doit soustraire 0,29 F « d'arrondi », soit 21,16 F.

Les supermarchés et les grands distributeurs indépendants (quatre mille au total) peuvent, s'ils assurent eux-mêmes les frais de transport et de mise en place, jouer sur la totalité de cette marge (45.54 F par hectolitre). Les distributeurs qui se font livrer en équité — c'est-à-dire n'assurant pas les frais de mise en place et de stockage — bénéficient eux des *marges de gros et de détail*, soit 33,05 F par hectolitre. Par contre les petits pompistes — nommés communément « réseau de marque », — les plus nombreux (quarante mille au total), ne bénéficient, eux, que de la seule marge de détail, soit 21,45 F, à laquelle peuvent s'ajouter, selon les cas, diverses primes de quelques centimes.

Il est donc clair que leur marge de manœuvre, en matière de rabais, est beaucoup plus limitée. A l'extrême, les grands distributeurs, s'ils limitent les frais de mise en place, peuvent sans faire de pertes ni de bénéfices, ce qui est possible s'ils font de l'essence un « produit d'appel », pratiquer des rabais allant jusqu'à 35 centimes, alors que les petits pompistes ne peuvent au maximum, en renonçant à tout bénéfice, aller au-delà de 21 centimes. Encore faut-il distinguer les gérants de stations-service, selon leurs statuts. Dix mille points de vente, soit un quart du total sont la propriété des compagnies. Ils sont gérés soit par des gérants libres, qui louent le fonds de commerce et les installations, achètent le carburant et le revendent directement, soit par des mandataires gérants, qui ne sont que de simples salariés des compagnies, celles-ci conservant la totale maîtrise de la gestion et des prix. Le reste, dit réseau « organique », est composé de trente mille points de vente, qui n'assurent qu'environ un tiers des ventes. Ce sont des petits distributeurs, pour la plupart garagistes, propriétaires de leur fonds, qui ont passé avec les compagnies des contrats d'exclusivité.

Amorce d'une rationalisation

La situation la plus critique est à l'évidence celle des gérants libres. Comme les mandataires, ils tirent l'essentiel de leurs revenus des ventes de carburant, mais ils ne bénéficient, contrairement à ceux-ci, d'aucune garantie de revenus. Quant au réseau dit « organique », les ventes de carburant ne représentent plus pour la plupart qu'une activité d'appoint (parfois rémunératrice), voire un service au client, l'essentiel de leurs bénéfices provenant de la vente, soit de véhicules, soit d'accessoires ou de produits (lubrifiants, antigel, etc.), eux, forts rémunérateurs.

Si les prix et les marges n'étaient, en France, étroitement réglementés par la puissance publique, une bonne partie de ce réseau aurait probablement disparu depuis longtemps, comme en Allemagne fédérale, où, pour un parc automobile comparable, le nombre des points de vente de carburant est tombé à dix-huit mille, soit moins de la moitié du réseau français. Une évolution du même type apparaît aujourd'hui inéluctable en France. L'entretien et l'approvisionnement d'un réseau aussi dense sont, en effet, beaucoup moins rentables pour les compagnies que celui d'un réseau plus concentré avec un débit moyen plus élevé. Aussi les groupes pétroliers ont-ils amorcé une « rationalisation » de leur système de distribution, dont ils ne cachent pas qu'elle entraînera la disparition à terme de plusieurs milliers de points de vente.

Cette « modernisation » leur est en outre imposée par la concurrence accrue des supermarchés, lesquels assurent aujourd'hui environ 25 % des ventes, contre 12 % il y a cinq ans. Or cette concurrence ne peut aller qu'en s'accroissant. Car les achats de carburant dans les supermarchés ne correspondent pas seulement à la recherche par le consommateur de prix plus attractifs, mais aussi à des habitudes de consommation générale difficiles à modifier. Dans toutes les régions françaises, sauf quelques cas particuliers, la plupart des ménages ont un supermarché dans un rayon de 30 kilomètres.

Face à cette concurrence nouvelle, les plus menacés ne sont ni les *grandes stations, service situées sur* les autoroutes — appartenant aux compagnies et gérées de plus en plus par des mandataires — ni, comme on l'a souvent dit, les petits postes isolés, lesquels offrent souvent un service spécifique — proximité, ouverture tardive, réparations, etc. Par contre, les « grappes » de stations-service situées à la sortie des agglomérations — pour la plupart gérées par des gérants libres — sont directement visées et devraient voir dans les années à venir leur nombre diminuer rapidement.

La lutte des petits pompistes contre l'élargissement des rabais peut donc apparaître, dans une certaine mesure, comme un combat d'arrière-garde. Le problème pour le gouvernement, qui sait ne pouvoir s'opposer durablement à une évolution quasi générale en Europe, est d'accompagner le mouvement en évitant, autant que faire se peut, les conséquences néfastes d'une action trop brutale : diminution du service rendu au consommateur, d'abord (il faudra veiller à ce que certaines zones ne se trouvent pas totalement dépourvues de stations-service) ; les effets sociaux, ensuite, les stations faisant vivre souvent toute une famille, qui aura peine à se reclasser.

L'élargissement des rabais constitue, dans cette optique, une mesure de compromis entre le maintien d'une protection maximale, demandé par les pompistes, et la liberté totale des prix réclamée par les grands distributeurs — position désormais renforcée par l'avis récent donné par la Commission européenne (*le Monde* du 10 novembre). Cette décision devrait être accompagnée par diverses mesures permettant d'améliorer la situation financière des petits pompistes. Outre le fonds de modernisation des points de vente, destiné à accompagner la restructuration en évitant les drames sociaux, les pouvoirs publics ont autorisé les détaillants à répercuter immédiatement les hausses de prix des carburants — sans tenir compte de l'effet des stocks — et n'excluent pas une revalorisation des marges de détail accordées aux pompistes. Ces mesures ne permettront pas d'enrayer la diminution inéluctable des points de vente. Elles pourraient permettre néanmoins à celle-ci de s'effectuer dans l'ordre.

Calmeront-elles l'inquiétude, légitime, des intéressés menacés dans leur survie ? Rien n'est moins sûr...

VÉRONIQUE MAURUS.

Le gouvernement veut rassurer les automobilistes pour cette fin de semaine

Les forces de l'ordre sont intervenues, jeudi 10 novembre, pour libérer l'accès aux camions-citernes et aux dépôts bloqués dans la quasi-totalité des régions par les pompistes en grève. Le mouvement de protestation qui avait commencé dès mercredi, s'était étendu, jeudi, soutenu par les deux principales organisations de la profession, la Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile (C.S.N.C.R.A.) et la Fédération nationale du commerce et de l'artisanat automobile (F.N.C.A.A.). Le Syndicat national du patronat moderne et indépendant (S.N.P.M.I.) a également apporté son soutien *« sans réserve »* au mouvement.

Quelques dépôts demeuraient toutefois bloqués jeudi après-midi (Indre, Loiret, Aude, Finistère, Loire-Atlantique, Sarthe, Maine-et-Loire, Côte-d'Or). Des incidents mineurs ont eu lieu en Midi-Pyrénées et dans le Calvados, mais ils sont peu nombreux, la F.N.C.A.A. ayant prôné *« aucune violence contre les points de vente restés ouverts »*.

Ce week-end, les automobilistes pourraient néanmoins rencontrer quelques difficultés dans certaines régions. En Bretagne, par exemple, où le mouvement devrait concerner 90 % des trois mille points de distribution. La grève devrait également être assez bien suivie dans la région du Havre, mais assez peu dans le Nord. Dans l'Aude, le commissaire de la République a dû réquisitionner plusieurs stations-service, vendredi matin, et distribuer des bons d'essence réservés en priorité aux ambulances, médecins et touristes en panne sèche.

M. Auroux, secrétaire d'Etat à l'énergie, a estimé qu'il n'y aura des problèmes que si les automobilistes constituent des stocks personnels, écoutant des *« bruits alarmistes »*. Rassurant également, M. Fabius, ministre de l'industrie, a déclaré, devant le Sénat, que les stations-service des autoroutes seront *« en mesure de répondre à la forte demande de la fin de semaine »*.

LES AUTRES CONFLITS ET REVENDICATIONS

La grève d'avertissement des mineurs lorrains a été suivie par l'ensemble du personnel

Des milliers de personnes — 9 000 selon les organisateurs, 5 000 selon la police — ont pris part jeudi 10 novembre, à Freyming-Merlebach (Moselle) *à l'une des plus* importantes manifestations unitaires organisées depuis le début des années 70 dans le bassin houiller de Lorraine, à l'appel des élus locaux et de l'ensemble des syndicats, pour protester contre la politique charbonnière. Cette journée d'action a été marquée par une grève d'avertissement de vingt-quatre heures, suivie par la quasi-totalité du personnel minier. Elle précédait celle qu'organisent le 14 novembre les mineurs du Nord-Pas-de-Calais, alors que les députés doivent débattre la semaine prochaine de l'aide à accorder à l'industrie du charbon (6,5 milliards de francs prévus en 1984, comme en 1983). A la manifestation de jeudi, les slogans hostiles au *« tout-nucléaire »* étaient scandés surtout par les militants C.F.D.T.

Manifestation également au Creusot (Saône-et-Loire), où mille deux cents ouvriers se sont dispersés dans le calme après avoir pris connaissance *de l'accord intervenu jeudi* entre les pouvoirs publics, les banques et le président-directeur général du groupe Creusot-Loire. *(Voir l'article de Jean-Michel Quatrepoint.)*

Par ailleurs, la C.G.T. vient de lancer un mot d'ordre de *« grève nationale »* pour la matinée du mardi 15 novembre à E.D.F.-G.D.F., pour le maintien du pouvoir d'achat, un accroissement des effectifs et une relance des négociations sur les classifications. A signaler aussi des « semaines d'action » de la C.G.T. : du 14 au 30 novembre dans l'industrie de l'habillement, pour les salaires et l'emploi, et du 21 au 24 novembre à la R.A.T.P., pour le maintien du pouvoir d'achat, avec une manifestation accompagnée de débrayages le 24 novembre.

Nominations

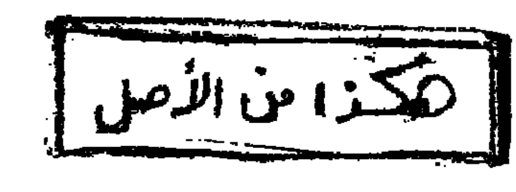
• **M. ANDRÉ PERREY** *vient d'être nommé P.-D.G. de la société* International Harvester France. Il succède à M. Jean Mongrand qui a décidé de quitter la société. M. Perrey, âgé de cinquante et un ans, a commencé sa carrière chez Citroën en 1956, où il fut directeur pour l'exportation du groupe en 1972; il fut directeur général de France Motors (Automobiles Mazda) en 1973. Entré chez Renault en 1974, il y restera jusqu'en 1979. Directeur des ventes et du marketing chez Massey-Ferguson en 1979-1980, il est président général de Fiat Matériel Agricole depuis 1980.

• **M. SKOV HANSEN** a été nommé P.-D.G. de Fiat Matériel Agricole, filiale française de Fiat Trattori. Il succède à M. André Perrey. La filiale française du groupe Fiat doit changer de dénomination et s'appelle désormais Fiatagri France S.A., cela dans le but d'unifier sous la même image les activités agricoles du groupe (tracteurs Fiat, moissonneuses-batteuses Laverda, matériels de récolte Hesston). M. Skov Hansen, quarante-sept ans, était depuis 1971 directeur général des filiales danoise et suédoise et président de Fiatagri England.

• **M. JEAN-PIERRE SEEUWS** vient d'être nommé P.-D G. de Rhône-Poulenc Films en remplacement de M. Yves Mahé.

• **M. ANDRÉ BETTENCOURT**, ancien ministre, a été nommé P.-D G. de Gesparal, holding contrôlant L'Oréal à 58,3 %, dont le groupe suisse Nestlé est actionnaire minoritaire (49 %). Il remplace M. Henri Febvre.

• **M. SYLVAIN FLOIRAT** a été nommé P.-D.G. de la Société française pour le développement de la fluorescence créée pour fournir à une future société du Fluoscope sa technologie de lecture automatique des réactions biologiques.



MARCHÉ COMMUN

LA PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN

La politique agricole commune et les compensations budgétaires font l'objet d'âpres débats

Les ministres des affaires étrangères, des finances et de l'agriculture des Dix sont réunis depuis le mercredi 9 novembre à Athènes afin de préparer le Conseil européen de décembre. Deux thèmes se sont trouvés au centre du débat : la réforme de la politique agricole commune (PAC) et la correction des déséquilibres budgétaires. Une dernière session spéciale du conseil des ministres des Dix a été convoquée à Bruxelles pour le 29 novembre.

De notre envoyé spécial

Athènes. — Les négociations européennes hésitent comme en témoignent les commentaires. Jeudi soir, certains délégués parlaient de progrès, notamment sur l'agriculture. D'autres constataient que le mouvement était lent. M. Rocard est à placer parmi ceux qui restent perplexes sur les chances de parvenir à un accord d'ensemble lors du conseil européen d'Athènes. Il explique qu'une réforme en profondeur de la PAC ne s'improvise pas, que les ministres n'en ont pas encore assez délibéré. Sans toutefois écarter la possibilité qu'Athènes en décembre soit un succès, il est clair qu'il n'y croit guère. Il évoque alors la possibilité d'un conclave, d'un *« nouveau Stresa »* après Athènes, c'est-à-dire sous présidence française, et avant la fixation des prix applicables en 1984-1985.

Sur le fond, M. Rocard considère que *« la France n'est pas un facteur bloquant dans la négociation et que les autres délégations sont moins avancées dans la clarté des concessions possibles »*. Cela ne peut signifier qu'une chose, même si le ministre de l'agriculture continue à se montrer prudent lorsqu'il aborde ce thème : la France a fait savoir à ses partenaires qu'elle était prête, pour stopper la progression des excédents laitiers, à accepter la proposition de la Commission d'appliquer des quotas de production assortis d'une super-taxe dissuasive en cas de dépassement. Mais *« à cette mise en cause du droit à la croissance de l'économie laitière »*, comme dit M. Rocard, le ministre français pose plusieurs conditions qui, pour l'instant, ne sont pas remplies :

1. — Il convient d'endiguer le fleuve blanc non seulement à la sortie mais à l'entrée, c'est-à-dire en freinant les importations à bas prix des produits de substitution des céréales. Sauf erreur, aucun signe n'est venu jusqu'ici des Allemands de l'Ouest, des Britanniques et des Néerlandais indiquant qu'ils se ralliaient à l'idée de négocier une telle modération avec les Etats-Unis ;

2. — Si l'on impose des quotas aux producteurs de lait, il faut que cesse au moins la pénalisation qui résulte des montants compensatoires monétaires (M.C.M.), qui sont appliqués dans les échanges. C'est la principale concession demandée aux Allemands de l'Ouest. Ils ne se sont guère dévoilés quant à l'effort qu'ils sont prêts à consentir. On notera cependant la multiplication des contacts franco-ouest-allemands : jeudi matin, petit déjeuner entre M. Genscher et M. Cheysson ; jeudi soir, dîner rassemblant, M. Genscher, M. Stoltenberg (le ministre des finances), M. Cheysson et M Delors ;

3. — La France estime nécessaire que soit appliquée, comme le propose la Commission, une taxe sur les matières grasses végétales et les graisses produites ou importées dans la Communauté. Il est nécessaire, en effet, que les producteurs de lait n'aient pas l'impression de faire seuls les frais de la politique d'austérité ;

4. — Afin d'alléger les difficultés de revenus que l'instauration de quotas va provoquer dans certaines régions, il est souhaitable que les fonds structurels (Fonds régional et « commission orientation » du Fonds agricole) puissent intervenir au profit des producteurs de lait.

La Grande-Bretagne s'oppose à la Commission

Le débat sur les compensations budgétaires à accorder aux pays membres qui versent plus qu'ils ne reçoivent du budget européen, et en particulier au Royaume-Uni, se déroule dans la confusion. Les Britanniques, qui n'ont en tête que le montant du chèque qui leur sera attribué, réagissent avec vivacité à toute nouvelle contribution à la discussion qui, selon eux, ne va pas dans le sens de leur intérêt. Ils se sont ainsi déchaînés contre la nouvelle proposition de la Commission, dont le principal tort, à leurs yeux, était de souligner que, depuis 1980, on avait calculé de manière bien rudimentaire leur droit à compensation. M. Thorn, le président de la Commission, a expliqué jeudi que, dans la mesure où, désormais, il ne s'agissait pas de régler une difficulté provisoire mais de mettre en place un mécanisme de compensation durable qui garantisse le Royaume-Uni, mais aussi la R.F.A., voire la France, contre un dérapage excessif et déséquilibré des dépenses communautaires, il était raisonnable d'y regarder de près. C'est là le bon sens même. On peut se demander cependant si M. Thorn n'a pas affaibli sa démonstration en ajoutant, il est vrai pour calmer l'excès britannique, que cette recherche d'une méthode d'évaluation plus sérieuse n'impliquait, à ce stade, aucune traduction chiffrée, et que dans l'esprit de la Commission la question du montant du chèque restait ouverte. L'affaire anglaise, on le voit, continue à alourdir le débat européen.

PHILIPPE LEMAITRE.

AFFAIRES

LE SAUVETAGE DE CREUSOT-LOIRE

L'effort des banquiers

L'accord intervenu jeudi 10 novembre en fin de matinée entre les banques et les pouvoirs publics marque-t-il la fin du suspense pour Creusot-Loire ? Au ministère de l'économie, parmi les banquiers, comme chez Creusot-Loire, on se montrait jeudi après-midi résolument optimiste. *« L'accord est définitif et complet... Il n'y a plus de réserves d'aucune sorte. »* Le soulagement était d'autant plus vif que chacun a senti le vent du boulet. On a frisé le dépôt de bilan pur et simple de Creusot-Loire, premier groupe privé français de la construction mécanique avec 17,6 milliards de francs de chiffre d'affaires et quarante mille salariés.

La lettre de M. Mauroy à M. Pineau-Valencienne, P.-D.G. de Creusot-Loire, en date du 30 septembre, avait fixé le cadre de l'aide des pouvoirs publics au plan de redressement de l'entreprise. Restait cependant à préciser les détails de l'opération avec la quarantaine de banquiers mis à contribution, les actionnaires de Creusot-Loire et les groupes sidérurgiques Usinor et Sacilor. C'est là que les choses allaient se gâter. Le temps pressant, une partie de bras de fer s'engageait, surtout entre les banques et les actionnaires de Creusot-Loire. Ces derniers, estimant ne pas avoir obtenu des conditions de crédit satisfaisantes, décidaient alors, après un mois de négociations, de réduire le montant de leur propre effort financier initialement prévu. Du coup, les banquiers réduisaient le volume des crédits qu'ils devaient accorder.

Lundi 7 novembre, les conseils d'administration de Creusot-Loire et de Schneider, mandataient alors M. Pineau-Valencienne pour une ultime négociation. Faute d'un accord général prévoyant notamment un retour aux engagements bancaires prévus à l'origine par les pouvoirs publics, il devait déposer le bilan de l'entreprise le jeudi 10 novembre à 12 heures.

Le ministère de l'économie allait s'employer à trouver, sinon un compromis, du moins un accord qui évite l'issue fatale. Les banquiers, incités par les pouvoirs publics, ont fait l'essentiel du chemin.

Les banques accorderont un prêt participatif à Creusot-Loire de 1,1 milliard de francs portant intérêt à 4,5 % pendant quatre ans, le taux pour les années suivantes dépendant des résultats de la société. Un autre crédit de 1 milliard de francs sera divisé en deux parties. L'une aura un taux d'intérêt de 9,75 %, l'autre de 4 % pendant quatre ans et de 10,75 % par la suite. A l'origine, Creusot-Loire souhaitait obtenir 2,5 milliards de francs à taux réduit. Les banquiers avaient proposé en octobre 2 milliards dont 1 milliard à 9,75 %. La philosophie de l'accord définitif est donc d'alléger les charges financières de Creusot-Loire pendant quatre ans et de retrouver des taux normaux une fois, du moins faut-il l'espérer, l'équilibre de la société retrouvé.

De son côté, Schneider s'engage immédiatement à consolider 200 millions de créances de sa filiale et à garantir à hauteur de 200 millions de francs le prêt participatif bancaire. Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires vont être convoquées. Les conseils d'administration y proposeront de souscrire à une première augmentation de capital de Creusot-Loire de 200 millions de francs, et à une seconde en 1986 de 100 millions de francs. En outre, une garantie supplémentaire d'un montant de 100 millions de francs sera donnée aux banques par le nantissement de titres Framatome. Enfin, les autres actionnaires de Creusot-Loire, notamment la C.G.I.P. apporteront, de leur côté, pour 200 millions de francs d'argent frais en 1984.

Par rapport au schéma initial, l'effort des actionnaires privés sera donc globalement le même, mais il sera décalé dans le temps.

Reste encore à régler définitivement les détails du transfert des activités sidérurgiques de Creusot-Loire à Usinor et à Sacilor. Toutefois, cela ne devrait pas poser de problème. Les deux groupes nationalisés ont engagé des négociations globales avec l'État pour demander une rallonge substantielle de leurs dotations en capitaux propres, afin de tenir compte notamment des nouvelles charges découlant de la reprise des activités de Creusot-Loire. Ainsi, la note de la sidérurgie s'allonge..., puisque l'on dépasserait maintenant les 10 milliards de francs pour 1984 !

Si les banques ont indiscutablement fait un effort pour Creusot-Loire, on peut se demander si les péripéties de ce dossier, comme celles de l'affaire Manurhin et de bien d'autres, n'illustrent pas les réticences grandissantes de la communauté financière à participer à des opérations de sauvetage de plus en plus coûteuses.

J.-M. QUATREPOINT.

ÉQUIPEMENT

LA NOUVELLE POLITIQUE DE M. GUY LENGAGNE

Les ports peuvent contribuer au redressement durable du commerce extérieur

« Il faut mieux « vendre » nos ports de commerce. » C'est par cette formule que M. Guy Lengagne, secrétaire d'Etat à la mer, a voulu, le 10 novembre, expliquer que des ports dynamiques, fiables, modernes, concurrentiels peuvent être un outil irremplaçable pour le commerce extérieur et son redressement durable.

53 % du commerce extérieur français passent par les ports maritimes : 216 millions de tonnes et 12 milliards de francs de valeur ajoutée. Mais si les marchandises qui transitent par les ports français à destination ou en provenance des pays étrangers représentent moins de 1 milliard de francs de valeur ajoutée, celles qui passent par des ports étrangers, et qui sont destinées à un industriel de Lille, de Strasbourg ou de Paris s'élèvent 13 millions de tonnes, soit 1,3 milliard en valeur ajoutée.

Deux constats donc : les ports sont une pièce maîtresse du commerce extérieur, mais la balance des trafics détournés est défavorable à la France.

Pourtant, certains ports français bénéficient d'une excellente réputation ; Le Havre pour les conteneurs et les grands armements américains qui cherchent un point d'éclatement pour leurs futurs services ; La Rochelle pour les bois d'Afrique ; Rouen pour les céréales ; Dunkerque pour les minerais ; Marseille pour les fruits.

Rigueur exige : on investira moins désormais en grands équipements, mais on cherchera à développer la « force de frappe » commerciale des ports : resserrer les liens entre les armateurs (français et étrangers) et les industriels ou les négociants : attirer des entreprises sur les terrains disponibles ; lancer quelques expériences de zones franches ; coordonner l'ensemble des moyens de transport ; détecter, entreprise par entreprise, les trafics détournés par des ports étrangers ou effectués par des navires étrangers ; donner à chaque port une plus grande liberté pour fixer leurs tarifs.

Grèves des dockers

Au moment où M. Lengagne exhorte les responsables des ports à accentuer leur dynamisme commercial, les dockers, sous l'impulsion de la puissante fédération C.G.T. des ports et docks, ont décidé de durcir leur action revendicative : grèves d'abord perlées, puis grève générale d'habitude très largement suivie, refus de faire des heures supplémentaires.

Au centre du contentieux : la revalorisation des salaires au 1er novembre. Le patronat propose 2 %, la C.G.T. demande 3,8 %. La rémunération annuelle moyenne d'un docker était, en 1982, de 96 800 F. Lorsqu'un docker ne trouve pas d'embauche dans son port, il reçoit 150,10 F par jour (dans la limite de cent cinquante jours par an).

F. Gr.

● **Précisions sur de nouvelles mesures de l'UNEDIC.** — Une circulaire de l'UNEDIC, en date du 3 novembre, spécifie qu'en vertu d'un accord syndicats-patronat du 15 septembre (*le Monde* du 10 novembre), des salariés qui ont été licenciés pour motif économique avec la promesse de percevoir la garantie de ressources à soixante ans pourront recevoir, entre soixante ans et soixante-cinq ans, une prestation égale à l'ancienne garantie de ressources (70 % du salaire brut). Ces mesures ne concernent que les salariés d'entreprises qui ont demandé ces nouvelles dispositions.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Michelin-Pays-Bas : amende réduite de moitié.** — La Cour de justice européenne a diminué de moitié l'amende infligée à la filiale néerlandaise de Michelin pour abus de position dominante sur le marché des pneus poids lourds, amende dont le montant est ainsi ramené de 680 000 ECU (4,7 millions de francs) à 300 000 ECU (2,05 millions de francs). La Commission européenne avait condamné Michelin en 1981, estimant que la firme néerlandaise avait abusé de sa position dominante entre 1976 et 1980 sur le marché des pneus pour poids lourds (60 % du marché) pour pratiquer une politique illicite de rabais.

Energie

● **Elf prend une participation dans le gisement de Forties.** — la compagnie pétrolière française vient de renforcer ses sources d'approvisionnement en pétrole brut en acquérant auprès de B.P. une participation de 1,5 % dans le principal gisement britannique de Forties (*Le Monde* du 11 novembre).

Cette acquisition dont le coût se chiffre à 45 millions de livres (540 millions de francs), lui donne droit à un taux égal (1,5 %) de la production de ce gisement, actuellement de l'ordre de 447 000 barils/jours, (soit à 6 705 barils/jours), et à une tranche de même importance des réserves récouvrables, estimées au total à 760 millions de barils (soit à 11,4 millions de barils).

Cette opération conférera aussi à la compagnie des avantages fiscaux vis-à-vis du fisc britannique.

La participation ainsi achetée fait partie de la tranche de 12,25 % du gisement mise en vente par la British Petroleum, pour des raisons fiscales.

Social

● **Pechiney supprime sept cent cinquante emplois dans l'électrométallurgie.** — Le groupe Pechiney a annoncé, le 10 novembre, une restructuration de deux de ses filiales électrométallurgiques, la Sofrem et la Cuaem, où des investissements de 450 millions de francs sont prévus. Sept cent cinquante emplois seront supprimés, dont cinq cents environ par départ à la préretraite.

● **Conflit chez Héliogravure de France.** — L'imprimerie Héliogravure de France pourrait ne pas reprendre le travail, lundi 14 novembre, faute d'encre. La direction estime ne plus être en état de payer ses fournisseurs à cause d'un conflit interne. Une partie du personnel demande le départ du directeur, M. Ginioux, et l'intervention des pouvoirs publics. L'entreprise, une unité du groupe Georges Lang en faillite, avait repris ses activités en début 1982 avec une aide de l'État.

BOURSE

NEW-YORK

Nouvelle avance

Sur l'élan donné par la précédente et forte reprise, Wall Street a poursuivi son avance, mais à une cadence quand même plus réduite, qui a tendu, de surcroît, à se ralentir en cours de séance. Un moment en hausse de plus de sept points, l'indice des industrielles n'a finalement conservé qu'un gain de 3,36 points à 1 235,87. Le bilan de la journée n'en a pas moins été très positif. Sur 1 976 valeurs traitées, 928 ont monté, 632 ont baissé et 416 n'ont pas varié.

L'encouragement est d'abord venu du département du travail avec la publication de l'indice des prix à la production pour octobre (+ 0,3 %). Par la suite, les opérateurs ont cependant fait la grimace en apprenant que, le même mois, l'indice des prix de détail avait monté de 1,2 %. Cet indice est dans la ligne des prévisions. Il n'en a pas moins exercé un effet dissuasif sur les achats, sans toutefois créer une véritable perturbation sur le marché. L'annonce par Walt Disney d'une baisse de 16,6 % de son bénéfice trimestriel a provoqué un vif repli de l'action (– 19,6 %), une des plus traitées de la séance (2,13 millions de pièces), après A.T.T. (2,78 millions). L'activité a porté sur 88,73 millions de titres contre 83,1 millions.

Wall Street chômera le 11 novembre pour le « Veteran's Day ».

VALEURS	Cours du 9 nov.	Cours du 10 nov.
Alcoa	43 1/4	43 7/8
A.T.T.	64	63 7/8
Boeing	40 5/8	41 1/4
Chase Manhattan Bank	44 1/8	44 7/8
Du Pont de Nemours	51 1/2	51
Eastman Kodak	68 3/8	68 1/8
Exxon	38 5/8	38 3/4
Ford	66 5/8	65 3/4
General Electric	54 1/4	54 3/4
General Foods	50 5/8	49
General Motors	76 1/8	75 1/2
Goodyear	31	31
I.B.M.	123 5/8	125 3/4
I.T.T.	42	41 3/4
Mobil Oil	29 1/2	29 5/8
Pfizer	38 3/4	39 3/8
Schlumberger	51 5/8	51 3/4
Texaco	35 1/2	35 7/8
U.A.L. Inc.	34	33 7/8
Union Carbide	64 1/8	64 1/2
U.S. Steel	26 7/8	27
Westinghouse	47 3/4	47 7/8
Xerox Corp.	46 1/2	46 1/8

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

INCIDENTS A PARIS-VIII : DEUX ÉTUDIANTS BLESSÉS

Dix-huit étudiants étrangers qui occupaient depuis le 9 novembre les locaux administratifs de l'université Paris-VIII, à Saint-Denis, ont été interpellés par la police, jeudi 10 novembre, peu avant 2 heures du matin. Celle-ci a été réquisitionnée par le préfet de la Seine-Saint-Denis, M. Jean-Claude Aurousseau, à la demande du président de l'université, M. Claude Frioux.

Deux jeunes gens, effrayés par l'intervention de la police, ont sauté par la fenêtre du deuxième étage et, blessés, ont dû être transportés à l'hôpital de Saint-Denis. Quatre autres, dont les papiers n'étaient pas en règle, devaient être déférés au parquet. Les manifestants entendaient par cette occupation faire pression sur la direction de l'université pour obtenir l'inscription de quatre-vingt-trois étudiants étrangers à Paris-VIII ou dans une autre université.

Le numéro du « Monde » daté 11 novembre 1983 a été tiré à 451 828 exemplaires

L'ÉLECTION PARTIELLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

La guerre sans dentelles

Les porte-parole du Mouvement des radicaux de gauche auront décidément marqué par leurs références historiques la campagne pour l'élection municipale partielle d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), dont le deuxième tour a lieu le dimanche 13 novembre.

La semaine dernière, l'un d'entre eux, M. Michel Scarbonchi, avait prédit, audacieusement, que la bataille d'Aulnay serait le *« Valmy de la droite »*, autrement dit un coup d'arrêt aux victoires de l'opposition dans les consultations locales. Le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, M. Pierre Bérégovoy, espérait, le même soir, que ce scrutin marquerait, pour la gauche, *« le premier maillon de la reconquête de l'opinion »*. A la veille du second tour, le ballottage étant très favorable à l'opposition (1), le gouvernement s'est éclipsé de la compétition.

Pourtant, le jeudi 10 novembre, c'est un autre secrétaire national du M.R.G., M. Jean Charpentier, qui a manifesté l'espoir que cette bataille d'Aulnay se termine, pour la liste de la majorité conduite par le maire sortant, M. Pierre Thomas (P.S.), aussi bien que la bataille de la Marne et celle de Verdun pour les poilus de la Grande Guerre : *« Ils ne passeront pas ! »*, a-t-il dit. Mais pour empêcher la liste de l'opposition que dirige M. Jean-Claude Abrioux (R.P.R.) de « passer », dimanche, il faudrait vraiment que la gauche bénéficie d'un renfort miraculeux. Le potentiel des suffrages dont dispose la droite après le premier tour (54,45 % contre 45,54 % pour l'ensemble de la gauche) paraît mettre M. Abrioux à l'abri d'une telle éventualité.

De part et d'autre, toutefois, on essaie de mobiliser les *réservistes* – pardon : les abstentionnistes – dont le nombre s'élevait à 13 850 le 6 novembre. On sollicite, surtout, les 2 480 électeurs qui avaient accordé leur suffrage à la liste du Front national. Le P.C., le P.S. et leurs alliés espèrent évidemment, récupérer une partie de ces voix, qu'ils avaient jusqu'à présent conservées dans les quartiers les plus populeux. En cette fin de campagne, M. Thomas et ses colistiers, insistent donc beaucoup sur les causes de l'insécurité, en accusant la droite de porter, en ce domaine, la responsabilité de la situation présente. Le maire communiste sortant soulignait, jeudi soir, que l'existence des *« ghettos de l'immigration »* tient essentiellement au fait qu'à Aulnay-sous-Bois la plupart des logements H.L.M. (6 500 sur 8 500) *« dépendent totalement de sociétés privées, dirigées par des hommes du R.P.R., qui ont pour objectif de chasser des cités les travailleurs français, qui votent, pour les remplacer par des familles d'immigrés, qui ne votent pas »*. Il ajoutait qu'il avait fallu attendre l'arrivée de la gauche au pouvoir pour augmenter de quelques unités le nombre de policiers locaux. En conclusion, M. Thomas propose, notamment, de construire un commissariat dans le quartier des « 3 000 », où le sentiment d'insécurité est le plus vif, et d'expulser *« la poignée de voyous et de vandales, bien souvent à la solde d'Abrioux, qui empoisonnent les grandes cités »*.

« La France doit être remise en ordre »

La liste de l'opposition se montre beaucoup plus directe dans ses appels aux électeurs qui ont rallié l'extrême droite. M. Abrioux expliquait, jeudi soir, que sa décision de ne pas modifier sa liste entre les deux tours ne doit pas être considérée *« comme un rejet »* et qu'il *« tiendra compte des positions et des idées exprimées »* par les sympathisants de M. Jean-Marie Le Pen. M. Jacques Toubon, député (R.P.R.) de Paris, qui était venu le soutenir, a consacré une grande partie de son discours à souligner la nécessité de *« restaurer le sentiments de sécurité dans le pays »* et à vanter les vertus de l'emprisonnement pour les délinquants. Après avoir déclaré que M. Toubon *« aurait fait un excellent parachutiste »*, le général Marcel Bigeard, député (apparenté U.D.F.) de Meurthe-et-Moselle, a affirmé que *« la France doit être remise en ordre »*. La salle a ri quand il a dit : *« Les Allemands ont la bande à Baader, nous, nous avons la bande à Badinter. »*

M. Abrioux, lui, ne doute pas de célébrer, dimanche soir, sa victoire d'Austerlitz. Venu en banlieusard voisin, le nouveau maire d'Antony, M. Patrick Devedjian (R.P.R.), lui a déjà offert l'écharpe tricolore fétiche, qu'il avait lui-même reçue du nouveau maire de Sarcelles, M. Raymond Lamontagne.

La bataille, en tout cas, ne se termine pas par des échanges de dentelles. Au nom de la gauche aulnaysienne, M. Thomas est revenu à la charge contre la présence, sur la liste de son adversaire, d'un ancien membre du Parti des forces nouvelles, M. Yves Van Ghele (CNIP), lequel venait, l'après-midi, de gagner un procès en diffamation contre un journal communiste local, qui l'avait assimilé à un néo-nazi. Le maire communiste sortant, répondant à certains commentaires de son adversaire sur les programmes du ciné-club local, a affirmé, d'autre part, que M. Abrioux a un penchant personnel *« pour les films classés X »*. Le chef de file de l'opposition estime, lui, que la ville *« a vraiment besoin d'air frais, de gens propres »* car *« ces gens-là sont capables de tout »*, a-t-il dit des communistes et des socialistes.

Le matin, au marché, M. Thomas avait été menacé par un homme armé d'un couteau. Il a laissé entendre, le soir, qu'il s'agissait de *« l'un des sbires de M. Abrioux »*. Celui-ci a rétorqué, en condamnant l'agression, qu'il s'agissait *« d'un ancien employé municipal limogé »*. A Aulnay-sous-Bois, cette année, Verdun ou pas, on n'ira pas commémorer l'Armistice...

ALAIN ROLLAT.

(1) Au premier tour les résultats ont été les suivants : inscrits, 40 934 ; suffrages exprimés, 26 594. Ont obtenu : liste de l'opposition (M. Abrioux, R.P.R.), 12 003 voix ; liste de la majorité (M. Thomas, P.C.), 10 733 voix ; liste du Front national (M. Viarengo), 2 480 voix ; liste d'action locale (M. Henriot, divers gauche), 939 voix ; liste d'extrême gauche (M. Guillemot, Lutte ouvrière), 439 voix.

● *La position de Légitime défense.* – L'association Légitime défense appelle les électeurs d'Aulnay-sous-Bois à *« voter en masse »* pour la liste dirigée par M. Jean-Claude Abrioux (R.P.R.). M. Abrioux, rappelle-t-elle, *« est adhérent de Légitime défense depuis sa fondation et milite pour la protection des victimes de la délinquance et de la criminalité et la répression énergique de ceux qui agressent les personnes et les biens »*.

Au Gabon

M. Bongo accuse implicitement la France de vouloir le « déstabiliser »

Le Gabon a brusquement durci le ton dans le différend qui l'oppose depuis plusieurs semaines à la France, avec la diffusion, jeudi 10 novembre dans la soirée, à Libreville, d'un communiqué qui dénonce les tentatives de déstabilisation du régime de M. Omar Bongo à partir du sol français. Le communiqué, signé par le ministre de l'information et des télécommunications, M. Zacharie Myboto, réaffirme également la volonté des autorités gabonaises de tirer, *« le moment venu »*, les conclusions qui s'imposent *« sur tous les plans »*.

« Le Gabon est parfaitement au courant des manœuvres subversives qui se trament actuellement en France et du jeu qui se fait en direction des Gabonais pour déstabiliser son régime », affirme le texte. *« Parmi ces manœuvres,* poursuit le document, *nous notons la publication du livre* Affaires africaines, *de M. Pierre Péan, et la publicité qui en est faite en France, tant par les organes de presse gouvernementaux que privés. » « Nous sommes en cela persuadés du soutien dont bénéficie M. Péan pour assurer la promotion de son œuvre d'intoxication »*, ajoute le communiqué.

« Il s'agit là de pures affabulations tendant à discréditer et à ternir l'image de marque d'un pays qui se construit depuis seize ans dans la stabilité, la cohésion et la concorde nationale », souligne encore le texte. *« Qu'on ne se méprenne pas,* conclut-il, *le Gabon et ses institutions sont conscients de toutes ces manœuvres sordides, et ils sauront, le moment venu, tirer les conclusions qui s'imposent sur tous les plans. »*

C'est la première fois que le Gabon fait officiellement état de la publication d'*Affaires africaines* (1) et de ses éventuelles conséquences sur les relations avec Paris. Le communiqué n'évoque à aucun moment la mesure prise, le 23 octobre, de boycottage des nouvelles concernant la France par les médias du Gabon, en signe de protestation contre la publication du livre de M. Péan. Cette mesure est toujours strictement appliquée.

Ce communiqué confirme l'échec de la mission de Me Roland Dumas – reçu pendant deux heures par M. Omar Bongo, – qui s'était rendu le 30 octobre à Libreville, à la demande de l'Elysée, pour donner des apaisements au président gabonais.

(1) *Le Monde* a rendu compte de ce livre, publié chez Fayard, le 26 octobre.

En République Sud-Africaine

UN ACCROCHAGE AU TRANSVAAL A FAIT CINQ MORTS

Pretoria *(Reuter)*. – Quatre maquisards noirs et un soldat sud-africain ont été tués au cours d'un engagement, jeudi 10 novembre, à une soixantaine de kilomètres de la frontière du Zimbabwe, a annoncé un porte-parole du ministère de la défense. Les quatre maquisards, décrits comme des « terroristes », ont été tués au sud-est de la ville d'Alldays, dans le Nord-Transvaal. Selon un porte-parole officiel, ils étaient équipés d'un lance-roquettes RPG-7 et de fusils AK-47 de fabrication soviétique. Ils ont été tués après avoir attaqué une camionnette dont les deux passagers, deux Blancs, n'ont pas été blessés.

M. MICHEL GIRAUD invité du « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* »

M. Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, sénateur R.P.R. du Val-de-Marne, *sera l'invité de* l'émission hebdomadaire, « Le grand jury R.T.L.-*le Monde* », dimanche 13 novembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Giraud, qui est aussi maire du Perreux, vient d'être élu président de l'Association des maires de France. Il répondra aux questions d'André Passeron et de François Grosrichard, du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et Gilles Leclerc, de R.T.L., le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

LE P.C.F., LE PROCHE-ORIENT ET L'U.R.S.S.

La « main de Moscou »

Le P.C.F. a beaucoup de mal à convaincre l'opinion que ses choix en matière de politique extérieure ne sont pas dictés par un soutien inconditionnel de l'Union soviétique. M. Georges Marchais l'a observé de nouveau, jeudi, sur TF 1 : quoi qu'ils fassent, quoi qu'ils disent, les communistes sont soupçonnés d'être un instrument dans la *« main de Moscou »*.

La position exprimée par M. Marchais, le 4 novembre, sur la situation au Liban et la politique de la Syrie à l'égard de l'O.L.P. peut ainsi apparaître, compte tenu d'un certain infléchissement des Soviétiques en faveur de M. Yasser Arafat (*le Monde* du 11 novembre), comme ayant été un signe avant-coureur de cette évolution. Les propos de M. Marchais auraient constitué un avertissement, adressé à Damas, pour le compte de Moscou.

Cette interprétation, outre qu'elle anticipe sur le cours de la politique soviétique néglige le fait que les critiques du P.C.F. à l'égard de la Syrie ne sont pas récentes. Les communistes français sont, depuis longtemps, réservés sur les régimes de type baasiste ou nassérien du monde arabe, sur l'appui que leur apportent les P.C. locaux et sur les investissements, politiques et militaires qu'y a faits l'Union soviétique. Fin 1982, une journée d'étude de la section de politique étrangère du P.C.F., dont les travaux avaient été reproduits en partie dans *les Cahiers du communisme*, avait confirmé et développé les analyses qui justifient ces réserves aux yeux des communistes français.

La Syrie leur paraît, particulièrement depuis 1976, être un élément peu stable et, pour les *« forces progressistes dans le monde »*, un allié incertain. En outre, le P.C.F. a adopté, depuis plusieurs années, une politique de caution à l'O.L.P., politique dans laquelle il a éduqué ses militants. Depuis la première rencontre entre MM. Marchais et Arafat, en novembre 1979, à Alger, les liens entre les deux formations ont été réaffirmés à maintes reprises et illustrés par un voyage du secrétaire général du P.C.F. à Beyrouth et des entrevues à Paris avec M. Farouk Kaddoumi.

A l'inverse, le P.C.F. n'entretient pratiquement pas de relations avec la Syrie, surtout depuis que celle-ci est intervenue au Liban, en 1976, contre les forces « palestino-progressistes ». A la fin de 1982, les communistes français avaient estimé qu'il existait une forte présomption de complicité syrienne lors de l'action d'Israël au Liban. Ils avaient exprimé aux Soviétiques leur étonnement de ce que ceux-ci eussent réagi tardivement et faiblement à la politique de M. Begin. Cette attitude était mise par le P.C.F. au compte de l'impuissance de Moscou dans la région, et d'une certaine paralysie de la direction soviétique (Brejnev est mort en novembre).

Ces deux données ne leur paraissent pas fondamentalement modifiées un an plus tard.

« Le parti communiste français se détermine en toute indépendance », a répété, pour la énième fois, jeudi, M. Marchais. Le P.C.F. se détermine, le plus souvent, et sur des sujets qui ne sont pas mineurs – l'Afghanistan, la Pologne, les euromissiles – en faveur des positions soviétiques, mais aucun lien organique ne lui impose d'agir ainsi.

Sans doute l'attachement du plus grand nombre des communistes à l'idée que l'U.R.S.S. est une force de paix, donne-t-elle à celle-ci des moyens de pression sur le P.C.F. dans l'affaire des euromissiles. A l'inverse, dans le cas du Proche-Orient, tout se passe comme si les communistes français tentaient d'exercer à leur tour une pression sur l'U.R.S.S.

PATRICK JARREAU.

La Ville de Paris lance un emprunt de 450 millions de francs

La Ville de Paris proposera sur le marché financier, à partir de lundi 14 novembre, quatre-vingt-dix mille obligations de 500 F, qui rapporteront à leurs détenteurs un intérêt de 14,40 %. M. Chirac et les quinze banques qui soutiennent l'opération espèrent recueillir ainsi 450 millions de francs, qui alimenteront les caisses de la municipalité et que celle-ci devra rembourser en dix ans.

Comme toutes les villes, Paris a besoin d'argent pour ses investissements : en 1983, par exemple, 1,6 milliard de francs. Les subventions que Paris reçoit de l'Etat – 75 millions de francs – ne sont qu'une goutte d'eau. En puisant dans ses crédits de fonctionnement, c'est-à-dire en s'autofinançant, la Ville trouve encore 560 millions. Le reste, soit plus de 1 milliard cette année, devait être emprunté. Paris fait appel à des organismes comme la Caisse des dépôts et consignations, qui prête pour sept à quinze ans à 11 ou 12 %, et également au public, à qui l'on propose, comme aujourd'hui, des obligations remboursables. Pour 1983, la première source a apporté 550 millions. De la seconde, on espère 450 millions de francs.

Comme chaque année il en va ainsi, les dettes s'accumulent. Paris doit à ses prêteurs 5,5 milliards de francs, ce qui est modeste, eu égard à son budget annuel (16 milliards cette année) et aux dettes des autres grandes villes. M. Chirac peut limiter le remboursement de ses dettes à 9,4 % de son budget de fonctionnement, alors qu'en moyenne ses homologues doivent y engloutir 16,8 % de leurs finances.

Si Paris emprunte peu, c'est à l'évidence qu'elle dépense moins que d'autres cités pour ses équipements. C'est d'ailleurs le reproche que la gauche adresse à la majorité municipale. M. Chirac rétorque que c'est l'argent des contribuables que de toutes manières les édiles dépensent et parfois gaspillent. Les Français sont déjà accablés de contributions, estime-t-il. Le devoir d'un maire est donc, selon lui, de limiter au minimum la pression des impôts locaux. Le remboursement des dettes de la Ville représente 12 à 13 % des taxes payées par les Parisiens, et celles-ci sont modiques comparées à celles qui sont acquittées dans d'autres métropoles.

« Si nos recettes venaient à diminuer, a déclaré M. Chirac en présentant l'emprunt 1983, *nous diminuerions nos dépenses. Signe de cette rigueur gestionnaire, pour 1984 les crédits de fonctionnement de la Ville n'augmenteront que de 6,2 %, c'est-à-dire qu'elles diminueront en francs constants. »*

MARC AMBROISE-RENDU.

● *Saint-Pierre-et-Miquelon : négociations.* – Le bureau confédéral de Force ouvrière a demandé, jeudi 10 novembre, au comité de grève mis en place depuis le 2 novembre à Saint-Pierre-et-Miquelon (*le Monde* du 11 novembre) de suspendre son mouvement et d'envoyer une délégation le 17 novembre à Paris, afin de participer aux négociations proposées par le gouvernement. *« Notant avec intérêt qu'aucun préalable ne pèse sur ces négociations* [relatives au maintien du pouvoir d'achat] *et que le principe d'envoyer sur place un chargé de mission pour compléter la discussion sociale qui aura lieu en métropole n'est pas écarté »*, le bureau confédéral de F.O. *« considère qu'il devient possible de rechercher les bases d'apaisement du grave conflit en cours »*.

● *Huit personnes inculpées à la Réunion.* – Six commerçants, un architecte et un artisan du sud de l'île ont été présentés jeudi 10 novembre au parquet de Saint-Denis, dans le cadre de l'enquête ouverte à la suite des attentats à l'explosif commis dans la nuit du 4 novembre contre les locaux de la Caisse mutuelle régionale de la Réunion et de l'officine de pharmacie de son président (*le Monde* des 6 et 7 novembre).

● *Une troisième cache d'armes en Corse.* – Une cache d'armes et d'explosifs a été découverte le 10 novembre dans la région de Sartène, en Corse, par des gendarmes mobiles. Dans une grande cantine marquée « F.L.N. », les gendarmes ont trouvé notamment des armes en parfait état de fonctionnement et des documents du Front de libération nationale de la Corse.

Arrestations et saisies d'armes en Belgique et aux Pays-Bas

UNE PISTE DANS L'ENQUÊTE SUR LA TUERIE DE LA RUE DES ROSIERS

Bruxelles. – La découverte chez les trafiquants de drogue de pistolets-mitrailleurs WZ-63 de fabrication polonaise, type d'armes utilisé dans plusieurs attentats antisémites en Europe, dont celui de la rue des Rosiers, à Paris, offre une nouvelle piste qualifiée de *« très sérieuse »* par les policiers belges.

L'arrestation des malfaiteurs, au nombre de six, remonte au 18 octobre, en Belgique. Parmi les trafiquants d'héroïne, deux étaient porteurs d'un passeport syrien et résident aux Pays-Bas. C'est au cours d'une perquisition à leur domicile, à Rotterdam, à la demande des autorités belges, que la justice hollandaise a découvert les fameux WZ-63.

Le parquet du tribunal de Bruxelles a demandé un examen balistique de ces armes (dont le nombre n'est pas précisé) et des projectiles retrouvés après l'attentat contre la synagogue de la rue de la Régence, à Bruxelles, le 18 septembre 1982 (quatre blessés). Des armes WZ-63 ont également été utilisées par des terroristes au cours des attentats de la rue des Rosiers, à Paris, le 9 août 1982 (six morts, vingt-deux blessés) et contre une synagogue, à Rome, le 9 octobre 1982 (un mort, trente-neuf blessés), ainsi qu'à Vienne, le 9 août 1981, et à Londres, le 3 juin *de la même année, pour assassiner* l'ambassadeur d'Israël. Ces deux attentats particulièrement meurtriers ont été à maintes reprises attribués au groupe palestinien dissident d'Abou Nidal.

Parmi les trafiquants de drogue arrêtés en Belgique figurent une Hollandaise, Josefina Terwingen, deux Marocains, Djamel Mejhed, vingt-quatre ans, et sa sœur Aïcha, trente et un ans, Riad Chouman, vingt ans, et Dip Shami, trente ans. Les deux derniers étant domiciliés aux Pays-Bas. Deux autres personnes ont été arrêtées aux Pays-Bas, après la perquisition entreprise à Rotterdam : Nasser Kahr, trente-sept ans, également porteur d'un passeport syrien, et Catherine Damen, hollandaise. *(A.F.P.)*